



**APi**  
DE CHAMBERY

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **ORDINAIRE**



Mercredi 17 juin 2026

2026

*S'illumine de nos rencontres*



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**de L'A.P.E.I. de CHAMBERY**  
**Le MERCREDI 17 JUIN 2026**

***S O M M A I R E***

\*\*\*\*\*

Pages :

RAPPORT MORAL .....	1 - 2
RAPPORT D'ACTIVITE GENERALE .....	3 - 6
RAPPORT DE LA COMMISSION KES .....	7 - 8
RAPPORT DE LA COMMISSION PAG .....	9-10
GIE SIM73 - RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE .....	11-12
RAPPORTS d'ACTIVITES des établissements et services :	
➤ Siège Social – Services transversaux .....	13-15
➤ Qualité Sécurité Environnement .....	16-20
➤ Site Les Mésanges : MAS / CME / SESSAD Polyhandicap .....	21-32
➤ DIME PHARE .....	33-41
➤ ESAT du Nivolet .....	42-49
➤ Foyers d'Hébergement .....	50-57
➤ Habitat accompagné – Intermédiation locative .....	58-61
➤ SAVS .....	62-66
➤ SAJ .....	67-72
➤ Site Parelles - Foyer de Vie .....	73-82
➤ Site Parelles - EAM FAM .....	83-92
➤ Site Noiray : MAS / FAM .....	93-103
➤ PAM 73 .....	104-109
RAPPORT FINANCIER .....	110-114
BILAN, COMPTE de RESULTAT .....	115-118
AFFECTATION DU RESULTAT .....	119-120
RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES .....	121-124
RAPPORT SPECIAL du COMMISSAIRE aux COMPTES .....	125-127





**Assemblée générale du 17 juin 2026**  
**Rapport moral et d'orientation, présenté par**  
**Monsieur Jean-François GIRARD, président**

---

Mesdames, Messieurs,

L'année écoulée a été marquée par de nombreuses évolutions qui nous invitent à poursuivre avec détermination notre mission première : accompagner les personnes en situation de handicap mental tout au long de leur parcours de vie, dans le respect de leur dignité, de leurs choix et de leurs aspirations.

Face aux mutations du secteur médico-social et aux attentes croissantes des personnes accompagnées et de leurs familles, notre association a engagé une réflexion approfondie sur son projet associatif. Cette révision vise à confirmer nos actions et nos priorités autour de nos valeurs fondatrices, tout en adaptant nos réponses aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

L'évolution de notre offre d'accompagnement constitue en effet un axe majeur de notre action. Nous devons continuer à développer des réponses diversifiées et innovantes, sans jamais négliger ce qui fait notre force : l'engagement, les compétences et l'expérience de nos équipes professionnelles ainsi que la qualité de nos établissements et services. Cette richesse collective nous permet de répondre à la diversité des besoins et des parcours des personnes que nous accueillons.

Construire l'avenir, c'est également favoriser l'inclusion sous toutes ses formes. Cela passe notamment par le développement de l'accès à la scolarité et au travail en milieu ordinaire, la mise en place d'offres d'accompagnement plus personnalisées et modulables, le recours à des dispositifs tels que la médiation locative, ainsi que toute initiative permettant à chacun d'exercer pleinement sa citoyenneté.

Notre ambition se traduit aussi dans l'amélioration continue de nos lieux de vie et d'accueil. Plusieurs investissements importants ont été engagés ou programmés. Je pense notamment à la rénovation complète du Foyer de vie Les Parelles, qui permettra d'offrir aux résidents un cadre de vie modernisé, confortable et adapté à leurs besoins. Nous remercions de nouveau le Conseil départemental de la Savoie pour son soutien dans la réalisation de ce projet de rénovation.

Nous poursuivons également le développement de nos capacités d'accueil avec 6 places au SESSAD renforcé, 6 places supplémentaires de Foyer de vie à l'issue des travaux, plus 7 places au SAJ, et nous envisageons l'agrandissement des locaux de la MAS Mésanges.

Nous affirmons aussi notre engagement en faveur du bien-être des résidents puisque la climatisation de plusieurs établissements améliorera significativement le confort de vie des personnes accompagnées et des professionnels.

Nous avons programmé, en parallèle, dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, l'installation de près de 1 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques qui contribuera à réduire notre empreinte énergétique.

Ces projets ambitieux ne peuvent être menés qu'avec une gestion rigoureuse et responsable. Fidèles à notre devoir de bonne administration, nous veillons à maintenir un équilibre financier durable en corrélant nos dépenses à nos ressources et en garantissant la pérennité de notre association.

Enfin, je souhaite souligner l'attention particulière portée au climat social et au respect de l'éthique. Ces principes constituent le socle de notre fonctionnement. Le dialogue, le respect mutuel, la reconnaissance de chacun et la fidélité à nos valeurs sont indispensables pour relever collectivement les défis qui nous attendent.

Je remercie chaleureusement les administrateurs, les professionnels, les bénévoles, les familles, les partenaires et les personnes accompagnées qui contribuent chaque jour à faire vivre notre projet associatif.

Ensemble, continuons à construire une association forte, innovante et profondément humaine, au service des personnes en situation de handicap.

Je vous remercie de votre confiance.



## Rapport d'activité 2025, présenté par Madame Maryline GAL, directrice générale

Je souhaite commencer ce rapport d'activité 2025, en évoquant un sujet qui préoccupe cette assemblée depuis un certain temps déjà mais qui ne doit pas devenir une banalité.

Je sais la qualité du travail réalisé par les professionnels de l'APEI de Chambéry, leur **engagement** et leur souci du travail bien fait, quel que soit le métier évoqué. Mais je sais aussi les difficultés conséquentes aux postes vacants qui touchent au cœur de notre mission, c'est-à-dire l'accompagnement et le soin des personnes en situation de handicap. 2025 n'a pas vu d'embellie à ce propos. Les candidats se font de plus en plus rares, des postes restent vacants longtemps sur tous les périmètres. Nous savons aussi, et de longue date, que les établissements médicalisés sont encore plus impactés, avec des postes qui ne sont plus pourvus depuis plusieurs années.

Comme notre ambition est de rendre un service de qualité, nous subissons cette situation de plein fouet. Elle nous préoccupe grandement, du fait du coût faramineux qu'elle induit au détriment d'usages plus pertinents de nos ressources financières limitées. Pour nous, il n'est pas encore question de renoncer à assurer une partie de nos missions, mais pour réussir cela nous devons recourir massivement à l'intérim qui coûte et qui pèse sur la qualité de l'accompagnement.

Je souhaite lancer un signal d'alerte à l'occasion de ce rapport d'activité, car chaque jour nous prenons des risques dans les conditions actuelles et nous produisons bien involontairement des insatisfactions. Il est de mon devoir de rappeler que seuls nous ne pourrions pas améliorer cette situation. Elle exige la valorisation et la reconnaissance des métiers du soin et de l'accompagnement, par une promotion de ces derniers qui ne peut être que nationale et par une indispensable revalorisation salariale qui relève de décisions politiques.

Les associations permettent de faire société et de prendre soin de ceux qui en ont besoin. Il n'est pas acceptable que nous ne soyons pas reconnus au même titre que ceux qui œuvrent dans le secteur public et assument des missions identiques. Si je fais le choix de le dire ici, c'est parce que malgré des conditions qui se sont dégradées, en 2025 nous avons travaillé avec conviction et **professionnalisme** pour mener à bien et à terme nos missions. Et ce malgré le fait que nous sommes confrontés à des exigences toujours plus nombreuses pour rendre compte, rendre des comptes, se transformer ... alors même que nous sommes toujours moins nombreux sur la durée et dans la continuité.

Pourtant, comme vous pourrez le lire dans les rapports d'activité des directions et des commissions associatives, notre engagement reste entier. Nous luttons pour ne pas réduire l'activité de nos établissements et services, nous nous adaptons aux besoins, nous sommes force

de propositions auprès de nos autorités de tarification et de contrôle, nous contribuons à la vie du territoire et aux actions innovantes. Nos sites sont des lieux d'accompagnement et de vie qui n'ont pas à rougir, ils sont dynamiques et qualitatifs dans leurs équipements que nous renouvelons et modernisons. Les professionnels sont formés, ils sont impliqués dans les projets et ils contribuent activement aux améliorations de leurs conditions de travail.

Pour 2025, nos résultats financiers sont équilibrés par une gestion rigoureuse de nos ressources, et nous œuvrons pour trouver des moyens supplémentaires afin de financer des projets exceptionnels, des activités pour les personnes accompagnées ou encore des aménagements ou rénovations. En même temps, il faut se prémunir de tout triomphalisme car en réalité notre situation se fragilise année après année, pour beaucoup à cause de la situation des ressources humaines, mais également du fait de l'inflation et de la trop faible revalorisation de nos budgets, qui ne financent pas l'ensemble des obligations qui s'imposent à nous.

C'était le cas, en 2025, pour les évaluations que nous avons passées sur la quasi-totalité de nos périmètres et dont nous pouvons être fiers des résultats. Les directions, responsables de service et la directrice qualité sécurité environnement, ont porté le travail préparatoire à ces évaluations qui a mobilisé les équipes sur un temps long. Les personnes accompagnées et leurs proches ont également participé à ces évaluations, qui ne sont pas une fin en soi mais le début d'une démarche d'amélioration. Nos marges de progression sont aujourd'hui bien identifiées sur des axes importants, qui ont déjà été ajustés pour certains et qui mobilisent des groupes de travail pour d'autres.

2025 c'était aussi l'année des « coupes Séraphin-PH » pour les secteurs enfants, c'est-à-dire le recueil d'informations sur notre activité qui doit nous conduire vers de nouvelles modalités de calcul de nos financements. Sujet difficile, pour ne pas dire épreuve, dont nous ne connaissons pas encore l'impact final sinon qu'il s'agit d'une brique de la transformation de l'offre en cours.

Cet autre sujet d'actualité déjà bien engagé pour nos secteurs enfants passés en dispositifs et également pour l'ESAT : les années à venir vont voir nos offres de services évoluer pour fluidifier les parcours, rendre plus lisible l'offre et tenter de faciliter l'accès au secteur ordinaire. Une ambition énorme à laquelle l'APEI de Chambéry contribue pour que chacun puisse trouver sa juste réponse chaque fois que cela est possible, tout en étant vigilant à ne pas laisser les personnes les plus dépendantes en chemin. Notre association de familles porte cette identité et défend cette vigilance pour ceux qui ne peuvent s'exprimer.

Le changement pour nous c'est en permanence et l'adaptation également. 2025 c'est encore l'année du choix d'un nouveau logiciel métier pour gérer le dossier unique informatisé (DUI) des personnes accompagnées. Ce projet transversal débuté il y a plus d'un an est en voie d'achèvement avec une mise en place effective au sein de tous nos établissements et services qui se concrétise et s'affine. Il s'agit d'un sujet sensible et incontournable dont le pilotage par le directeur de l'ESAT porte aujourd'hui ses fruits par une appropriation réussie qui nous permettra bientôt de tourner une page. Non sans regrets à certains endroits : comme pour chaque changement, parfois « c'était mieux avant ».

Autre projet majeur et bien concret cette fois-ci : notre souci constant d'accompagner avec justesse nous a amenés en 2025 à poursuivre les travaux au Foyer de Vie. Nous renouvelons ici nos remerciements au Conseil Départemental pour son soutien sans lequel nous ne pourrions pas assumer l'entièreté de ce projet de rénovation. Les personnes accompagnées sont certes

bousculées sur cette période mais à terme mi-2027, chacun aura un espace privatif de qualité et tous, professionnels y compris, partageront des espaces plus vertueux et plus agréables. Nous pourrions alors accompagner six personnes de plus sur ce joli site des Parelles, ce qui n'est pas rien tant les besoins sont importants.

L'APEI de Chambéry se mobilise aussi pour faire vivre, dans la citée et dans l'environnement contemporain qui est le nôtre, son histoire. En 2025, nous avons inauguré aux Mésanges une aire de jeux inclusive ouverte au public. Ce n'est ni commun ni une évidence, mais nous sommes convaincus que cela peut contribuer à faire tomber des barrières. Nous avons également engagé, à l'issue d'un séminaire entre les membres du Conseil d'Administration et les directrices et directeurs, un travail pour formaliser les usages de l'intelligence artificielle. Cette nouvelle donne numérique nous submerge et nous devons l'adopter avec précaution sans la renier, pour explorer ses usages utiles en sécurité, au service de nos pratiques et en responsabilité.

Et puis, il y a des rencontres, comme celles que nous faisons dans nos réseaux de partenaires car là encore nous sommes dynamiques et contribuons de manière active aux groupes de travail du territoire. Que ce soit pour le schéma des solidarités, les groupes territoriaux autour de la santé mentale, les réseaux d'entraides partenariaux, les commissions pour les situations complexes, notre engagement dans le GIE SIM73 ou la Communauté 360 en Savoie, et bien d'autres encore...

En 2025, nous avons ainsi rencontré des acteurs singuliers que je souhaite saluer. Ils sont venus à nous convaincus qu'agir pour la planète localement a du sens et que la solidarité peut passer par l'engagement citoyen. Energicimes est un collectif citoyen qui développe la production d'énergie renouvelable sur son territoire. Comme ils avaient observé que l'APEI de Chambéry possède de belles surfaces de toitures, ils nous ont proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur celles-ci. Grâce à cette rencontre nous pouvons réaliser un projet qui semblait jusqu'alors impossible, car nous avons fait une étude qui s'était révélée trop onéreuse. Merci d'avoir poussé notre porte et de nous aider à réduire notre empreinte carbone, car nous nous préoccupons des questions environnementales et agissons à ce propos à la hauteur de nos moyens, le plus souvent par des actions modestes mais ici d'une toute autre ampleur. Cette rencontre est une chance pour l'APEI de Chambéry et pour Energicimes, car nous portons des valeurs humanistes communes.

L'APEI de Chambéry s'engage encore et toujours pour construire des réponses nouvelles et en renforcer d'autres, que nous communiquons à nos autorités de tarification et de contrôle. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises en 2025, et avons pu proposer de nouveaux projets pour des jeunes adultes autistes, pour les personnes en situation de handicap vieillissantes ou encore pour accroître l'offre de service pour les aidants. Ces sujets sont d'actualité et nous qui connaissons les besoins du territoire savons que la simple inclusion en milieu ordinaire ne peut répondre aujourd'hui à toutes les situations. Dans ce contexte, l'APEI de Chambéry, qui possède une expertise de terrain, peut être une force de proposition pertinente. Le Projet Associatif Global en cours d'actualisation est là pour soutenir cette dynamique. Il dit les préoccupations de notre association et ses ambitions, il trace un chemin et nous engagera pour l'avenir dans ce sens et en conviction.

J'ai souhaité préparer cet avenir d'ores et déjà en relançant l'activité de notre Comité d'éthique. C'est chose faite depuis janvier 2026 avec la nomination d'une responsable de la démarche éthique qui porte l'ambition de donner du sens à cette question au-delà de l'instance qu'est le comité. C'est un sujet important qui dit notre souci de comprendre ce qui se passe dans la complexité de nos organisations et des relations humaines qui la constituent, afin d'être vigilants et attentifs au service des personnes accompagnées et de leurs proches aidants.

De nombreux sujets évoqués dans ce rapport sont ainsi déjà lancés et se poursuivront, et je voudrais souligner ici le besoin de soutenir plus particulièrement les parcours de soins des personnes en situation de handicap en intra et partenariat, et encore et toujours la nécessité de communiquer sur la vie de notre association pour faire connaître et valoriser les trésors qu'elle recèle. En effet, pour ceux qui contribuent à la communauté que forme l'APEI de Chambéry, « *Je suis différent comme les autres* » n'est pas qu'un slogan !



**Commission KES**  
**Rapport d'activité 2025, présenté par**  
**Madame VERNIZZI Christine, responsable de la commission**

---

La KES (Caisse d'aide au projet et à la solidarité) est organisée de la manière suivante :

**PRINCIPES :**

La création de la KES a eu lieu en 2014, c'est une action associative, elle est gérée sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'APEI de Chambéry et permet de répartir les recettes de l'opération brioches.

**ROLE :**

1. Apporter une aide financière aux projets collectifs des personnes accompagnées par les établissements et services de l'APEI de Chambéry.
2. Apporter une aide individuelle exceptionnelle à une personne accueillie en difficulté.

La commission KES est composée d'un jury représentatif (Familles / Personnes accompagnées / Professionnels / Gouvernance).

**PROJETS 2025**  
**subventionnés sur la base des bénéficiaires enregistrés au 31/12/2024,**  
**soit : 31 076,65 €**

<b>Etablissements</b>	<b>Date de la commission Kes</b>	<b>Attributions 2025</b>
CME/MAS	Le 18/02/2025 sur site -pour 11 projets	<b>5 596.00</b>
FDV LES PARELLES	Le 19/03/2025 sur site - pour 8 projets	<b>4 750.00</b>
FAM MAS NOIRAY	Le 22/04/2025 sur site – pour 11 projets	<b>5 650.00</b>
DHVS – Sage	Le 06/05/2025 sur site – pour 12 projets	<b>5 330.00</b>
DIME PHARE	Le 27/05/2025 sur site – pour 8 projets	<b>5 950.00</b>
Tous Ets-Tandem	Le 19/03/2025 sur site – 1 projet commun	<b>1 500.00</b>

**Les membres de la KES ont retenu 51 projets en 2025 pour un budget global de 28 776 €.**

L'Opération Brioches 2025 qui a eu lieu du 04 au 10 octobre a réuni de nombreux bénévoles et a permis de dégager un bénéfice de **24 961.65 €**, qui permettra de financer les actions futures.

## **CONCLUSION :**

Les membres de la KES sont très motivés par l'enthousiasme des professionnels et des personnes accompagnées qui viennent soutenir les projets.

Nous adressons de vifs et chaleureux remerciements à tous les bénévoles et partenaires de l'Opération Brioches sans lesquels ces projets n'auraient pas pu se réaliser.

De nouveaux points de vente ont été créés et nous sommes toujours en recherche de bénévoles pour la prochaine opération !

Nous vous donnons donc rendez-vous pour la prochaine **Opération Brioches programmée du 03 au 09 octobre 2026.**

Les personnes accompagnées par l'APEI de Chambéry comptent sur votre soutien.



## **Commission Projet Associatif Global**

### **Rapport présenté par**

### **Madame Doreen DUGELAY, responsable de la commission**

Le Projet Associatif Global est une feuille de route sur 5 ans qui permet de prévoir et de comprendre l'action qu'entend mener l'association, et aussi un engagement sur les valeurs auxquelles l'association obéit dans son action. C'est un document fédérateur pour les membres de l'association et un manifeste dont elle peut se prévaloir auprès des acteurs extérieurs.

Le PAG 2021-2026 a été construit sous forme d'une plaquette illustrée intitulée « *Voyages autour de nos différences* » organisée en 4 parties :

- L'**Histoire** de l'APEI de Chambéry depuis sa fondation en 1960 ;
- Les **Missions** de l'APEI de Chambéry : action militante, accompagnement de la personne en situation de handicap, association gestionnaire, et innovation pour s'adapter ;
- Les **Perspectives** de l'APEI de Chambéry, qui tiennent compte des évolutions de la société mais qui insistent sur les voies que l'association elle-même souhaite suivre ;
- Les **Orientations** de l'APEI de Chambéry, ou les choix stratégiques qui doivent permettre à l'association de remplir ses missions selon ses valeurs dans un monde qui bouge.

En 2025, le Conseil d'Administration savait qu'un nouveau PAG devait voir le jour pour les 5 années à partir de 2027, et il a constitué une Commission de 5 administrateurs pour le rédiger. L'intention était de proposer un nouveau Projet Associatif Global pour l'APEI sans modifier radicalement le PAG existant, qui était (et est) ressenti comme un excellent outil de travail depuis sa création. Néanmoins, lors des évaluations HAS, il a été pointé l'absence de plan d'action opérationnel associé au PAG, qui déclinerait ses orientations stratégiques concrètement. La plaquette de présentation du PAG devait donc être mise à jour, et de nouvelles orientations rédigées avec les actions proposées pour remplir les missions de l'association en cohérence avec ces orientations.

La Commission PAG s'est réunie pour la première fois le 1er octobre 2025 pour établir le périmètre et le rétroplanning de son travail, et pour convenir d'un support pour les résultats. De son côté le CoDir avait également travaillé sur les objectifs stratégiques de l'APEI énoncés dans le PAG 2021-2026, et la Commission a pris en compte cette réflexion, en pensant que le nouveau PAG devrait rester en harmonie avec ce travail d'interprétation des professionnels. Le PAG d'une association gestionnaire fixe le cadre du travail de ses professionnels et leur explicite les orientations de leur employeur ; il est donc important de s'assurer que ces professionnels soutiennent le PAG. La Commission PAG a également tenu compte des Orientations Stratégiques de l'UNAPEI, l'instance nationale de notre mouvement.

Depuis novembre 2025 la Commission a tenu une réunion par mois, d'abord pour mettre à jour les 3 rubriques du PAG existant qui ne devaient pas subir de modifications importantes. Une nouvelle version de ces 3 pages du PAG est montrée à l'Assemblée Générale ; elles présentent l'histoire, les missions et les perspectives de l'APEI de Chambéry telles que nous les voyons aujourd'hui.

Ensuite, la Commission a entrepris la rédaction des Orientations Stratégiques pour les 5 années à venir et a proposé une liste d'actions pour les articuler. Il faut bien garder à l'esprit que les actions sélectionnées devront être réfléchies dans le détail, défendues auprès de nos financeurs et suivies dans leur avancement tout au long des 5 années du Projet Associatif Global, avec bien entendu une exigence de résultat au bout. Elles sont donc des axes majeurs du travail de l'association pendant cette période, et doivent rassembler toutes les parties prenantes.

Notre projet a été discuté en CoDir en février 2026 pour bénéficier des apports des directeurs de l'association.

Mais ce qui nous importait plus que tout était de coconstruire notre proposition avec les CVS des établissements et ainsi, de promouvoir la compréhension de notre projet et solliciter des avis. Nous avons donc pris la décision de faire transcrire nos propositions d'orientations stratégiques et d'actions en FALC par un atelier spécialisé, sans pour autant penser naïvement que cette transcription illustrée serait un moyen magique d'éclairer un sujet aussi complexe et abstrait. Les retours des CVS consultés ont confirmé que les discussions ont été difficiles et les efforts de tous ont été nécessaires.

Néanmoins, nous croyons que cet exercice a eu le mérite d'éclaircir les priorités et faire ressortir des suggestions. Les orientations et actions proposées pour le nouveau PAG sont donc présentées à l'Assemblée Générale après intégration des avis des CVS des établissements. Nous sommes confiants que M. Régis Dick, notre rapporteur, saura vous communiquer notre enthousiasme et notre détermination de donner à l'association une feuille de route qui fera efficacement avancer nos missions en faveur de la personne en situation de handicap.

Il nous reste du travail à faire pour finaliser le document, mais nous publierons ce nouveau Projet Associatif Global en fin d'année. Nous espérons qu'il sera autant apprécié que l'a été son prédécesseur, tout en lui apportant les prolongements concrets sollicités par nos partenaires institutionnels.



GIE Système d'Information Mutualisé  
94 rue de la Revériaz 73000 Chambéry

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2026**

### **Rapport moral de la présidente Doreen Dugelay**



La Présidente souhaite la bienvenue aux représentants des associations membres, et notamment les trois représentants de notre nouveau membre, l'association Espoir73. Nous avons le plaisir de les recevoir dans les locaux de l'APEI de Chambéry à l'Espace Rhyvhyère, au 94 rue de la Revériaz, qui nous servent officiellement de siège depuis l'année dernière.

C'est effectivement l'avancée la plus notable du GIE SIM73, abordée au deuxième semestre 2025, de voir notre groupement agrandi. Si l'association La Ribambelle, qui a souhaité nous rejoindre en 2025, n'a pas pu réaliser sa migration vers notre système d'information (SI) en raison de soucis financiers indépendants de sa volonté, notre travail avec Espoir73 a été couronné de succès. Cet agrandissement devrait renforcer SIM73 et montre l'intérêt que le groupement peut inspirer autour de lui dans ces temps stressant pour des directeurs confrontés à tous les problèmes soulevés par la sécurité des systèmes et leur coût.

2025 a également été marqué par la redéfinition du rôle de la présidence, de par la professionnalisation des fonctions d'administration et de comptabilité. En effet, l'APEI de Chambéry s'est proposée pour assumer la tenue de la comptabilité et l'établissement du bilan et du compte de résultat à partir de 2026, et nous avons résilié nos contrats avec le Cabinet Comptable Rostan et avec KPMG (en tant que Contrôleur des Comptes). Non sans les remercier de leurs services pendant ces années de démarrage et de montée en vitesse du GIE SIM73.

Julie Turchet a été élue co-Contrôleur de Gestion avec Christian Belle lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en avril l'année dernière, et elle a donc pu travailler avec lui en binôme jusqu'à sa retraite en 2026. S'il était difficile pour moi d'envisager mes fonctions sans Christian, qui a été à mes côtés depuis que j'ai assumé la présidence et qui m'a inculqué des notions de comptabilité rigoureuse qui me faisaient cruellement défaut, je sais que la collaboration avec Julie sera facile et efficiente. La preuve en est la reprise de la tenue de la comptabilité par les services de l'APEI de Chambéry, qui s'est passée sans le moindre accroc sous son autorité.

Quant aux projets du GIE, le rapport du DSI les énumère et fournit tous les détails nécessaires. Notre choix d'un fonctionnement hybride, avec une externalisation élargie des applications métiers en SaaS mais une maîtrise en interne des équipements et systèmes vitaux hébergés en DataCenter, est reconduit et nous avons prévu le renouvellement de nos équipements de sauvegarde dans le plan d'investissement de l'année en cours dans cet esprit. Je note cependant quelques points qui me semblent importants :



GIE Système d'Information Mutualisé  
94 rue de la Revériaz 73000 Chambéry

- Le renouvellement et l'optimisation de notre réseau MPLS avec Adista, qui a été signé en 2025 et dont le déploiement se termine en 2026 (avec l'ajout d'un lien fibre en secours du lien interconnectant nos sites au DataCenter ainsi qu'un Comité de Pilotage trimestriel animé par un Service Delivery Manager pour faciliter les relations avec le fournisseur). Ce contrat a été une nouvelle occasion pour l'équipe de travailler ensemble afin d'obtenir la meilleure solution au meilleur coût pour l'ensemble des associations membres. Cette collaboration continue en 2026 avec la mise en concurrence de notre système de ticketing, le remplacement de notre solution WiFi, et bientôt peut-être notre téléphonie mobile. Je considère ce partage du travail au bénéfice de tous comme un élément clé dans la réussite du GIE.
- La demande des associations membres de participer à la sécurisation de leur SI (cf. entre autres la collaboration avec le GCS SARA et ses offres gratuites dédiées aux ESMS AURA de formations et de campagnes de sensibilisation) mais également à leur politique numérique globale. Nous comprenons que le cadrage et l'accompagnement des usages de l'intelligence artificielle, ainsi que la souveraineté numérique et la sortie des GAFAM, sont des thèmes d'avenir qui doivent nous mobiliser tous, et SIM73 a son rôle à jouer à vos côtés.

Je vous remercie de votre écoute, et reste attentive aux évolutions à venir pour le fonctionnement du GIE SIM73.



## Services transversaux (Siège) Rapport d'activité 2025, présenté par Madame Maryline GAL, directrice générale

Le siège social permet le bon fonctionnement des établissements et services de l'Association. C'est un service support essentiel au regard de la taille de l'APEI de Chambéry qui regroupe une diversité de métiers et de services tous indispensables pour assurer la fluidité, la cohérence, la sécurité, le suivi et l'administration globale, afin que nos missions soient déployées et accomplies dans de bonnes conditions et en conformité avec les exigences réglementaires.

Il contribue également à la qualité de l'accompagnement offert aux personnes accompagnées et à leurs proches aidants.

Ce rapport d'activité est établi en collaboration avec les responsables de service qui le composent et qui peuvent rendre compte de son activité.

Cette année, nous ferons un focus sur les actions menées par la responsable de la promotion de la vie associative et le service informatique.

En 2025, les activités du siège sont :

### ⇒ **DES PROJETS** :

- L'accompagnement des Directions dans la transformation de l'offre médico-sociale :
  - Transformation de 19 places FH en 13 places Foyer de vie à la Ryviéraz.
  - Coupe Serafin-PH.
  - Création du SESSAD renforcé : 6 places.
- L'accompagnement de la PAM73 pour la recherche de nouveaux locaux.
- Le suivi des travaux de rénovation du Foyer de vie des Parelles et participation à l'élaboration du dossier de financement du projet de rénovation.
- Le partenariat avec Energicimes pour la pose de panneaux photovoltaïques à la MAS Noiray, à la Ryviéraz, aux Mésanges et à l'ESAT.
- La gestion du dossier travaux et montage financier pour la climatisation à la Ryviéraz, à Montjay et au FAM Noiray.
- La sécurisation du DIME PHARE.

### ⇒ **DES ACTIVITES** :

- Comptabilité et finances : co-élaboration des budgets, élaboration du bilan et du compte de résultat, des rapports financiers par établissement et service, tenue de la comptabilité et paiement des factures, contrôle interne, facturations usagers, etc.
- Gestion des paies et déclarations afférentes, gestion administrative du personnel, gestion des temps, gestion des arrêts, gestion de la formation continue, relations avec les IRP, appui au recrutement.

- Négociation des contrats et des achats transversaux, notamment le contrat unique d'électricité 2026-2028.
- Gestion globale de la maintenance et des travaux du parc immobilier et réalisation de l'ensemble des contrôles réglementaires, ainsi que la relation avec nos bailleurs.
- Suivi des litiges et éventuels contentieux avec les fournisseurs.
- Préparation et suivi des évaluations menées sur les établissements et services.
- Préparation en vue du transfert de la tenue de la comptabilité du GIE SIM73 au sein de notre service comptable.
- Des actions de recrutement en continu : 125 offres d'emploi diffusées - 606 candidatures reçues.
- Des actions d'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant nos pratiques et en veillant au respect des réglementations toujours en mouvement.

⇒ **UN SERVICE INFORMATIQUE** :

- Sécurisation des données (DataCenter) :  
Renouvellement planifié des équipements de sauvegarde, incluant l'acquisition d'un nouveau serveur et d'un robot de sauvegarde (bibliothèque de bandes) afin de garantir la sécurité de nos données.
- Optimisation des infrastructures réseaux (Adista) :  
Réengagement contractuel permettant d'optimiser le réseau, d'offrir des débits supérieurs et de finaliser l'installation d'une fibre de secours dédiée à la sécurisation des interconnexions entre nos sites et le DataCenter, développement en cours.
- Modernisation et maîtrise des coûts du Wi-Fi :  
Choix d'évolution de l'infrastructure Wi-Fi sur la majorité de nos sites (migration technologique), décidée spécifiquement pour s'affranchir de coûts de licences d'utilisation devenus exorbitants.
- Cybersécurité et Sensibilisation :  
Collaboration avec le GCS SARA pour déployer des campagnes de sensibilisation et des formations à la cybersécurité auprès des professionnels.
- Intelligence Artificielle :  
Début d'une réflexion sur le cadrage et l'usage de l'IA au sein de nos structures médico-sociales.
- Sécurisation des accès (Authentification forte) :  
Réflexion globale sur la place et le déploiement de l'authentification forte pour l'accès aux services numériques.
- Souveraineté numérique et Logiciels Libres :  
Initiation d'une réflexion sur l'usage des logiciels libres (notamment l'alternative Linux pour les postes de travail) en vue de réduire, à terme, notre dépendance vis-à-vis de Microsoft.
- Évolution des applicatifs métiers (DUI) :  
Déploiement et finalisation de l'arrivée du logiciel IMAGO (Evolucare) pour le suivi des usagers, en remplacement de la solution d'AGM.

### ⇒ DES EQUIPES :

- Constituées de 27 personnes soit 24.95 ETP en 2025
- L'arrivée de la nouvelle directrice Qualité Sécurité et Environnement.

### ⇒ PROMOTION ET LA VALORISATION DE L'APEI DE CHAMBERY :

Le service promotion et valorisation associative a pour mission de soutenir, accompagner et faire rayonner l'APEI de Chambéry sur le territoire. Il œuvre à la mise en valeur des actions menées par les personnes accompagnées, par les professionnels des établissements et par l'association, favorise leur visibilité et contribue au développement de la vie associative à travers des actions d'animation et de partenariat. Il accompagne également les établissements dans leurs projets et participe au renforcement du lien entre personnes accompagnées, parents, professionnels et partenaires. Au cours de l'année, la responsable de la promotion et de la valorisation associative a mené plusieurs actions majeures tout en assurant la continuité des actions récurrentes (Opération brioches, APEI Hour, assemblée générale, Lettre de l'APEI, gestion des réseaux sociaux, production supports de communication, relation presse, etc.) :

- La fête des familles, qui n'avait pas eu lieu depuis le COVID et qui a réuni au DIME PHARE de Challes-les-Eaux, une cinquantaine de personnes accompagnées et familles avec un invité d'honneur : DJ Matafan. Au programme : ferme itinérante, jeux géants et ateliers créatifs.
- L'inauguration de l'aire de jeux inclusive du site des Mésanges.
- L'organisation d'interventions, dans des lieux grand public, de Pascal Perrotin sur son aventure solidaire au profit de l'APEI de Chambéry.
- Recherche de fonds et réponses à des appels d'offre (financement du permis AM des travailleurs de l'ESAT du Nivolet, la Tovertafel du site des Parelles, la salle Snoezelen du SAJ, etc.)
- Une campagne grand public de recrutement pour le site Noiray.

L'objectif de l'année prochaine sera de restructurer la communication à l'échelle associative pour en renforcer l'efficacité et la cohérence.

### CONCLUSION :

L'année 2025 a été marquée par des mouvements de personnel significatifs avec l'arrêt maladie puis le départ de la DRH, remplacée en janvier 2026, deux départs au service paie, un arrêt long au service comptabilité et un congé maternité.

Le siège social est une entité qui foisonne de vie et d'évènements. Les professionnels sont investis dans leurs missions et trouvent du sens dans leur activité quotidienne au bénéfice des établissements et services.

Les objectifs administratifs et financiers ont été remplis dans les délais grâce à la collaboration de tous, ce qui est toujours une grande satisfaction dans le contexte actuel.



## **Rapport d'activité 2025, présenté par Madame Vicky BIENFAIT, directrice Qualité Sécurité Environnement**

L'année 2025 a marqué un tournant significatif pour la démarche Qualité au sein de notre association. En janvier 2025, j'ai rejoint l'équipe en tant que directrice Qualité, Sécurité et Environnement (QSE), succédant à la directrice Amélioration Continue, partie à la retraite mi-2024.

Venant d'un parcours industriel, j'ai pu découvrir les spécificités du secteur médico-social en apportant un regard différent. Cette double approche a permis d'impulser une dynamique renouvelée, notamment dans la relance de la démarche d'amélioration continue.

### **ACTIONS QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT (QSE) EN 2025 :**

- Rédaction d'une politique QSE ; création de la cartographie des processus clés ;
- Animation de réunion avec les Assistants Qualité et Prévention des différents établissements pour faire vivre la démarche sur le terrain et partager les bonnes pratiques.
- Refonte de la gestion documentaire.
- Evaluations de la Qualité de huit établissements et services selon le référentiel de la HAS ; mise en place de groupes de travail thématiques suite aux évaluations.
- Amélioration de la gestion des événements indésirables et réclamations.
- Mise en place et suivi des plans d'actions PAPRIACT en lien avec les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Communications pour favoriser une mobilité douce, un meilleur tri des déchets et la limitation des consommations d'énergie (consignes de température été/hiver).

#### **• Evaluations HAS :**

Depuis 2022, les ESSMS sont évalués tous les 5 ans selon un référentiel unique élaboré par la HAS. L'évaluation a pour objectif de s'assurer qu'un accompagnement de qualité est apporté aux personnes avec une réponse adaptée à l'expression de ses souhaits, ses besoins et à ses projets.

Ce référentiel comporte 157 critères, dont 18 impératifs, répartis dans 3 chapitres (la personne, les professionnels, l'ESSMS) et 9 thématiques.

Chaque critère est noté entre 1 (pas du tout satisfaisant) et 4 (tout à fait satisfaisant), avec la possibilité d'obtenir une ★ (niveau optimisé).

Huit établissements et services de l’APEI de Chambéry ont eu leur première visite d’évaluation selon ce référentiel en 2025 :

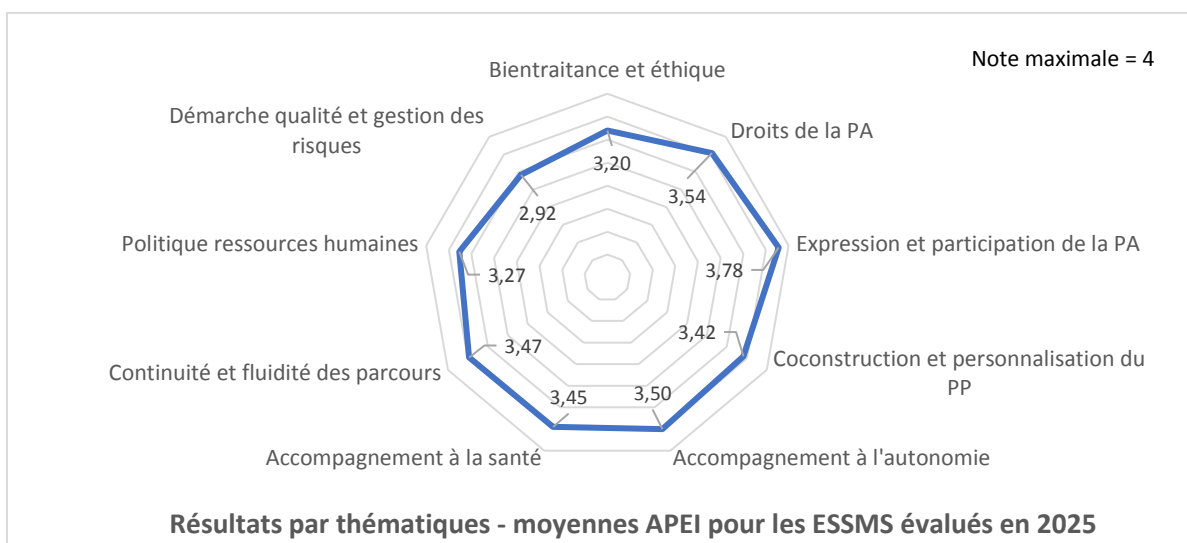
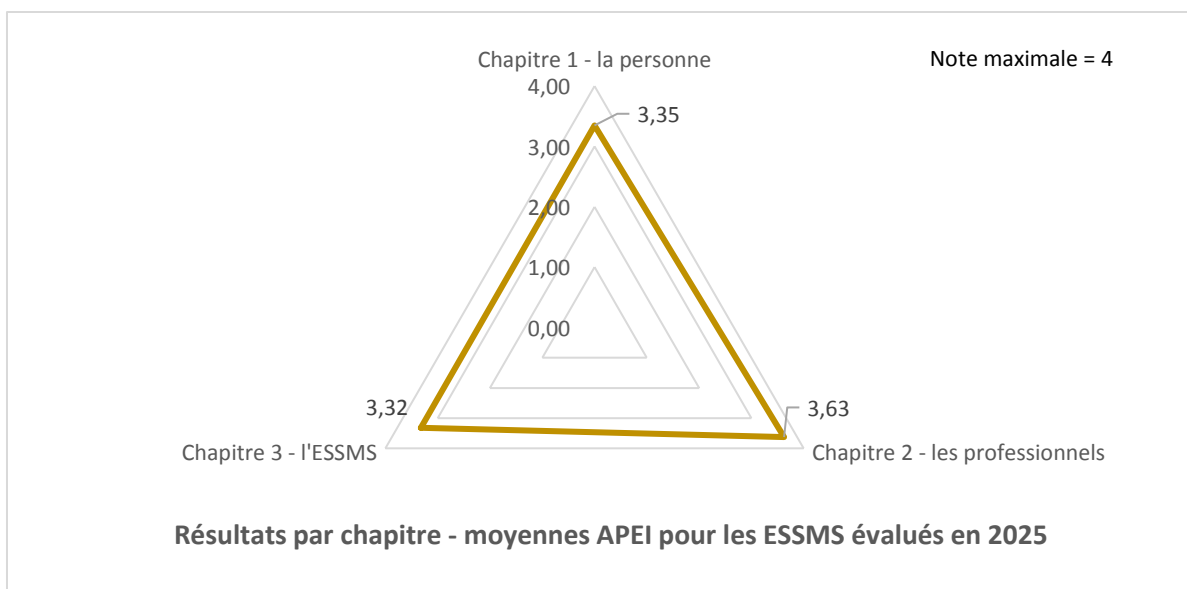
- Mars : DIME PHARE.
- Octobre : MAS Mésanges, PAM73, ESAT, FAM Noiray, MAS Noiray.
- Novembre : Foyers d’Hébergement, SAVS.

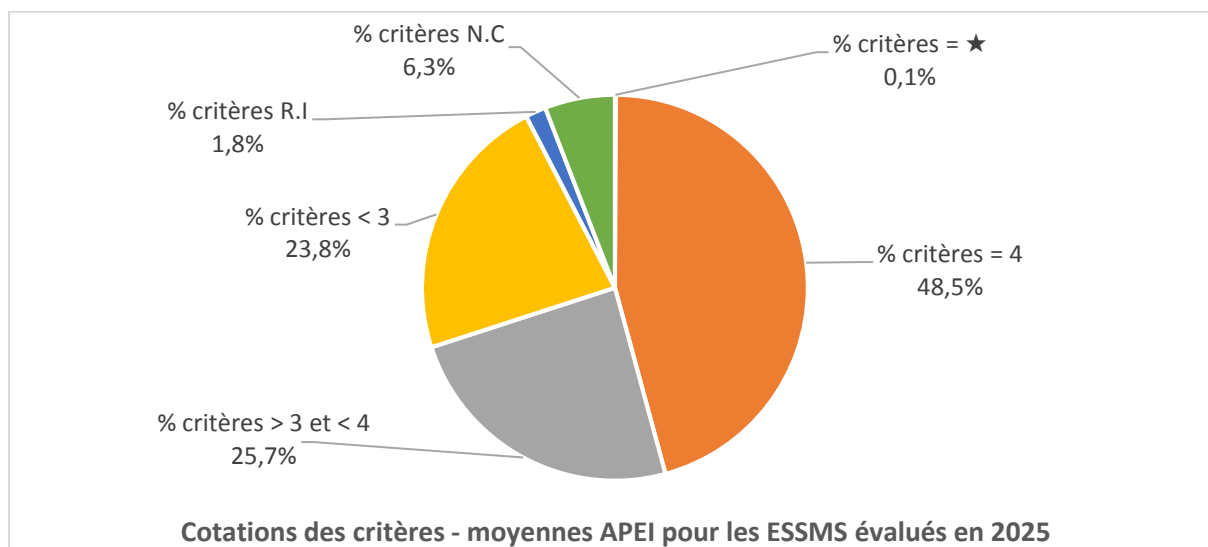
Des appréciations globalement favorables, voire très favorables ont été faites par les évaluateurs accrédités pour l’ensemble des ESSMS évalués.

Ce qui a été salué :

- Une belle mobilisation des équipes, avant et pendant les visites.
- De belles pratiques de terrain et la satisfaction des personnes accompagnées.

Quelques non-conformités ont cependant été identifiées, ainsi que des besoins en structuration, formalisation et traçabilité.





Pour chaque critère impératif non validé, l'ESSMS doit proposer un plan d'actions. Il est également recommandé de mettre en place des actions pour les critères standards non-atteints. Les plans d'actions suivants ont notamment été établis, avec quelques spécificités selon les établissements.

#### Actions transversales, à destination de l'ensemble des établissements et services

Thème	Plan d'actions
Plaintes et réclamations - Evènements indésirables	<p>Revoir les procédures de signalement, gestion et suivi des évènements indésirables et des réclamations (recueil, analyse, traitement, suivi des actions et communication).</p> <p>Sensibiliser les salariés régulièrement. Analyser les déclarations avec les salariés, dans la mesure du possible.</p> <p>Faire un retour systématique au déclarant, et communiquer les bilans aux parties prenantes (salariés, CVS...).</p>
Droits de la personne accompagnée	<p>Déterminer une méthode avec un groupe de travail inter-établissement pour sensibiliser les professionnels et favoriser l'exercice des droits et libertés des personnes accompagnées.</p> <p>Déployer cette méthode sur les établissements et services. Construire des outils de communication pour sensibiliser l'ensemble des salariés, ainsi que les personnes accompagnées et leurs proches (charte des droits et libertés en version FALC, calendrier des droits...).</p>
Prévention et gestion des risques de maltraitance et de violence	<p>Mettre à jour la procédure transversale de signalement et de traitement d'actes de maltraitance en intégrant la dimension de la gestion de la violence, avec un groupe de travail inter-établissement.</p> <p>Coconstruire sur chaque établissement une cartographie des risques de maltraitance et de violence, en définissant un plan de prévention.</p>

<b>Thème</b>	<b>Plan d'actions</b>
Plaintes et réclamations - Evènements indésirables	Revoir les procédures de signalement, gestion et suivi des évènements indésirables et des réclamations (recueil, analyse, traitement, suivi des actions et communication).  Sensibiliser les salariés régulièrement. Analyser les déclarations avec les salariés, dans la mesure du possible.  Faire un retour systématique au déclarant, et communiquer les bilans aux parties prenantes (salariés, CVS...).
	Inscrire la prévention des risques de maltraitance dans la stratégie de l'ESSMS.  Sensibiliser régulièrement les salariés sur les maltraitances, pour améliorer leur détection et signalement.
Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité	Mettre à jour la procédure transversale sur le PGCCA avec un groupe de travail inter-établissement, et proposer des trames et outils.  Elaborer/mettre à jour les PGCCA des différents établissements, en utilisant ces outils et trames.  Communiquer le PGCCA aux parties prenantes. Sensibiliser les professionnels sur son objectif et son utilisation.
Droit à l'image	Revoir la procédure transversale sur le droit à l'image (recueil du choix, fréquence, suivi et respect du choix...), ainsi que les formulaires associés. Diffuser ces nouveaux documents sur l'ensemble des établissements et services.

Pour les parties transversales (procédures, outils, méthodologies...) de certaines de ces actions, des groupes de travaux inter-établissements ont été mis en place en 2025, pour une mise en œuvre puis un déploiement sur les établissements courant 2026.

Un groupe de travail inter-établissement a également été créé pour améliorer la réalisation des projets personnalisés, notamment en intégrant des évaluations des risques demandés dans le référentiel (critères non impératifs).

### **Actions spécifiques à un ou deux établissements évalués en 2025**

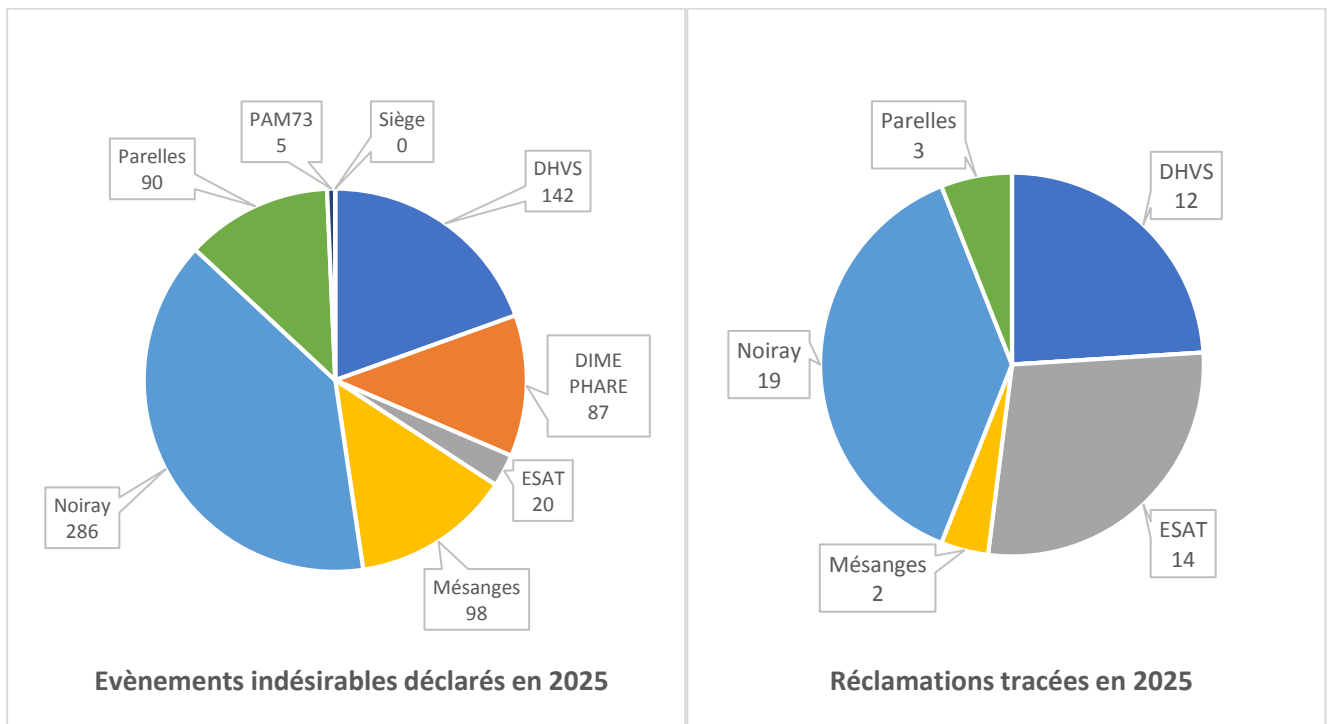
<b>Thème</b>	<b>Plan d'actions</b>
Liberté d'aller et venir	Formaliser les limitations de la liberté d'aller et venir dans les établissements concernés
Respect de la dignité, intégrité, vie privée et intimité	Adapter les locaux et le matériel pour garantir au mieux les droits des personnes accompagnées (occulter les hublots pour garantir la dignité, intimité, intégrité et vie privée des résidents en toute circonstance)
Sécurisation du circuit du médicament	Faire des rappels réguliers auprès des professionnels sur la sécurisation des médicaments, notamment sur la fermeture de leurs casiers personnels, ou tout autre dispositif contenant des médicaments

- **Evénements indésirables et réclamations :**

Le circuit des Evénements Indésirables (EI) et des réclamations a été amélioré au cours de l'année 2025 :

- Mise à jour des procédures transversales prenant en compte les attentes du référentiel HAS.
- Amélioration des fiches de déclaration.
- Amélioration des tableaux de suivi des EI ; mise en place de tableaux pour suivre les réclamations.
- Instauration de comités réguliers au sein des établissements pour suivre les déclarations et améliorer les modalités d'analyse et de communication.

Un bilan de l'année 2025 a été réalisé pour l'ensemble des établissements, ainsi qu'un bilan global pour l'ensemble de l'APEI.



**PERSPECTIVES 2026 :**

- Mise en œuvre des groupes de travail et déploiement des méthodologies sur les établissements (projet transversal sur les droits et libertés, plan de prévention des risques de maltraitance et de violence, mise à jour des plans de gestion de crise et de continuité d'activité, procédure sur les projets personnalisés, etc.)
- Paramétrage et déploiement du logiciel Qualité AGEVAL.
- Evaluation HAS du DAME Mésanges en octobre 2026.
- Réalisation du Bilan Carbone® de l'association.
- Formation des Assistants Prévention pour une montée en compétence en Santé et Sécurité au Travail.

## **Rapport d'activité 2025, présenté par Madame Sophie PORTELLA, directrice**



Après les 50 ans du CME les Mésanges célébrés en 2024, le site a poursuivi sa réflexion afin d'atteindre son objectif de transformation en dispositif intégré, du CME et du SESSAD, conformément à l'objectif du CPOM.

Cette évolution a été réfléchié par les équipes, dans des groupes de travail, pour une mise en place effective en janvier 2026. Nous attendons aujourd'hui, l'arrêté d'autorisation de passage en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif.

De nombreuses échéances ont ponctué cette année 2025 et nous ont beaucoup mobilisés :

- La coupe SERAPHIN PH, au cours du premier semestre, très chronophage et complexe à effectuer au regard de l'ampleur des données devant être recueillies, sans outil adapté prévu pour ce recueil.
- L'évaluation HAS de la MAS Mésanges les 9 et 10 octobre dans laquelle nos équipes transversales ont été très impliquées (paramédicales et médicales, cadres et professionnels de terrain de la MAS).

Nous avons également engagé le déploiement de notre projet d'établissement du site en mettant en œuvre certaines des 14 fiches actions visant à améliorer l'accompagnement médico-social au sein des 3 établissements constituant le site des Mésanges. Le suivi du plan d'action montre que onze d'entre elles ont été mises en place partiellement ou intégralement.

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2025, la MAS Mésanges est devenue un établissement secondaire de la MAS du Noiray, concrétisant notre souhait de lui donner une existence propre et une identité reconnue pour son accompagnement du polyhandicap, intégrée au site des Mésanges.

### **1. AGREMENTS - EVOLUTION :**

Entité	CME	SESSAD	MAS
Nombre de places	50 places	4 places	10 places
Public accueilli	Polyhandicap, pluri handicap et TSA, associés à une déficience intellectuelle sévère avec ou sans troubles associés	Polyhandicap ou pluri handicap sévères	Polyhandicap

Âge	0-20 ans	0-20 ans	20 ans et plus
<b>Modalités d'accueil</b>	26 places d'internat 19 places de semi-internat 5 places d'accueil temporaire	Accompagnement à domicile	Accueil permanent

Périmètre d'évolution de notre offre :  
futur agrément DAME de 54 places

Nous sommes en attente de l'arrêté qui redéfinira le périmètre d'action du site des Mésanges, le nombre de places ne sera pas impacté, le SESSAD sera intégré au DAME en places d'intervention en milieu ordinaire.

## **2. LA POPULATION ACCUEILLIE :**

Entité	CME	SESSAD	MAS
<b>Nombre de personnes accompagnées en 2025</b>	<b>51</b> 21 filles 30 garçons	<b>2</b> 1 fille 1 garçon	<b>10</b> 6 femmes 4 hommes
<b>Origine géographique</b>	37 Savoie 6 Isère 6 Ain 2 Haute-Savoie	2 Ain	9 Savoie 1 Ain
<b>Ages</b>	0-4 ans ▶ 3 5-10 ans ▶ 10 11-15 ans ▶ 15 16-19 ans ▶ 13 20-24 ans ▶ 8 25-29 ans ▶ 2	13 ans 19 ans	20-24 ans ▶ 1 25-30 ans ▶ 1 31-39 ans ▶ 6 40-50 ans ▶ 2 51-60 ans ▶ 0
<b>Sorties 2025</b>	2 jeunes adultes sont sortis vers un FAM et une MAS	Sortie progressive vers le secteur adulte du fait des 20 ans en 2026 de l'une et entrée progressive sur le CME pour le second	1 décès
<b>Entrées 2025</b>	6 admissions	0 admission	2 admissions

**File Active du CME** : **53 enfants ou jeunes adultes** ont été accueillis sur un ou plusieurs des 3 dispositifs : 27 enfants ou jeunes adultes en internat / 25 enfants ou jeunes adultes en semi-internat et 12 en accueil temporaire (accueil temporaire en semi-internat ou en internat ou les deux pour une durée de 90 jours maximum dans l'année).

Mouvements 2025 :

**2 jeunes sont sortis** de notre effectif en 2025 :

- 1 jeune adulte a quitté le CME pour entrer en FAM.
- 1 jeune adulte a quitté le CME pour entrer en MAS.

Ces mouvements ont un impact sur le niveau d'activité : entre une sortie et une entrée, il y a un temps d'adaptation et de mise en place qui requiert un délai non compressible. Par ailleurs, à cette occasion nous devons procéder à des changements de groupe en interne et répondre aux demandes d'augmentation de temps de présence pour certains enfants accueillis à temps partiel. Nous ne pouvons intégrer des nouveaux enfants à tout moment de l'année : nous le faisons en janvier et septembre pour les accueils pérennes en lien avec l'organisation des transports. Les accueils temporaires ou besoins urgents sont intégrés dès que possible.

Nous avons procédé à **6 admissions en 2025** (5 admissions en 2025 pour 7 sorties), dont un enfant de 2.5 ans, deux de 4 ans et trois de moins de 9 ans.

10 jeunes adultes sous amendement Creton ont été accompagnés. Ils occupent principalement des places d'internat. Au 31/12/2025, ils étaient encore 7, bien qu'en baisse, nous rencontrons des difficultés pour orienter certains jeunes, notamment en FAM, au regard de leurs handicaps, quand ils présentent des syndromes méconnus par les établissements adultes, comme le syndrome d'Angelman ; mais également quand leur autonomie est trop réduite et requiert des taux d'encadrement non disponibles en secteur adulte par rapport au CME. Les professionnels comme les kinésithérapeutes ou les orthophonistes sont trop souvent absents ou en temps restreint pour soutenir la rééducation. Notre préoccupation concerne quelques jeunes adultes dont le plus âgé a 26 ans, pour lesquels le maintien en secteur enfant n'est pas adapté et trop décalé par rapport à leurs besoins.

File active de la MAS : nous avons accueilli 10 personnes en 2025, mais cette année a été assez particulière, 2 places étaient disponibles en début d'année suite à 2 décès successifs en fin d'année 2024, nous avons temporisé les entrées pour permettre aux résidents et aux professionnels de vivre ces deuils, malheureusement un décès a eu lieu en juin après un accompagnement en soins palliatifs complexe en mai. Ce sont donc 3 places qu'il a fallu pourvoir alors même que nous avons du mal à trouver des candidatures correspondant au profil de notre MAS.

Nous avons organisé et analysé les candidatures en commission d'admission à 3 reprises en 2025 : une le 26/02 conjointe avec la MAS du Noiray sans trouver de dossier correspondant à des personnes en situation de polyhandicap. Une autre commission le 12/05/25 a validé l'entrée de 2 personnes : elles ne sont entrées qu'en août (2 mois d'attente auprès de la MDPH de l'Isère pour obtenir une double orientation) et en septembre 2025. Une dernière commission en décembre 2025 a validé la dernière entrée en janvier 2026. Trois places ont été laissées inoccupées plusieurs mois.

Le fait que la MAS Mésanges soit dorénavant un établissement secondaire qui sera présent sur Via Trajectoire avec des orientations directes lui donne une existence propre. Cette nouvelle visibilité sera facilitante pour recevoir et gérer les demandes d'admissions pour personnes polyhandicapées.

La moyenne d'âge est assez basse pour une MAS, elle est de 34,9 ans notamment du fait de l'entrée de jeunes adultes orientés par le CME les Mésanges. Le plus jeune a 21 ans et le plus âgé a 45 ans.

### **3. L'ACTIVITE 2025 :**

#### **MAS :**

Le **taux d'occupation de la MAS Mésanges est de 77%**, ce qui est inférieur à l'objectif CPOM : nous avons réalisé 2 813 journées sur les 3 285 journées théoriques. Cela s'explique par les éléments évoqués dans le paragraphe précédent, mais également par la moyenne d'âge assez jeune de notre MAS, ce qui a pour corollaire des retours à domicile en famille de plus de 72h assez fréquents pour les plus jeunes : cela impacte notre taux d'occupation.

Nous serons au complet en 2026, la troisième place ayant été pourvue : l'entrée aura lieu en janvier 2026. Cette activité basse pour des raisons conjoncturelles aura un retour à la normale et davantage aux alentours de 90%.

#### **CME :**

<b>Journées</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Prévisionnel 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
Semi-internat	3 763	3 591	4 167
Internat permanent	1 868	1 971	1 693
Internat de semaine	3 576	3 780	3 101
Accueil temporaire	547	840	896
<b>Total</b>	<b>9 754</b>	<b>10 182</b>	<b>9 857</b>
<b>Taux d'occupation global</b>	<b>85.34 %</b>	<b>89.081%</b>	<b>86,24%</b>

En 2025, nous avons poursuivi l'augmentation de l'activité avec 103 journées d'activité supplémentaires soit au total 9 857 journées sur les 10 182 prévues. **Notre taux d'occupation global est de 86.24%** (contre 85.34% en 2024). Cela reste inférieur à notre prévisionnel, avec un écart de 325 journées.

Nous avons un taux d'occupation pour **l'internat de semaine en baisse avec 3 101 journées réalisées** contre 3576 journées en 2025 et les 3 780 journées théoriques prévues au CPOM et nous atteignons un taux d'activité de **73,83%**.

**L'internat permanent atteint 1 693 journées**, en baisse par rapport à 2024, en lien avec la baisse des demandes d'internat, 24 enfants différents ont bénéficié de l'internat le week-end et en basse activité, sachant que nous essayons de répondre à tous les parents et de varier les présences sur ces 6 places, dont deux sont prises en permanence par 2 enfants placés aux Mésanges.

Le **semi-internat atteint 4 167 journées soit 107.5%** de taux d'occupation contre 3990 journées à réaliser comme prévu au CPOM. Cela s'explique par l'âge des enfants nouvellement accueillis. A noter également ce taux élevé, malgré l'absence d'un jeune pendant plusieurs mois et pour lequel une démarche de fin d'accompagnement doit être engagée auprès de la CDAPH faute d'évolution et d'échange avec la famille.

**L'accueil temporaire** a concerné 12 enfants dans l'année, en nette hausse par rapport à 2024, et représente une activité de **85.33%**, contre 52% en 2024, et respecte nos objectifs CPOM.

Ces variations s'expliquent essentiellement par les nombreuses sorties de 2024 et les deux de 2025 qui concernaient des personnes sous amendement Creton accueillies en internat et libérant ces places sans qu'elles soient pourvues systématiquement. Ces sorties ont permis l'entrée de tout-petits de moins de 5 ans en début d'année pour lesquels les parents préfèrent un accueil en semi-internat ou temporaire.

Par ailleurs, notre assistante sociale a été absente de longs mois et à 2 reprises en 2025, ce qui nous a contraints à différer les commissions d'admissions et les entrées au cours de l'année à septembre.

### **SESSAD** :

SESSAD	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Actes	450	306	194

Le SESSAD polyhandicap compte 4 places pour enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant un polyhandicap ou plurihandicap sévère. Les interventions à domicile sont assurées par une psychomotricienne. Elle intervient parfois en binôme avec l'ergothérapeute et la psychologue du CME. L'assistante de service social soutient les familles pour les démarches administratives et l'accès aux droits. L'équipe est encadrée par une cheffe de service.

**Le taux d'activité pour 2025 est de 38,49 %**, soit en nette baisse par rapport à 2024 où il était de 60.71%. L'assistante sociale ayant été absente pour maladie, notamment de septembre à décembre, elle n'a pas pu intervenir au SESSAD.

2 enfants et leurs familles ont été accompagnés par le SESSAD en 2025 et nous avons réalisé 194 actes alors que nous avons une activité prévisionnelle de 454 actes (pour une activité théorique de 504 actes). Cette très faible activité s'explique par le peu de demandes d'intégration de notre SESSAD, 2 places sont vacantes depuis juillet 2023. Par ailleurs, l'évolution attendue en DAME nous a conduits à diminuer progressivement nos interventions.

En 2025, nous avons réalisé une réunion préparatoire, une réunion institutionnelle de présentation du rétroplanning et des enjeux du projet et programmé 3 groupes de travail composés de la petite équipe du SESSAD et de professionnels volontaires du CME pour réfléchir à notre transformation et à l'évolution du site des Mésanges :

- Le groupe du 27/05/25 a travaillé sur les besoins.
- Le groupe du 18/06/25 sur les ressources nécessaires (RH, formations, ressources territoriales).
- Le 3<sup>ème</sup> groupe qui devait travailler sur les documents de la loi 2002-2 a été différé dans l'attente de l'arrêté de transformation. Celui-ci n'est arrivé qu'en 2026.

Mouvements 2025 : 2 demandes reçues sur via trajectoire en 2025 qui ne correspondaient pas à notre autorisation et une autre a été annulée automatiquement.

Les actes pour les deux enfants sont moins soutenus du fait de l'accompagnement d'un enfant et son orientation vers le secteur adulte du fait de son âge : 20 ans en 2026 et de l'admission progressive du second sur le CME.

## 4. LES ACTIVITES :

L'année 2025 a proposé de nombreux événements et activités aux personnes accompagnées. Ces activités s'ajoutent au quotidien bien rythmé et chargé par les consultations médicales et paramédicales, les séances de rééducation de kinésithérapie, orthophonie et psychomotricité ; les soins de nursing, les repas et les temps de repos. Chaque jour, les professionnels proposent des activités éducatives, de stimulation et de loisirs qui répondent à la fois aux projets personnalisés des enfants et adultes, tout en développant le lien social et en favorisant l'inclusion. Elles peuvent être organisées en transversalité avec les différentes unités du CME et avec la MAS.

Nous avons proposé :

- ✚ 22 séances de musicothérapie au CME et 4 pour la MAS,
- ✚ 13 séances de médiation animale et 12 séances à la MAS,
- ✚ le trampoline Park (19 séances),
- ✚ 11 séances de reiki et 6 de socio-esthétique à la MAS.
- ✚ Les sorties tandem ski.
- ✚ des marches hebdomadaires avec notre bénévole Christophe.
- ✚ des séances de balnéothérapie.
- ✚ des séances Snoezelen .
- ✚ et bien d'autres encore comme :

les InstantàNez



la patinoire



la voile



le paddle



Le sport adapté Alycia de Zicomatic



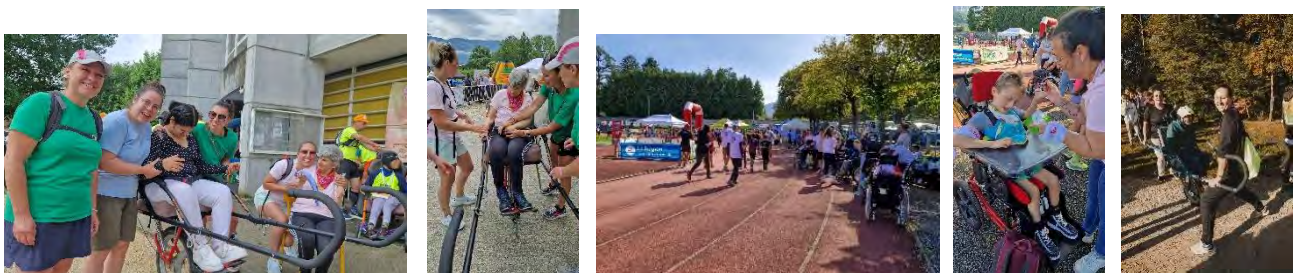
L'équithérapie



les parcours commando



Et la participation à des événements sportifs : l'Ultimate Joëtte Challenge / Savoie court / Cross Saint Anne / Circuit du cœur...



Des temps festifs / des concerts, des matchs de handball et de basket offerts par Zicomatic.

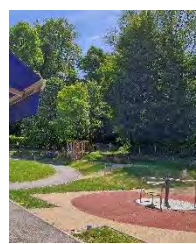


1 camp a également été proposé cette année à Hyères avec 6 jeunes du CME et du SESSAD pendant 5 jours et 4 nuits : pour sortir du contexte de l'établissement, vivre un rythme de vacances, découvrir de nouvelles activités (dont du jet ski !), partager des moments privilégiés, changer ses repères, dormir et vivre dans un nouveau lieu.



### Les événements 2025 :

L'inauguration le 23 mai de **l'aire de jeux sensorimoteurs inclusive** après plusieurs mois de travaux.



**Le Circuit du Cœur** s'est déroulé le 15 juin. Merci au Judo-Club et aux lycéens pour cette belle réussite qui a rapporté 3400 €.



**La fête de l'été** a eu lieu le 5 juillet, sur le thème de la kermesse ; pour cause de canicule elle a eu lieu sans les parents et à l'intérieur de l'établissement.

**La fête de Noël** s'est déroulée à la salle St Jean le 2 décembre. Cette année nous avons tous partagé l'aligot géant avant d'accueillir les familles pour le concert du groupe des Mésanges. Des clowns des InstantàNez, la Reine des neiges et Olaf étaient également présents, grâce à Zicomatic. Merci à la mairie pour la mise à disposition de la salle.



## 5. LES PRESTATIONS :

Les professionnels de tous les services se sont mobilisés pour assurer l'accompagnement éducatif, la vie quotidienne, les rééducations et les soins des personnes accueillies.

Les projets personnalisés ont été réalisés ou actualisés en 2025.

Les visites médicales annuelles sont réalisées par nos deux médecins généralistes, notre médecin spécialisé en médecine physique et de rééducation et toutes les 6 semaines un psychiatre vient également consulter les personnes accompagnées et soutenir les équipes. En 2025, nous avons également poursuivi notre partenariat avec le dentiste de la Motte-Servolex qui propose des consultations de prévention en santé buccodentaire pour l'ensemble des personnes accompagnées. Nous avons également mis en place des consultations du pédiatre du CHMS au sein des Mésanges pour faciliter les soins.

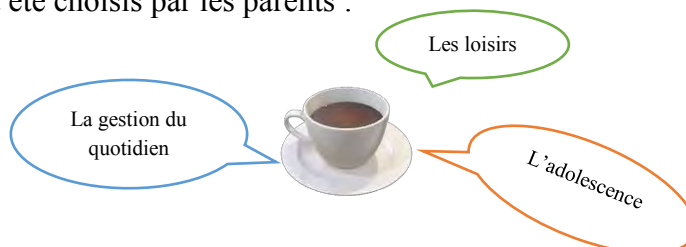
Nous avons permis le maintien en établissement d'un jeune, grâce à l'HAD du CHMS et fait intervenir ESPPERA pour éclairer la famille et l'équipe sur la situation médicale.

La MAS a poursuivi ses accompagnements du quotidien et de nursing, de nombreuses activités ont lieu et sont ponctuées également de moments conviviaux, y compris avec les proches qui sont conviés chaque trimestre pour goûter avec tout le monde et faciliter la relation.

L'accompagnement au deuil a été de nouveau présent, hélas, cette année avec le décès d'un résident. Nous avons dans ce cadre conventionné avec le service ambulatoire soins palliatifs du CHMS qui a soutenu le résident, sa famille et les professionnels après la sortie d'hospitalisation et jusqu'au décès.

**Les groupes fratries** sont toujours en place pour accueillir les frères et sœurs autour d'une activité de médiation avant de partager un goûter avec le frère ou la sœur en situation de handicap.

Le « **café des parents** » proposé par les représentants des parents du CVS a été mis en place en 2025, les thèmes ont été choisis par les parents :



## 6. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

**Le CVS s'est réuni 4 fois en 2025**, une réelle dynamique anime ces réunions, des échanges et réflexions pour expliquer nos actions, mais aussi pour améliorer nos prises en charge et renforcer le lien avec les proches sont mises en œuvre. Nous traitons des activités réalisées, des préoccupations des familles (communication, transport, idées...) de la situation RH et des projets. Une réunion a eu lieu en début d'année pour présenter et évoquer les recommandations de bonnes pratiques conformément à la fiche action du projet d'établissement.

En novembre 2025, nous avons également lancé les **élections du CVS** pour renouveler l'ensemble de ses membres. En raison de la procédure et des congés de fin d'année, les élections et les résultats auront lieu en janvier 2026.

## **7. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Après une année 2024 très positive de recrutement qui a permis de stabiliser le « pôle soins » avec l'arrivée d'infirmières de jour et de nuit, de deux médecins généralistes et un psychiatre. Nous avons rencontré des difficultés pour pérenniser l'équipe de nuit, 2 infirmières ont démissionné, de même qu'une aide-soignante. Nous avons donc de nouveau eu recours à l'intérim.

Le CME comptait 68.23 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2025, le SESSAD a 1.29 ETP répartis entre plusieurs salariés intervenant également au CME et/ou à la MAS.

La MAS dispose de 13.77 ETP. Elle a consolidé la stabilisation de l'équipe et maintenu sa dynamique d'accompagnement avec un recours à l'intérim moindre. L'organisation reste fragile du fait d'un arrêt longue maladie et de l'impossibilité d'avoir les 2.6 ETP d'infirmiers de nuit stables (en mutualisation avec le CME). L'absence de prime spécifique pour le travail de nuit a conduit à des départs vers l'hôpital (où elle est versée) ou en poste de jour. En revanche, nous avons bien pourvu l'ensemble des postes infirmiers de jour.

**Le taux d'absentéisme au CME augmente.** Après une baisse constante depuis 2021, il est de **10.58%** contre 9.3% en 2024, mais il est de 14.9% si on ajoute les absences non rémunérées (congés parentaux d'éducation : 3 salariés et 4 temps partiels thérapeutiques en hausse importante en 2025). Les absences pour maladie passent de 1 867 jours à 2 365 jours en 2025, elles représentent la plus grande part de l'absentéisme.

Nous avons des arrêts longues maladies et des temps partiels thérapeutiques que nous peinons à remplacer par des CDD s'agissant de petits temps de travail sur des postes différents. Notre pôle de remplacement a été renforcé et nous avons 3 professionnels pour un total de 2.70 ETP. Mais cela ne suffit pas à couvrir les absences. Nous ne pouvons laisser les postes des paramédicaux et des professionnels de terrain non remplacés au regard des risques encourus pour les personnes accompagnées. Nous proposons des heures supplémentaires aux professionnels pour combler au mieux les absences ponctuelles, des CDD pour les absences longues et de l'intérim.

Au CME, l'intérim représente en 2025, **881 contrats avec 104 personnes différentes et 9842,83 heures** contre 822 contrats et correspondant à 9 058,25 heures en 2024. Ces chiffres sont bien trop élevés. Le recours à l'intérim est en hausse par rapport à 2024 : 349 207 € en 2025 contre 303 549 € dépensés en 2024 contre 383 422 €.

3 personnes au CME sont sous contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, 1 à la MAS.

## **8. LES FORMATIONS :**

Les formations répertoriées ici sont communes aux différents services : CME, MAS et SESSAD. Certaines sont transversales avec les autres établissements et services de l'APEI ou partenariales.

<b>Intitulés</b>	<b>Nombre de participants</b>
Formation ABA	2 jours - 6 professionnels
Développer sa compétence managériale	3 jours -1 professionnel
Conduite de réunion	2 jours - 2 professionnels
L'accompagnement de l'adulte polyhandicapé : transition, vie quotidienne, vieillissement	1 jour - 21 professionnels
ARS/autoD, scolarisation, apprentissage	½ jour - 4 professionnels
ARS/ Parcours de soin et vie quotidienne	½ jour – 3 professionnels
ARS/Soutien aux aidants et aux pratiques professionnelles	½ jour – 3 professionnels
Communication non violente - Niveau 1	2 jours - 7 professionnels
CAA	1 jour - 4 professionnels
Comportements défis et ses déterminants	3 jours - 8 professionnels
Autisme / modèle d'accompagnement adapté au fonctionnement des enfants (base 1)	5 jours - 10 professionnels
Enfants et adultes handicapés épileptiques	2 jours - 6 professionnels et 3 parents
TSA et éducation structurée	5 jours - 5 personnes
Incendie prévention sécurité - équipier d'évacuation	½ journée – 12 professionnels
Formation bucco-dentaire niv 1 et 2	2 jours – 1 professionnel
Makaton avancé	6 jours – 4 professionnels
PECS	1 jour – 2 professionnels
Prévention du risque infectieux en FAM-MAS-CME	½ jour – 3 professionnels
Dépression chez la PH	2 jours – 3 professionnels
Handicap(s), éthique et bien-être	2 jours – 10 professionnels
TEACCH	5 jours – 1 professionnel
SST INITIAL	2 jours - 7 professionnels
Prise en charge de la douleur	3 jours – 3 professionnels
IMAGO DUI	2 jours - 61 professionnels

A noter en 2025, la formation de très grande envergure de presque l'ensemble des professionnels de l'APEI organisée de septembre à novembre pour permettre la mise en place du nouveau logiciel DUI dans le cadre du Ségur du numérique en santé. Il s'agit d'IMAGO d'Evolucare que nous avons sélectionné dans le cadre de notre grappe Ségur.

## **9. LES PARTENARIATS :**

Le CME, la MAS et le SESSAD inscrivent leurs activités dans un environnement partenarial diversifié et dense :

- Les partenaires favorisant et/ou permettant les actions éducatives et les activités adaptées : Zicomatic, les InstantàNez, Club de voile, notre bénévole Christophe etc.
- Les partenaires des soins : le CHMS, CHS de la Savoie, ESPPÉRA (équipe de Soins de support Palliatifs Pédiatriques de Ressources et d'Accompagnement) EMSP (équipe mobile douleurs et soins palliatifs), l'HAD, les pharmacies de la Source et des Portiques

à La Motte-Servolex, le laboratoire d'analyses médicales de La Motte-Servolex, le réseau bucco-dentaire ; les référentes handicap du CHMS et handiconsult ; HANDIGYNECO.

- Les partenaires médico-sociaux : les établissements et services de l'APEI de Chambéry, les CAMSP, le CEM Accueil Savoie Handicap, les structures adultes (FAM/MAS), le service Enfance, Jeunesse, Famille du Conseil Départemental, la MDPH.
- Les partenaires qui nous soutiennent par leurs actions : l'Association Enfance-Espérance, Zicomatic, les InstantàNez, le Judo-Club de La Motte-Servolex, la Mairie de la Motte-Servolex, l'UDAPEI...

## **10. LES FAITS MARQUANTS :**

Les **travaux d'aménagement de l'aire de jeux sensorimoteurs inclusive** et des jardins sensoriels avec un accès PMR ont pris fin et ont permis l'inauguration et la filialisation de ce projet. Ce projet d'ampleur permet aux enfants et adultes des Mésanges de profiter de jeux adaptés dans un cadre magnifiquement aménagé et d'accueillir également des enfants du voisinage, des crèches et des écoles, proposant ainsi une inclusion inversée.

Il n'aurait pas pu voir le jour sans nos partenaires institutionnels que sont l'ARS, le Conseil Départemental de Savoie et la Mairie de la Motte-Servolex, mais aussi sans le précieux soutien financier de la Fondation des Hôpitaux, la Fondation Terrévent, la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur, la Fondation Groupe EDF, BöllhoffFrance, Alphi, la Fondation FDJ, le Rotary Chambéry Challes-les-Eaux, le Judo Club La Motte-Servolex, ainsi que l'UDAPEI.

Nos équipes ont été fortement mobilisées autour de 3 évènements :

- **La coupe Serafin-PH** : décidée en décembre 2024 et annoncée aux ESMS en janvier 2025, avec pour objectif de définir la tarification des établissements enfants ; la coupe a été très complexe à mettre en œuvre et nous déplorons d'avoir subi une telle décision sans aucun moyen supplémentaire et sans aucun outil de recueil adapté proposé. Les données très nombreuses et hétérogènes à recueillir ont mobilisé de manière considérable l'équipe de direction et l'ensemble des professionnels pourtant déjà mobilisés sur l'accompagnement des personnes très dépendantes du fait de leur polyhandicap. Une secrétaire a été recrutée spécifiquement pour saisir les données sur la plateforme.
- **L'évaluation HAS de la MAS MESANGES** : elle a eu lieu les 9 et 10 octobre, juste avant celle de la MAS du Noiray. Cette démarche a été chronophage pour nos équipes de la MAS, les paramédicaux et l'équipe de direction, heureusement soutenues par la nouvelle Directrice Qualité Sécurité et Environnement de l'APEI ; notamment en raison de la nouvelle procédure et du référentiel très différents des procédures d'évaluation interne et externe déjà expérimentées.

*L'appréciation générale a souligné que « la MAS est un lieu de vie respectueux des droits de la personne et l'accompagnement repose sur la bientraitance et le souci de s'adapter à des personnes non communicantes au service de leur bien-être. Elle bénéficie d'un plateau technique riche et sait l'optimiser. Le projet d'établissement, coconstruit avec tous, est une véritable référence pour chaque professionnel*

*aujourd'hui.* » Nous avons validé 11 critères impératifs sur 18 et la note moyenne attribuée est de 3,22.

Nous avons élaboré un plan d'action qui doit permettre de corriger les critères non validés dès 2026 et jusqu'à 2027.

- **La réflexion sur le passage en dispositif** : nous avons déjà développé ce sujet dans le rapport et nous ne reviendrons pas davantage sur ce projet qui a malheureusement pris du retard en raison de la mobilisation de l'équipe de direction et des professionnels sur les deux autres événements décrits ci-dessus.

## **11. LES PERSPECTIVES :**

Nous allons finaliser le projet de **transformation de l'offre** du secteur enfant des Mésanges, « le DAME Mésanges »: le passage en dispositif intégré vise à lever les barrières administratives entre le CME et le SESSAD et à fluidifier les réponses aux besoins des enfants et de leurs proches par la facilitation des passages entre les différentes modalités d'accueil, déjà pratiqué aux Mésanges depuis longtemps du fait des parcours singuliers des enfants en situation de polyhandicap et de leurs familles. Nous allons également redéployer notre périmètre d'intervention SESSAD via un soutien en milieu ordinaire : à domicile pour répondre à des situations ponctuelles ou exceptionnelles identifiées avec les proches, mais également dans d'autres institutions ou établissements en lien avec notre savoir-faire spécifique d'accompagnement du polyhandicap.

Le travail de sécurisation du circuit du médicament a été finalisé en 2025 : mise à jour et élaboration de procédures et modes opératoires, formalisation de pratiques. Nous souhaitons aller plus loin en mettant en place un dispositif scellé des piluliers préparés en pharmacie plutôt que sur site, cela sera effectué en 2026.

Nous finaliserons également le travail sur **la douleur** pour compléter la mise en place de notre « mallette douleur » par le déploiement de l'usage du Méopa au sein du site. La démarche d'**habitué aux soins** déjà bien déployée sera poursuivie.

L'année 2026 sera également consacrée à la préparation de **l'évaluation HAS du DAME Mésanges** qui aura lieu en octobre 2026. Elle implique une acculturation des professionnels à cette nouvelle procédure d'évaluation en prenant connaissance du référentiel et en s'appropriant cette méthodologie pour répondre au mieux aux impératifs d'amélioration de la qualité.

## **Rapport d'activité 2025 du DIME PHARE présenté par Sandrine HERVE, directrice**

### **1. Présentation générale du DIME PHARE et de ses différentes modalités d'accompagnement :**

Le DIME PHARE accompagne entre 170 et 180 enfants, adolescents et jeunes adultes, 210 jours par an, soit en accueil de jour ou hébergement, soit en accompagnement en milieu ordinaire type SESSAD. Le PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées) accompagne une cinquantaine d'élèves en rupture ou en risque de rupture de parcours de scolarisation.

Suite à la création du dispositif 3-8 ans, le nouvel agrément suivant l'arrêté N°2025-14-0203 du 17 avril 2025 stipule 138 places réparties comme suit :

- 22 places d'internat (11 places TDI (trouble du développement intellectuel), 11 places TSA (trouble du spectre de l'autisme)).
- 66 places d'accueil de jour (semi-internat) (30 places TDI, 29 places TSA + 7 places TSA (UEMA)).
- 50 places de prestations en milieu ordinaire, dont 6 places dédiées à des enfants de 3 à 8 ans atteints de troubles du neuro-développement soit 16 places TDI, 28 places TSA + 6 places TSA.

Concernant le PCPE, la convention stipule une file active de 50 situations par an.

Le DIME PHARE regroupe ainsi 5 pôles présentés dans le livret d'accueil du dispositif : accueil de jour, hébergement, interventions en milieu ordinaire type SESSAD, pôle situations complexes en interne et en externe type PCPE et pôle transitions.

Le DIME PHARE est rattaché à un finess unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (budget unique et analytiques séparées pour l'UEMA et le PCPE).

Le dispositif, dans son fonctionnement intégré, permet davantage de souplesse, de modularité et de réactivité dans les réponses proposées, et facilite l'accompagnement des situations dites complexes. Pour autant, l'augmentation des situations dites complexes ou la dégradation de certaines situations (avec association de troubles psychiques) nous oblige à maintenir un équilibre précaire entre les réponses proposées et les moyens RH dont nous disposons. L'évolution du fonctionnement en dispositif intégré dans le contexte actuel nécessite non seulement des moyens supplémentaires de coordination et de coopération mais aussi des moyens RH en renfort pour plusieurs personnes accompagnées.

### **L'accueil de jour IME le Bourget (Challes les Eaux) :**

L'accueil de jour IME le Bourget accueille des personnes présentant un trouble du développement cognitif (TDI) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans troubles associés. Plus de la moitié des personnes accompagnées sur le site présentent un trouble du spectre de l'autisme.

L'accueil de jour de l'IME le Bourget est organisé en plusieurs unités regroupées en Institut Médico-Pédagogique (IMP) jusqu'à 14 ans et Institut Médico-Professionnel (IMPRO) après 14 ans.

L'unité d'enseignement est divisée en 5 classes dont une est externalisée au niveau du collège Jean Mermoz à Barby. En 2025, de nouveaux projets au sein du collège ont permis des temps inclusifs supplémentaires appréciés par les élèves.

La mise en place de l'atelier informatique a permis à d'autres élèves de l'unité d'enseignement de venir au collège pour partager cette activité.

Les groupes éducatifs travaillent principalement sur le développement de l'autonomie et la participation à la vie sociale, avec un encadrement plus ou moins important suivant les besoins identifiés et l'évolution des profils accompagnés. Ils travaillent en lien avec l'équipe paramédicale et médicale pour faciliter l'accès aux apprentissages. La structure veille à un accompagnement global de la personne, au niveau éducatif, pédagogique, paramédical au sein d'un accueil collectif.

Des services satellites complètent les équipes : le secrétariat, le service social, le pôle remplacement, le service technique. L'équipe des agents de service est gérée par le service le Granier de l'APEI de Chambéry.

Le site du DIME PHARE dispose d'une cuisine sur place assurée par le prestataire externe ELIOR. Des temps de concertation avec l'économiste, la diététicienne et la cuisinière contribuent à un meilleur suivi des menus proposés par rapport aux besoins individuels des jeunes et à la mise en place des régimes spécifiques personnalisés. Des commissions restauration régulières dans le cadre de la démarche qualité garantissent également le suivi et l'évaluation régulière des prestations restauration en fonction des besoins évolutifs des personnes accompagnées.

Les transports au niveau des accueils de jour sont assurés par les taxis et par des véhicules internes à la structure avec des points de ramassage identifiés. Ils peuvent être, pour une minorité, assurés par les familles en fonction de la situation.

L'équipe du CVS (conseil de la vie sociale) du DIME PHARE a été renouvelée suite aux élections de décembre 2025 et a permis d'avoir un représentant des familles issu des SESSAD et des représentants des personnes accompagnées nouvellement investis dans leurs missions, soutenus par les enseignants et par les orthophonistes.

### **L'accueil de jour UEMA :**

L'UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme) est une classe de 7 élèves âgés de 3 à 6 ans située à l'école maternelle le Picolet à la Motte-Servolex.

L'enseignant spécialisé de la classe est détaché par l'éducation nationale et est responsable du pôle pédagogique. Il travaille en lien avec une équipe de professionnels médico-sociaux également présente au sein de la classe (trois éducatrices à temps plein, orthophoniste,

psychomotricienne et psychologue, médecin psychiatre à temps partiel). Le personnel administratif est mutualisé dans le cadre du DIME PHARE.

L'analyse des pratiques pour les professionnels ainsi qu'une supervision technique de la classe sont mensuelles. Les formations collectives sont mutualisées avec celles du DIME PHARE.

La fermeture d'une classe en septembre 2025 et le changement de direction d'école ont impliqué une collaboration plus proche afin de maintenir les possibilités d'inclusion dans les deux autres classes. Le changement d'enseignant spécialisé de l'UEMA a donné une nouvelle dynamique dans l'inscription de l'UEMA au sein de l'école et a favorisé les projets pédagogiques transversaux et les événements conviviaux. Les inclusions, priorisées dans l'accompagnement, ont profité pleinement à plusieurs élèves de l'UEMA.

L'équipe de l'UEMA a retrouvé une dynamique positive sur l'année 2025. Le recrutement d'une nouvelle orthophoniste en septembre 2025, formée sur la communication alternative augmentée, a permis de redynamiser l'équipe sur les modalités adaptées de communication.

Les orientations post-UEMA sont aujourd'hui travaillées très en amont pour optimiser les possibilités de scolarisation adaptée. Les difficultés d'orientation restent présentes et sont partagées régulièrement avec les acteurs de l'éducation nationale et l'ARS. Le dispositif 3-8 ans du DIME PHARE a permis de soutenir certains élèves sortants.

### **L'hébergement de semaine :**

Le DIME propose également un hébergement à la semaine pour 22 personnes dont une place est dédiée au répit pour les familles en interne. Cet internat fonctionne chaque jour avec deux veilleurs de nuits. En 2025, les mouvements des personnes au sein de la structure ont impliqué plusieurs remaniements au niveau des places d'hébergement.

### **Les accompagnements en milieu ordinaire (type SESSAD) :**

**Le Sessad Trampoline** intervient directement auprès des personnes dans leur lieu de vie. Les interventions éducatives et paramédicales se font en grande partie dans l'établissement scolaire lors de séances individuelles, au restaurant scolaire, mais aussi au niveau du site du DIME PHARE avec l'organisation de groupes éducatifs. Les professionnels peuvent intervenir également dans les centres de loisirs et parfois à domicile.

**Le dispositif 3-8 ans** créé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est un service essentiellement d'appui-ressources aux écoles pour des jeunes élèves qui ont besoin d'adaptations multiples pour suivre leur parcours de scolarisation. Il fonctionne comme un SESSAD renforcé principalement au sein des classes et de l'établissement scolaire. La collaboration avec l'école est fondamentale pour ce type d'accompagnement et permet une sensibilisation de tous les acteurs de l'éducation nationale concernés par la situation de l'élève.

**Le SESSAD SAAGI (TSA)** fonctionne sur des temps d'observation, de préparation, et de déploiement des outils sur les lieux de vie des personnes accompagnées. Par exemple, des séances d'observation ou de déploiement d'outils de stratégie éducative sont régulièrement proposées sur une demi-journée au sein des écoles ou collèges. Il ne propose pas de séances régulières d'orthophonie ou d'ergothérapie (réalisées en externe par des professionnels libéraux). Le service vient en appui des aidants, familles, autres aidants familiaux ou professionnels (services qui accompagnent directement la personne (éducation, scolarité, soins, loisirs, culture) sans se substituer à eux).

Sur les SESSAD(s), des actions de sensibilisation au handicap ont eu lieu régulièrement dans les établissements scolaires du territoire dans le cadre de leurs missions d'appui ressources.

## **2. Population accompagnée, file active, liste d'attente et activité en 2025 :**

### **La file active, entrées et sorties :**

**Sur l'accueil de jour/hébergement :** la file active est de 88 personnes en 2025. A noter le blocage toujours présent au niveau des sorties des adultes notamment avec les orientations FAM MAS et FDV.

- 6 entrées en 2025 et 5 sorties (deux retours à la maison, accompagnés par le PCPE ou par le SESSAD), une orientation SAJ et deux orientations ESAT.

Le rééquilibrage de la pyramide des âges se poursuit sur ces dernières années : 17 personnes relevant de l'amendement Creton en 2025 et 17 projetées sur 2026 (chiffre qui se stabilise avec les 6 sorties de janvier à mai 2026, 4 vers le SAJ, 1 vers le FAM, 1 vers l'ESAT).

**En accueil de jour UEMA (La Motte-Servolex) :** 4 admissions et 4 sorties soit une file active de 11 personnes accompagnées.

**SESSAD SAAGI :** 9 admissions et 11 sorties, soit une file active de 39 personnes accompagnées. Une file active en évolution liée en partie à la mise en place de la contractualisation sur trois ans.

**SESSAD TRAMPOLINE :** 8 admissions et 8 sorties dont 2 vers l'accueil de jour IME de Challes-les-Eaux, 4 vers celui de l'IME de St Louis Du Mont, soit une file active de 24 personnes accompagnées.

**Dispositif 3-8 ans :** File active de 10 personnes accompagnées pour la première année d'exercice.

**PCPE :** la file active est de 49 personnes accompagnées (contre 50 demandées).

### **Liste d'attente en augmentation en 2025 :**

La liste d'attente sur l'accueil de jour (IME le Bourget) au 1<sup>er</sup> avril 2025 est en augmentation par rapport à l'année précédente notamment concernant les plus jeunes enfants : à ce jour : 67 dossiers dont 46 situations de 4 à 11 ans (contre une cinquantaine de situations au total en 2024).

La liste d'attente sur le SAAGI autour de 90 personnes (chiffre stable). Sur le SESSAD Trampoline, la liste d'attente est peu importante avec un turn over en réelle augmentation. La liste d'attente sur l'UEMA est de 10 élèves, principalement des élèves âgés de 5 ans (non prioritaires).

Les personnes inscrites sur la liste d'attente accueil de jour IME Le Bourget DIME PHARE et de l'IME de Marlioz sont suivies pour une partie par le PCPE (Pôle de compétences et prestations externalisées). Ce service travaille en lien étroit avec les services de la MDPH autour des situations complexes, notamment pour la coordination des plans d'accompagnement global (PAG) dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous » (RAPT).

La liste d'attente du SESSAD SAAGI reste très importante malgré la mise en place de la contractualisation sur 3 ans.

### **Le taux d'activité globale en 2025 :**

En 2025, en accueil de jour, nous comptons au total 11 848 journées réalisées. L'internat compte 3 872 nuits. Soit un total de 15 720 journées.

Le taux d'activité répond au taux négocié dans le CPOM. Sur l'accueil de jour/hébergement : le taux d'activité correspond au niveau demandé (supérieur à 90 %) en 2025 avec une diminution transitoire de l'occupation des places en hébergement (liée entre autres à des suspensions d'hébergement du fait de l'intensification des troubles du comportement).

Il est prévu en 2026 de soutenir le taux d'activité avec les nouvelles admissions prévues et de maintenir le taux d'occupation demandé sur l'hébergement.

**Les personnes relevant de l'amendement Creton :** L'accueil de jour (IME) compte au 31 décembre 2025, 17 personnes de plus de 20 ans maintenues en accueil de jour IME relevant de l'amendement Creton, répartis comme suit selon leur orientation :

<b>Orientation</b>	<b>ESAT</b>	<b>ESAT + FH</b>	<b>SAJ</b>	<b>FDV</b>	<b>FAM</b>
<b>Nombre de personnes relevant de l'amendement Creton</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

La liste d'attente, qui est en constante augmentation, dont plusieurs situations dites complexes chez les plus jeunes, reste un élément préoccupant à prendre en compte dans la réflexion sur les perspectives d'évolution du DIME PHARE. Autre élément préoccupant, la recrudescence de situations dites complexes avec intensification des comportements problématiques dans les âges de transition, notamment à l'adolescence, qui demande une coordination renforcée pour plusieurs situations et un partenariat plus élargi avec les structures de soins et de la protection de l'enfance.

### **3. La démarche d'amélioration continue du DIME : la procédure d'évaluation Haute Autorité de Santé (HAS), la coupe SERAFIN PH et la mise en place du dossier unique de l'utilisateur (IMAGO), les formations :**

L'équipe des référents qualité, en lien avec la direction de l'amélioration continue de l'association, est missionnée pour faire vivre la démarche qualité au sein des pratiques professionnelles sur tous les sites notamment via la gestion et l'analyse des fiches événements.

L'année 2025 a été marquée par la démarche de « l'évaluation HAS » et la mise en place d'un plan d'actions sur 5 ans supervisé par notre autorité de contrôle. Cette évaluation de la Qualité en établissements et services sociaux et médico-sociaux laquelle conditionne les autorisations de fonctionner des structures, a porté une appréciation globalement favorable à la qualité de réalisation des missions du DIME. Cette démarche qui a mobilisé personnes accompagnées, familles et professionnels nous a permis d'évaluer le fonctionnement du DIME à partir de critères définis ainsi que d'identifier les axes de progrès (notamment autour des droits et libertés

des personnes, des risques de maltraitance et de violence, du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité, des événements indésirables, des plaintes et des réclamations).

La « coupe SERAFIN PH » (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées a mobilisé également les équipes pour remplir les fiches données concernant chaque accompagnement. Cette réforme tarifaire expérimentée en 2025 sur le secteur enfant devrait être appliquée en 2027 pour les structures concernées.

L'expérimentation puis la mise en place du dossier unique de l'utilisateur (DUI) avec le logiciel IMAGO (Evolucare) depuis septembre 2025 sur l'APEI de Chambéry s'est appuyée sur des actions de formation et d'accompagnement au changement de pratiques des professionnels. Nous constatons déjà sur le DIME PHARE une meilleure traçabilité et transmission des informations notamment au niveau de la partie soins, outre l'intérêt d'avoir des outils communs entre toutes les équipes du dispositif.

Enfin, des actions de sensibilisation sont poursuivies avec l'agence de l'écomobilité de Chambéry dans le cadre de la démarche d'éco responsabilité du DIME. L'intervention de l'équipe de CITIZ (réseau d'autopartage) auprès de tous les professionnels du DIME PHARE a permis une meilleure connaissance de l'usage de ce réseau conventionné avec l'APEI de Chambéry.

#### **Poursuite de l'accompagnement des professionnels et des familles à l'évolution des pratiques.**

La priorité a été donnée en 2025 à la sensibilisation et à la formation collective sur la communication alternative augmentée (CAA) avec la contribution du DIME PHARE à la journée CAA organisée par la communauté 360, l'organisation d'une journée sur le site avec les familles, et la formation à partir de différents groupes de travail parents / professionnels.

#### **4. Les projets en 2025 sur le DIME PHARE :**

En accueil de jour, de nombreux projets éducatifs et pédagogiques permettent de répondre aux besoins de chacun et de contribuer à l'épanouissement des personnes (enseignement musical, activités artistiques et culturelles, sportives, camps etc.)

Le partenariat de proximité avec le collège Jean Mermoz et l'école primaire de Challes-Les - Eaux s'est développé avec de nouveaux projets inclusifs ponctuels ou plus pérennes.

Au niveau de la scolarisation partagée avec le lycée horticole du Bocage, plusieurs échanges croisés avec l'ensemble des élèves concernés sur les deux sites ont permis de réaliser des projets communs au sein des espaces verts du DIME.

Des projets inclusifs sont partagés avec les maisons de l'enfance du Biollay et de Chantemerle permettant à des enfants d'être accompagnés de façon adaptée sur les centres de loisirs.

Les ateliers pré professionnels sont poursuivis, soit sur site, soit à l'extérieur au sein de structures médico-sociales ou de droit commun (Poursuite des activités externalisées permettant aux jeunes de découvrir le monde du travail adapté de façon progressive notamment à l'ESAT de l'APAJH en espaces verts et en atelier sous-traitant et à l'ESAT de la SATREC en sous-traitance, à la chèvrerie de la Thuile. Des stages ont eu lieu en milieu ordinaire (Bam Freesport, Boucherie la Chamoyarde). Le projet In'sinde days a été renouvelé en 2025 avec la société ALPHI à travers la découverte du monde de l'entreprise pour les plus grands. Le duoday en

2025 a été difficile à organiser pour trouver des entreprises qui répondent aux besoins des personnes accompagnées. Un nouveau partenariat avec « les entreprises qui s'engagent » devrait favoriser une meilleure connaissance de notre public et de nos besoins.

Les projets sportifs adaptés comme le projet GO TO SKI ou le projet « pirogues » sur le lac du Bourget ont été menés sous l'impulsion des enseignants sportifs.

Les projets culturels sont nombreux en lien avec l'espace Malraux, dont l'exposition des affiches autour du cinéma : « le DIME PHARE fait son cinéma ». Les échanges conviviaux avec le Cosy café de Zicomatic ont eu lieu avec certaines unités.

A noter la poursuite des ateliers PASS ADULTES autour de l'orientation vers des établissements : EAM, FAM MAS, initiés par des parents et partagés avec les professionnels du DIME.

Les camps d'été ont été nombreux et équilibrés sur l'ensemble des unités, notamment pour les plus jeunes. Les autres temps forts conviviaux sont toujours appréciés comme le marché de printemps et le marché de Noël, les rencontres professionnels et familles, des projets et événements culturels en lien avec les associations partenaires.

### **Les différents projets et actions réalisés en 2025 au niveau des accompagnements ordinaires type SESSAD :**

**Sur le SAAGI**, des projets plus spécifiques, au-delà du travail avec les partenaires, ont été proposés à savoir :

- Des groupes éducatifs et thérapeutiques : Groupe Ados & Co (habiletés sociales), projet Théâtre en lien avec le CESA, Groupe psychoéducation (module ETAPE ADO convention avec le Dispositif ressources autisme).
- Des groupes avec les aidants familiaux comme le groupe « A la Page » (connaissance du TSA) ou des rencontres familles autour de différentes thématiques (pair aide, parcours de scolarisation).
- Des sorties collectives en période de vacances à partir de médiations diverses.
- Des rencontres familles professionnels et rencontres institutionnelles pédagogiques régulières dans le cadre de l'écriture du projet de service et de l'évolution des pratiques du SESSAD SAAGI.
- Un accompagnement individualisé d'élèves au sein des ULIS TSA dans le cadre des missions d'appui ressources.
- Poursuite du groupe « Go collège » en partenariat avec le centre d'évaluation savoyard de l'autisme (CESA) préparant des préadolescents inscrits ou non sur liste d'attente. Séances de groupes, rencontres familles, rencontres collège/écoles, Participations à des ateliers avec le SAMSAH.

### **Sur le SESSAD Trampoline :**

- Des projets ponctuels et des sorties extérieures avec différentes médiations, camps sur deux jours.
- Des rencontres avec les familles à partir de thématiques communes.

- Des actions de sensibilisation sur le handicap au sein de plusieurs écoles et collèges (Mise en place d'un groupe sur les habiletés sociales au sein d'une école, animé par la psychologue et l'éducatrice).
- Une demi-journée par semaine d'accompagnement collectif pour 5 élèves sur le site de Challes-les-Eaux (repas, séances de groupes et séances individuelles, partages entre pairs et travail sur les compétences sociales approfondi avec des professionnels éducatifs et paramédicaux).

Le dispositif 3-8 ans (SESSAD renforcé) a eu une montée en charge progressive pour atteindre fin 2025 la file active demandée par l'autorité de contrôle. L'équipe s'est constituée progressivement courant 2025.

Ce dispositif a été essentiellement en appui ressources aux établissements scolaires, au sein des classes des personnes concernées. Un élève a été déscolarisé rapidement, impliquant un retrait du SESSAD renforcé, en absence de scolarité. Cet élève a été accompagné par le PCPE.

Le réseau du DIME PHARE a été activé autour des différents parcours de vie des personnes accompagnées (notamment avec les Centres médico-psychologiques, Hôpitaux de jour, foyers des jeunes travailleurs, centres de loisirs, Cap emploi, mission locale jeunes, unicité, mobileemploi, écoles de conduite, partenaires de la protection de l'enfance, les services de répit (PAM - Plateforme aidants multiservices, ou Bulle d'air).

## **5. Constats sur l'évolution du PCPE :**

La création du PCPE adultes porté par l'Orée de Sésame a permis d'orienter une personne accompagnée par le secteur enfant en début 2026 (âgé de 22 ans). D'autres personnes devraient profiter de ce nouveau dispositif en 2026.

Nous constatons par ailleurs de plus en plus d'enfants d'âge maternel et élémentaire qui ont peu de perspectives pour la prochaine rentrée scolaire malgré le partenariat étroit entre le PCPE et les écoles, et l'existence des dispositifs inclusifs ULIS, ULIS TSA, UEEA saturés pour certains. L'éducation nationale n'est pas encore en capacité de proposer des temps de scolarité suffisants pour ces élèves avec des besoins spécifiques importants.

Autre constat : peu d'admissions à venir sur les accueils de jour des dispositifs DIME du territoire du fait des listes d'attente et des profils complexes de certains enfants qui supportent peu la collectivité et qui nécessitent des accompagnements très individualisés.

Le résultat comptable du PCPE est déficitaire en 2025 lié en partie aux besoins d'accompagnement importants pour certaines situations. La file active du PCPE au 31/12/2025 est de 49 personnes accompagnées. Certaines situations demandent un accompagnement renforcé que ce soit au niveau de la coordination ou au niveau des interventions soutenues de professionnels libéraux.

## **CONCLUSION :**

*Le DIME PHARE fonctionnait en dispositif intégré depuis plusieurs années avec des montages administratifs au cas par cas. En 2025, il est enfin possible d'accéder aux différentes modalités d'accompagnement pour les familles avec la notification DIME. Cette évolution permet davantage de fluidité dans le parcours des personnes accompagnées.*

*La situation financière du DIME dont l'UEMA et hors PCPE est proche de l'équilibre.*

*L'évolution persistante de la liste d'attente en accueil de jour reste préoccupante et concerne essentiellement les plus jeunes (6/11 ans) avec des besoins spécifiques importants. Cette réalité est partagée dans le cadre de la réflexion sur la transformation de l'offre menée au niveau régional avec les autres structures et partenaires. Les orientations vers le secteur adulte (FAM MAS et FDV SAJ) sont toujours bloquées par le manque de places dans ce secteur laissant peu de visibilité pour les nouvelles admissions. Le nombre de personnes relevant de l'amendement Creton reste très important sur le DIME PHARE, autour d'un quart des effectifs.*

*Autre constat en 2025, les ruptures de parcours de scolarisation partielle ou totale dans le droit commun. La création du SESSAD renforcé 3-8 ans, mis en place en janvier 2025, sur le DIME PHARE a permis de soutenir six écoles du territoire dans le cadre des missions d'appui ressources aux établissements scolaires. Cependant ce service se heurte à des ruptures nettes de parcours de scolarisation qui impliquent la suspension de l'accompagnement de ce service dans le milieu ordinaire.*

*Enfin les situations dites complexes en interne et en externe (type PCPE) demandent au-delà de la coordination renforcée, un maillage différent et de proximité avec les partenaires pour trouver des réponses satisfaisantes, notamment en matière de soins. La mise en place en début 2026 d'un PCPE adultes porté par l'Orée de Sésame, s'inscrit dans ce réseau indispensable à l'orientation des personnes majeures et permet au PCPE secteur enfant de se centrer sur ses missions.*

*Le PCPE a eu une activité importante et génère encore cette année un déficit financier. Dans les perspectives 2026, nous sommes contraints de réduire, notamment chez les plus jeunes, les prestations proposées pour avoir une situation financière à l'équilibre. Des demandes de crédits non reconductibles sont prévues pour des situations complexes identifiées déscolarisées.*



## **Rapport d'activité 2025, présenté par Monsieur Laurent CRETEUR, directeur**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

L'ESAT est agréé pour 237 places en équivalent temps plein. Il accompagne des personnes en situation de handicap ayant une notification d'orientation prononcée par la MDPH.

En 2025, l'ESAT du Nivolet poursuit la mise en place des orientations politiques qui lui sont définies, dans la continuité des réformes engagées depuis 2018 avec un accent renforcé sur l'inclusion, le droit des personnes en situation de handicap et l'accompagnement vers l'emploi ordinaire.

Cette année a été marquée par la continuité de la mise en œuvre du plan de transformation des ESAT et la transformation de l'offre.

Le parcours renforcé en emploi est consacré par la loi en tant que processus de sortie vers le milieu ordinaire.

Enfin, les travailleurs handicapés se voient reconnaître de nouveaux droits similaires à ceux des salariés : délégués des personnes accompagnées, congé de présence parentale, droit de se syndiquer, droit d'expression collective, prise en charge des frais de transport, droit aux tickets-restaurant et chèques-vacances, droit d'alerte et de retrait, droit de grève, participation à une nouvelle instance mixte CHSCT et au CSE, bénéfice d'une assurance complémentaire santé collective obligatoire.

Depuis le 1er juillet 2024, l'ESAT du Nivolet prend en charge 50% des frais de transport en commun et de la cotisation mensuelle de la complémentaire santé collective. Ces mesures visant à offrir aux travailleurs handicapés en ESAT une meilleure protection et des avantages supplémentaires.

Dans le cadre du plan de transformation des ESAT, les pouvoirs publics ont exprimé des attentes claires visant à améliorer l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap. Les décrets et lois récents soulignent l'importance de :

- Favoriser l'insertion professionnelle : les ESAT doivent renforcer leur rôle d'interface entre le monde du travail et les personnes en situation de handicap, en développant des parcours d'insertion adaptés.
- Améliorer la qualité des services : les ESAT sont encouragés à diversifier leurs activités et à proposer des services de qualité, en lien avec les besoins du marché.
- Renforcer l'autonomie des travailleurs : les initiatives visant à développer les compétences et l'autonomie des travailleurs sont essentielles pour répondre aux exigences des pouvoirs publics.

L'ESAT du Nivolet s'engage à répondre à ces attentes en adaptant ses pratiques et en développant des projets innovants qui favorisent l'inclusion et l'autonomie des travailleurs.

### **Sur l'axe Médico-Social :**

- Développer un accompagnement personnalisé et faire évoluer le carnet de parcours et de compétences en lien avec le futur décret (en attente).
- Proposer à chaque personne accompagnée une activité à caractère professionnel, à temps plein ou à temps partiel, adaptée à ses besoins et répondant, dans la mesure du possible, à ses attentes.
- Permettre aux personnes qui en ont les capacités et qui le souhaitent d'accéder au milieu ordinaire de travail.
- Développer le pouvoir d'agir et notamment l'autonomie de la personne accompagnée.
- Mettre en place une salle de pause / restauration autonome à leur demande (auto-détermination).
- Favoriser le maintien et le développement des compétences et savoir-faire professionnel.
- Développer l'ouverture de l'établissement sur le milieu ordinaire.
- Mettre en place et faire connaître aux personnes accompagnées leurs droits que ce soit en interne (délégués des personnes ; instance mixte représentative...) ou en externe (citoyenneté ; inscription à France travail ; CPF...).
- Former les personnes à la gestion de projet.
- ...

### **Sur l'axe économique :**

- Diversifier les activités à caractère professionnel pour répondre aux nouveaux besoins des personnes accompagnées à l'ESAT.
- Développer la mise à disposition ; les stages et l'insertion en milieu ouvert en assurant un suivi.
- Adapter nos activités aux besoins du marché permettant à la fois de garantir une continuité d'activité dans les ateliers, et d'assurer l'équilibre économique de la structure.

Dans tous les cas, l'ESAT continue de réfléchir à l'évolution des métiers au sein de l'établissement. En lien avec le plan de transformation des ESAT, de la transformation de l'offre et les profils des personnes admises au sein de l'établissement.

## **2. LA POPULATION ACCOMPAGNEE :**

Au 31 décembre 2025, l'ESAT comptait 255 personnes, 141 hommes et 114 femmes. L'âge moyen est de 39,33 ans. Au cours de l'année, nous avons eu 14 admissions et 16 sorties dont 5 démissions, 6 retraites, 1 fin de prise en charge pour raison de santé, 4 admissions dans un autre établissement. Le taux d'occupation est de 92,46 % soit 49 306 journées réalisées. Concernant les stages, nous avons accueilli 37 stagiaires (dont 7 MISPE). En interne, les mouvements entre

les ateliers sont réguliers. Ils concernent les personnes souhaitant découvrir un autre métier ou souhaitant être réaffectées pour des raisons médicales.

Aujourd'hui, l'ESAT compte 19 % de temps partiels principalement liés à la fatigabilité des personnes vieillissantes. Plusieurs personnes sont accompagnées au sein de l'ESAT faute de possibilité d'intégrer d'autres structures. Concernant le taux de temps partiel, celui-ci risque d'augmenter avec la mise en place de l'évolution des ESAT et notamment la possibilité pour les personnes accompagnées de cumuler emploi en milieu ouvert et admission en ESAT. L'ESAT se fixe une limite de 25 % maximum. Passé ce taux, les effectifs ne seront pas suffisants pour garantir un accompagnement de qualité et répondre aux exigences d'un ESAT.

### **3. LES ACTIVITES :**

Cette année a été marquée par l'arrêt de l'activité papeterie en juillet 2025. Cette fermeture a entraîné une perte d'environ 180 K€ de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Malgré ce contexte, plusieurs activités ont maintenu ou développé leur niveau d'activité. L'imprimerie de Savoie a stabilisé son chiffre d'affaires, tandis que certaines prestations ont connu une progression significative, notamment :

- la numérisation : +23 % ;
- la revalorisation papier : +7 %.

Ces évolutions s'inscrivent dans les démarches RSE/RSO de nos clients et partenaires.

L'activité espaces verts a également poursuivi sa progression avec une augmentation du chiffre d'affaires de 11 %. Par ailleurs, dans le cadre du plan de transformation des ESAT, un développement de la mise à disposition a été engagé avec deux personnes accompagnées, dont une à temps plein.

En logistique, l'amélioration de la fiabilité des stocks a permis de fluidifier les productions, d'améliorer la qualité de service ainsi que la communication interne et externe.

Concernant la blanchisserie, la certification RABC a été renouvelée pour une année supplémentaire. Un travail reste toutefois à poursuivre sur l'organisation de l'équipe ainsi que sur le pilotage de cette norme en lien avec la démarche qualité.

Sur le volet QSE, l'ESAT poursuit ses actions de sensibilisation et reste pleinement engagé dans les démarches de décarbonation. Plusieurs actions ont été menées :

- collecte et valorisation du papier ;
- réalisation du bilan carbone® ;
- installation de panneaux photovoltaïques ;
- maîtrise et valorisation des différents déchets (déchets alimentaires, carton, bois, plastique et déchets d'espaces verts) ;
- partenariat avec Grand Chambéry pour le traitement des eaux usées via une convention dédiée.

L'arrivée d'une direction Qualité Sécurité Environnement au sein de l'APEI de Chambéry permet également de renforcer la démarche d'amélioration continue de l'ESAT. En 2025, l'établissement a réalisé son évaluation avec le cabinet ABAQ Consulting selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé.

En lien avec l'APEI de Chambéry, l'ESAT a également mis à jour sa cartographie des processus ainsi que plusieurs procédures clés. Une analyse approfondie des fiches d'événements indésirables a été menée de manière collective, en associant notamment les instances mixtes représentatives des personnes accompagnées.

Enfin, nous constatons cette année encore que les profils des personnes souhaitant intégrer l'ESAT restent très éloignés de l'emploi, en particulier dans les secteurs porteurs tels que l'hygiène des locaux, la blanchisserie ou les espaces verts, qui pourraient pourtant faciliter une insertion vers le milieu ordinaire de travail.

Au sein de l'ESAT, l'année 2025 a été marquée par de nombreux projets, en cohérence avec le projet associatif global (PAG) de l'APEI de Chambéry.

On peut noter :

- Poursuite du plan de transformation des ESAT.
- Suivi et effectivité des conventions de partenariat avec France travail ; et le dispositif d'emploi accompagné.
- Effectivité de l'Instance Représentative des Personnes Accompagnées et du délégué des personnes accompagnées (IMRPA, CHSCT, DP). Avec renouvellement des membres du CVS (octobre 2025) et DP (avril 2025).
- Poursuite des formations et de prévention (soins – sociale – insertion ...).
- Mise à jour de la trame du CAT (Contrat d'Accompagnement par le Travail).
- Evaluation de l'Etablissement par la HAS (Qualiscore B).
- Participation à la mutuelle obligatoire.
- Participation aux transports collectifs.
- Changement de prestataire de transport pour une réponse locale et un tarif ajusté.
- Mise en place d'un nouveau projet professionnel (incluant le projet de vie et une évaluation professionnelle en lien avec le code ROME métier).
- Mise en place d'un nouveau logiciel DUI.
- Travail sur l'insertion des personnes accompagnées (CPF ; CV ; Lettre de motivation...).
- Remise à l'ensemble des personnes accompagnées du nouveau règlement de fonctionnement courant avril avec une présentation FALC.
- Salle de restauration pour les travailleurs appelée « le refuge » ; travail sur l'auto-détermination.
- ...

#### **4. LES PRESTATIONS :**

Les personnes accompagnées par l'ESAT peuvent prétendre à plusieurs prestations. En effet, autour de l'activité à caractère professionnel, l'ESAT permet aux personnes de se professionnaliser, parfois de se spécialiser en vue d'intégrer, si elles le souhaitent, une entreprise du milieu ordinaire. Pour cela, l'ESAT met en place des formations aux postes de travail mais également des formations théoriques et pratiques en lien avec le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.

Ces apprentissages sont maintenus dans le temps et soutenus par les moniteurs d'atelier mais également par l'équipe du Service d'Appui à l'Accompagnement.

Nous proposons également des prestations de transport, de restauration, de stage en extérieur, de visite d'entreprises, de prévention santé...

En 2025, une nouvelle prestation a vu le jour : la possibilité pour les travailleurs d'apporter leur repas de l'extérieur et pouvoir le prendre dans une salle dédiée, située au cœur de l'établissement : « Le refuge ».

#### **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

Les membres du CVS se sont réunis 4 fois en 2025 (les 11/03, 03/06, 07/10 et 09/12).

Durant cette année 2025, le Conseil de la Vie Sociale a été associé au plan de transformation des ESAT (mutuelle - Décret du 25 août 2025) ainsi qu'à la politique de bienveillance menée au sein de la structure. Le Conseil de la Vie Sociale a été sollicité lors de la réalisation et la validation du règlement de fonctionnement de la salle Refuge (CVS du 06 juin et du 07 octobre 2025). A noter que le bilan des réclamations, ainsi que les mesures correctives apportées ont été présentés au CVS et ont fait l'objet de discussion en Instance Mixte (IMRPA).

#### **Les temps forts de l'année :**

- Election d'une nouvelle déléguée des personnes ainsi que de deux suppléants le 16 avril 2025.
- Retour sur le travail des instances mixtes et du CVS.
- Rédaction d'un règlement de fonctionnement de la salle Refuge à destination des personnes accompagnées, validation par le conseil d'administration. Choix du nom de cette salle (Le Refuge) et début des travaux d'aménagement pour un projet d'ouverture janvier 2026.
- Evaluation externe en octobre.
- Présentation d'un power point en FALC et distribution du règlement de fonctionnement ESAT à l'ensemble des personnes accompagnées. Document validé par le CVS, le CSE et le CA.
- Présentation du nouveau projet professionnel finalisé.
- Changement de logiciel de suivi des dossiers des personnes accompagnées (DUI).
- Election des nouveaux membres du CVS (octobre).

## Les ambitions et projets 2026 pour le CVS :

- Mettre à jour le Plan de Gestion de Crise en y intégrant clairement les membres du CVS comme membres invités de la cellule de crise.
- Participer à la révision du Projet d'Établissement.
- Mettre en place des supports accessibles à tous pour la lecture et la compréhension des comptes rendus.

Des réunions mensuelles avec les instances mixtes représentatives sont en place (CHSCT, réunions qualité et COL QVT). Une coordinatrice a été désignée pour accompagner les élus du CVS et de ses instances dans leur représentation et préparation des réunions.

## 6. LES RESSOURCES HUMAINES :

En 2025, l'organigramme de l'ESAT est stable. Le plan de transformation des ESAT ainsi que la mise en place du nouveau logiciel concernant le DUI nous amènent à être agile et gérer au mieux notre masse salariale et les profils des salariés.

L'ESAT a comptabilisé 668 jours d'absence (arrêt maladie pour 557 jours ; accident du travail pour 8 jours).

L'ESAT enregistre également 396 heures de délégations, 96 heures d'absence pour enfants malades, 20 jours pour événements familiaux et 1116 heures de formation continue.

Le taux d'absentéisme est de l'ordre de 6 % cette année. Le personnel intérimaire a été sollicité pour remplacer les salariés absents dès lors qu'ils avaient une mission de prise en charge directe avec les personnes accompagnées.

Le Service d'Appui à l'Accompagnement de l'ESAT permet un accompagnement médico-psycho-social. Il est assuré par une responsable de service (1 ETP) ; 2 agents administratifs (1,4 ETP) ; une psychologue (0,75 ETP), une infirmière (0,8 ETP), une CESF (0,6 ETP) ; 3 coordinateurs de l'accompagnement de parcours (CAP ; 3 ETP) et 1 chargé d'insertion et de formation (1 ETP).

## 7. LES FORMATIONS :

En 2025, 146 personnes accompagnées ont bénéficié d'une formation spécifique.

Ces formations sont financées principalement par notre organisme paritaire collecteur agréé (UNIFAF) mais aussi par la taxe d'apprentissage collectée au bénéfice de l'ESAT du Nivolet.

Intitulé	Nb Pers	Objectifs	Résultats / Observations
Français	25	Renforcer les compétences de base Consolider les compétences	Maintien et consolidation des acquis
Mathématiques	20	logiques	Progression observée
Informatique	20	Développer l'autonomie numérique	Meilleure utilisation des outils

PRAP – Gestes et postures	7	Prévention des risques professionnels	Amélioration des pratiques
HACCP	14	Respect des normes d'hygiène	Conformité réglementaire
Rôle et missions des élus CVS	16	Renforcer la participation	Implication renforcée
Attestation conduite de nacelle	16	Sécuriser l'utilisation du matériel	Conformité réglementaire
RABC	28	Respect des normes d'hygiène	Respect des normes d'hygiène

Plusieurs actions en matière de prévention Santé ont été menées en 2025 :

**Février** : Sensibilisation au risque suicidaire (à l'ESAT).

**Mars Bleu** : Sensibilisation de travailleurs hommes et femmes, au cancer colorectal.

**Mars-Mai** : Service sanitaire étudiants infirmiers : bien-être - hygiène des mains / dentaire (ESAT).

**Avril** : Accompagnement (moi) et information + dépistage auditif (fait par le pôle santé de Chambéry-le-Haut).

**Juin** : Sensibilisation à la santé menstruelle + sensibilisation dépistage cancer du col de l'utérus (moi).

Ateliers sur la santé auditive (fait à l'ESAT par un audioprothésiste du pôle santé de Chambéry-le-Haut).

**Septembre** : Sensibilisation à la vaccination contre la grippe.

**Novembre** : Campagne de vaccination grippe.

**Octobre** : Octobre rose- visite de la mammographie du CHMS (moi).

Intervention à l'ESAT de la CPAM pour sensibiliser à l'autopalpation.

**Décembre** : Sensibilisation à l'équilibre alimentaire en salle « Le refuge ».

## **8. LES PARTENARIATS :**

Les partenaires de l'ESAT sont toujours aussi multiples. Ils vont des clients donneurs d'ordre jusqu'au partenaires et financeurs. Sur l'année 2025, nous avons poursuivi nos liens avec le DHVS, le SAVS mais aussi avec l'ensemble des structures de l'APEI de Chambéry sans oublier les parents, les représentants légaux avec qui nous avons œuvré ensemble à l'accompagnement, à la sécurité et la santé des personnes accompagnées. L'ESAT a une multitude de partenaires extérieurs et s'inscrit pleinement dans le réseau du collectif des ESAT et EA73 mais également dans le réseau des services publics à l'emploi dans lesquels nous nous impliquons pleinement et bien d'autres réseaux partenaires (Conseil départemental ; MDPH ;...)

## **9. LES PERSPECTIVES 2026 :**

Pour 2026, les projets se poursuivent et on peut notamment citer :

- Mise à jour du Projet d'établissement.
- Action de prévention santé.
- Formation des travailleurs à l'auto-détermination.
- Plan d'action suite à Evaluation externe (HAS).
- Qualité / Amélioration continue.
- Mise en service avec vérification du service régulier du nouveau DUI.

- Poursuite de l'accompagnement PrévAT avec la CARSAT.
- Médailles du travail.
- Participation à différents salons métiers.
- Réflexion sur la politique de rémunération.
- L'adaptation de la loi « DDADUE ».
- Poursuite de la politique RSE/RSO.
- Démarche Bilan Carbone®.
- Participation des personnes accompagnées au CSE ; DUER ; Qualité...
- .....

En sachant que nous sommes toujours en attente des décrets relatifs :

- Au carnet de parcours et de compétences.
- A la mise en place du simulateur de ressources.

### **Orientations :**

L'ESAT ne doit plus être vu comme une destination finale, mais comme une étape dynamique ou un centre de ressources au sein d'un parcours fluide.

L'ESAT entre dans une mutation profonde qui remet en cause son modèle historique. La loi "Plein Emploi" place l'ESAT dans une logique de réseau. Le schéma de parcours 2027 montre une interconnexion directe entre la MDPH, France Travail et les structures de terrain.

La transformation engagée nous rapproche d'une entreprise inclusive, avec des exigences accrues en matière de droits, de performance et de partenariats.

Nous devons démontrer notre capacité à sécuriser des parcours de plus en plus fluides, notamment vers le milieu ordinaire.

Au niveau territorial, l'attente n'est plus de proposer des places, mais des réponses souples, individualisées et mobiles. Sans adaptation rapide de notre organisation et de nos pratiques, notre position dans l'écosystème pourrait être fragilisée à court terme.

L'ESAT du Nivolet – APEI de Chambéry remercie les membres de l'association, les financeurs, les parents et représentants légaux et notamment leurs représentants au CVS, les professionnels de l'APEI ainsi que ses partenaires qui par leurs actions, soutiennent l'ESAT, permettent de dynamiser l'établissement et de mieux le faire connaître.

## Rapport d'activité 2025, présenté par Monsieur Laurent BONNOT, directeur

### 1. AGREMENT – EVOLUTION :

Les capacités d'accueil ont varié en 2025 conformément à la trajectoire prévue pour atteindre l'objectif de 77 places de type FH dont 3 temporaires et 13 places permanentes de types FDV, c'est pourquoi les chiffres de l'activité de 2025 sont affectés de variations.

- Le FH est ouvert 365 jours par an pour **96 places**, dont 4 places d'hébergement temporaire (HT) pour l'année 2025 avec un nouvel arrêté portant sa transformation en EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) à compter de l'année 2026.
- Courant 2025, il y a eu 3 départs dont 2 progressifs de personnes habitant sur le site de l'Albanne.
- A l'été 2025, les dernières sorties et déménagements en interne ont rendu la fermeture de l'Albanne effective passant ainsi le Foyer d'hébergement d'une répartition de 3 à 2 sites sur Chambéry.
- Le projet de fermeture du site d'Habitat Inclusif de la Ryviéraz, avec 1 sortie en 2025, permet également d'atteindre progressivement les objectifs de place de l'EANM.

Offre d'hébergement	1 <sup>er</sup> janvier 2025	31 décembre 2025
Montjay	42	42
Ryviéraz	41	44
L'Albanne	6	0
Hébergement temporaire	4	4
<b>TOTAUX</b>	<b>93</b>	<b>90</b>

### 2. ACTIVITE :

Activité totale réalisée :

- 32 139 journées en hébergement permanent (32 964 en 2024)
  - Prévisionnel de 30 222 journées.
  - + 1 917 journées (106%)
- 759 journées en hébergement temporaire (764 en 2024)
  - Prévisionnel de 1 022 journées
  - Soit un taux d'occupation de 74%

### 3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :

L'organisation actualisée en 2025 est la suivante sur l'EANM :

- La spécialisation du RDC et du 1<sup>er</sup> étage de la Résidence Ryviéraz pour les personnes vieillissantes et/ou en perte d'autonomie est effective avec une évolution de 13 places FH en Foyer de Vie.
- Fermeture effective du site de l'Albanne en août 2025.
- Le DHVS maintient des places « FH traditionnel » sur les 2 sites de la Ryviéraz et de Montjay, ces places étant en majorité en réponse aux besoins des personnes souhaitant conserver un accompagnement FH et ESAT.

✚ Départs et admissions pour l'hébergement permanent :

#### Soldes des départs/arrivées

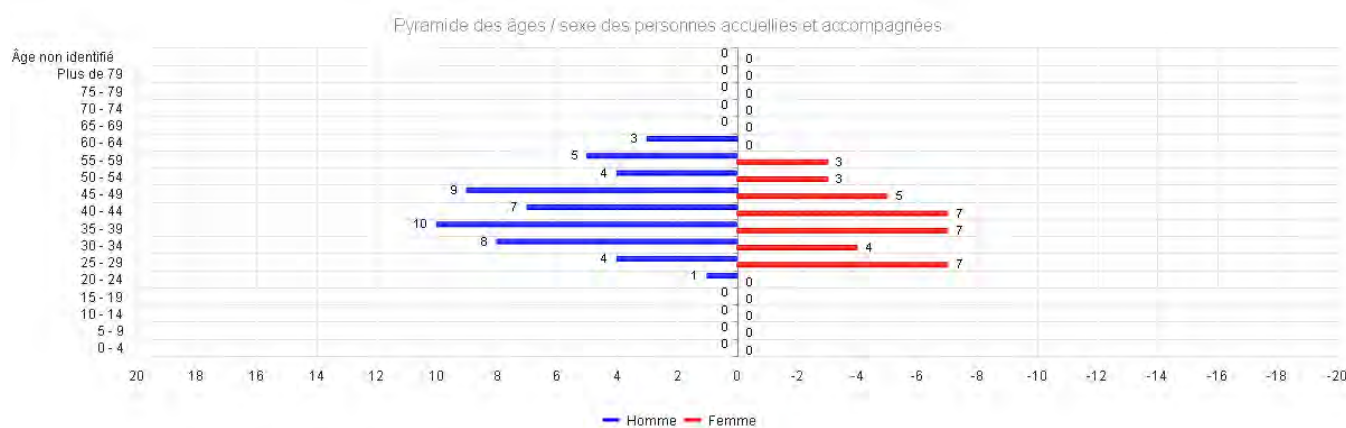
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etablissement : Foyers D'HEBERGEMENT

SECTION : Foyer d'hébergement

Nombre de départs	3
Nombre d'arrivées	1
<b>Solde départ/arrivées</b>	<b>2</b>

✚ Ages et sexe des personnes accompagnées au 31/12/2025



- 36 femmes et 51 hommes pour les hébergés permanents (contre 37 femmes et 54 hommes en 2024).
- L'âge moyen est de 41 ans (40 ans en 2024) avec 3 personnes de 60 ans et + (idem en 2024).
- 15 personnes ont entre 50 et 59 ans (idem en 2024).

En décembre 2025, nous avons identifié les personnes en FH qui souhaitent intégrer les futures places FDV de l'EANM Les Foyers :

- 13 personnes ont souhaité passer en FDV sur la Résidence Ryviéraz.
- 4 personnes souhaitent intégrer d'autres FDV ou FAM du territoire.

### ❖ **MONTJAY :**

L'arrivée de Cécilia Sibuet-Bizet en octobre, responsable de service uniquement sur le foyer, permet de relancer le pilotage de proximité du foyer et d'accentuer les liens avec les résidents et les familles. Cela doit permettre de renforcer le suivi des projets personnalisés et, appuyé par la fonction de coordination de parcours, d'anticiper le parcours de vie des personnes accompagnées. C'est ainsi que Montjay joue son rôle dans l'appui à l'autonomie dans le cadre de places FH uniquement et des hébergements temporaires. L'importance du pilotage de proximité est aussi dû aux problématiques RH de recrutement au sein du FH.

L'assemblée des familles a trouvé sa place dans la vie du foyer et 3 assemblées se sont tenues en 2025. Les sujets abordés touchent des préoccupations très concrètes liées à l'organisation du foyer et aux accompagnements mais également à la vie sociale et aux animations proposées par l'équipe éducative. Les familles s'en emparent et les présences augmentent, 5 en début d'année, 10 en novembre.

### ❖ **RYVIERAZ :**

Le deuxième semestre 2025, comme en 2024, a vu l'arrivée d'un nouveau Responsable de service qui est dorénavant uniquement responsable du foyer. Comme pour Montjay, mais peut-être encore plus sur la Ryviéraz, ce choix vise à répondre au défi que représente le turnover important sur les postes éducatifs.

Les services transversaux, soins et animations ont vu leurs missions clarifiées en fin d'année 2025, comme le responsable de service unique, cela doit permettre de continuer à clarifier l'organisation et les missions de chacun.

Les résidents et les familles expriment ces besoins, et malgré un recours à l'intérim encore important, l'équipe gagne en stabilité même si les mobilités restent nombreuses et leurs causes très variables (choix familiaux, contraintes personnelles, choix de postes non pérennes, congés sans soldes, maladies, etc...).

Les suivis en lien avec le vieillissement des résidents se concrétisent à travers des consultations dédiées (handiconsulte), la structuration du planning des aides-soignantes, les missions du service animation et notamment de l'éducatrice APA qui met en place des ateliers de prévention.

Le conseil de résidence continue d'être investi par les familles et se tient régulièrement.

## ❖ L'ALBANNE :

Les dernières sorties et déménagements en interne ont rendu la fermeture de l'Albanne effective à l'été 2025. Sur l'année, 6 résidents sont sortis de l'Albanne.

- 3 déménagements en interne sur les résidences de Montjay et Ryviéraz.
- 2 sorties du FH avec entrée en FJT (Buisson-Rond et Escoffier) et mise en place d'un accompagnement SAVS.
- 1 convention FJT/FH avec mise en place d'un accompagnement SAVS. Une entrée en FLT n'est pas envisageable au vu de l'âge du résident. La recherche d'une solution pérenne est en cours avec possibilité d'un retour en FH, entrée en Habitat Inclusif ou logement dans le droit commun hors HI.

## ✚ L'hébergement temporaire :

Le Foyer d'Hébergement disposait de 4 places d'hébergement temporaire, correspondant à 15 personnes qui en ont bénéficié sur 2025 (au lieu de 16 sur 2024).

Passage à 3 places d'hébergement temporaire depuis l'été 2025 avec la fermeture de l'Albanne.

Les objectifs de ce service permettent de répondre :

- ✓ Au répit des aidants familiaux.
- ✓ Au répit pour la personne en situation de handicap (séjour de rupture avec son environnement habituel).
- ✓ La préparation à vivre en foyer dans le cadre du projet de vie de la personne.

Les personnes en logement temporaire ont été accueillies pour 759 journées sur le Foyer d'hébergement (764 journées en 2024), ce qui correspond à 74 %.

## **4. LES BESOINS ET LES PRESTATIONS :**

En 2025, malgré les changements nombreux dans la hiérarchie, l'évolution des foyers en EANM s'est poursuivie selon les axes déterminés les 2 années précédentes :

- Montjay, hébergement type FH et hébergement temporaire.
- Ryviéraz, installation des places type FDV avec montée en puissance du pôle animation et des fonctions d'aides-soignants.
- Clarification des missions du pôle soins.

Le projet d'établissement, qui sera actualisé en 2026, précisera le projet de l'EANM et les missions spécifiques de chaque service ainsi que leur articulation avec les autres services du DHVS.

Les priorités suivantes sont néanmoins identifiées :

- Accompagnement du parcours de vie et du quotidien des personnes vieillissantes.
- Accentuation du travail autour des projets personnalisés et de la fluidité des parcours (entrées et sorties).
- Développement de la fonction ressource au sein du territoire dans les perspectives d'orientations (HI, droit commun, résidences autonomes ou EPHAD).
- Sans oublier les orientations médico-sociales qui correspondent plus que jamais aux besoins des personnes accompagnées (FDV, FAM, MAS, etc.).

La participation des personnes et de leurs familles sera recherchée pour établir les projets de services au plus proche de l'ensemble des besoins. Ces besoins vont de l'entrée en établissement et dans la vie active pour les plus jeunes, avec parfois, la recherche de solutions hors institutions, dans leurs projets de vie, à la recherche de solutions adaptées au vieillissement de chacun.

Ces enjeux autour de la fluidité de parcours doivent répondre aux besoins des personnes en attente de solution mais sans oublier de construire les accompagnements quotidiens au sein des foyers en lien avec le diagnostic, suite aux évaluations HAS de novembre 2025.

## **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

4 réunions de CVS ont eu lieu en 2025. Les thématiques qui ressortent le plus sont :

- ✚ La mise en place du projet d'évolution du Foyer d'Hébergement et du DHVS.
- ✚ L'évaluation HAS.
- ✚ Les mouvements des Responsables de Services et du Directeur.
- ✚ Les événements indésirables.
- ✚ La fermeture de l'Albanne.
- ✚ La qualité des repas, les aménagements intérieurs, les remerciements pour le travail du pôle animation, la chaleur dans les résidences et le projet de climatisation, les consignes sanitaires.

Un travail est engagé également sur l'accessibilité des comptes rendus et des contenus pour préparer les CVS en utilisant des documents en FALC. Ce travail nécessaire sera accentué en 2026.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

L'effectif en personnel sur le Foyer d'hébergement est de 59.77 ETP en 2025.

L'équipe de professionnels du Foyer d'hébergement est répartie sur 2 sites. Ils accompagnent les résidents dans leur vie sociale, le maintien de leur autonomie et, en lien avec les infirmières, les accompagnent pour des rendez-vous médicaux et paramédicaux.

- 3 professionnels ont suivi une formation de coordination de parcours via l'ENSEIS, et ils ont tous obtenus la certification associée.

Les accompagnants (moniteur-éducateur ou AES/AMP, maîtresse de maison) quant à eux mettent en œuvre les accompagnements adaptés aux besoins des personnes que ce soit au quotidien, dans la participation sociale et le développement personnel. Un travail est aussi en cours sur les fiches de fonction, en lien avec le travail réalisé au niveau global APEI de Chambéry.

Le manque de stabilité des équipes reste un défi pour maintenir des accompagnements de qualité. Une alternante, dont la mission était de travailler à un processus d'intégration, a été recrutée en septembre 2025. Ce travail vise à fidéliser et accompagner les nouveaux professionnels dans leur intégration au sein des équipes avec des axes forts :

- Formaliser la transmission des informations et outils permettant la pratique au quotidien.
- Formaliser la transmission des outils de la loi 2002-2 ayant trait aux droits des personnes et au fonctionnement des foyers.
- Transmissions des valeurs APEI.
- Intégration au sein des équipes et auprès des résidents et de leurs familles.

Les questions de l'absentéisme, des recrutements, de la formation et de la fidélisation des équipes en contexte d'internat sont des problématiques majeures auxquelles nous devons répondre au sein du DHVS. Même si ces difficultés sont liées directement à un contexte qui dépasse le périmètre de l'établissement. Les progrès relevés en 2025 nous encouragent à mettre en œuvre ce qui dépend de nous pour réduire le recours à l'intérim et stabiliser les équipes.

## **7. LES FORMATIONS :**

Conformément au plan de développement des compétences 2025, les formations suivantes ont été réalisées :

- Formation activité-sexualité
- Formation Sauveteur Secouriste au Travail
- Formation sécurité incendie
- Exercices d'évacuation incendie
- Formation maitresse de maison
- Formation bientraitance et éthique
- Formation coordonnateur de parcours
- Formation Communication Alternative Améliorée
- Formation Hygiène bucco-dentaire
- Formation IMAGO (dossier unique de l'utilisateur)
- Formation CAFERUIS pour un cadre.
- Formation Moniteur Educateur
- Formation Educateur Spécialisé
- Formation AES
- Formation « Travail avec les familles »
- Formation « Autisme »
- Formation Snoezelen
- Formation Vieillesse des personnes handicapées
- Formation Makaton
- Formation Communication non violente
- Formation Management
- Formation Droit Social (équipe cadres et fonctions RH)

## **8. LES PARTENARIATS :**

Certains partenariats informels, autour de l'accompagnement des personnes, vont faire l'objet de conventions pour chercher à lever certaines difficultés d'organisation et de communication (Too Couleur). D'autres vont se nouer pour accompagner le parcours des personnes (FDV du Col du Frêne). Les liens ont été établis en 2025 et devront s'inscrire dans le projet d'établissement en 2026, le service animation à un rôle central dans ces partenariats.

Pour le parcours des personnes, la réunion de fluidité des parcours a été créée en septembre 2025, cet outil se met progressivement en place. Elle réunit les services du DHVS et les partenaires institutionnels du territoire peuvent y être invités pour faciliter l'interconnaissance et à terme la fluidité des parcours dans les moments de transitions de la vie des personnes accompagnées (admission, sorties de FH, orientations FDV adaptée, etc...).

## **9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :**

**Les fêtes de l'été des foyers et de fin d'année** ont donné lieu à de beaux moments partagés. Des familles ont même passé Noël avec leurs enfants sur le foyer de la Ryviéraz, ces derniers ne souhaitant plus se rendre aux domiciles de leurs parents. Et une résidente a même organisé avec l'équipe l'invitation de sa mère au réveillon pour une soirée de Noël hors de l'EPHAD.

**L'évaluation HAS de novembre** a largement mobilisé l'ensemble des métiers et équipes des Foyers et a montré une grande implication des professionnels qui ont participé. Les personnes accompagnées ont livré des témoignages encourageants et très satisfaisants de leurs accompagnements malgré les difficultés structurelles du quotidien. Et enfin, le CVS et ses élus se sont montrés particulièrement motivés et participatifs pour répondre aux évaluateurs. Nous avons pu les préparer en amont lors de l'auto-évaluation et d'une répétition générale quelques jours avant. Merci à eux !

**La visite de conformité de l'EANM** a été longue à préparer mais le travail engagé et l'architecture prévue du service a convaincu le département de la pérennité et de la qualité du projet. Les recommandations et les ajustements demandés ont donc été minimes, car ils concernent l'actualisation du projet d'établissement déjà programmé en 2026.

## **10. LES PERSPECTIVES :**

L'année 2026 verra se tenir les travaux sur le projet d'établissement, EANM Les Foyers, SAVS, SAJ, Habitat Inclusif qui forment le DHVS. Si chaque service ou établissement a son projet propre il s'agira de se demander comment les articuler, les coordonner entre eux et avec les autres établissements de l'APEI de Chambéry et les partenaires du territoire.

Le PAG APEI actualisé nous donnera des directions ainsi que le schéma départemental des solidarités. Mais ce sera aussi l'occasion, entre les lignes du formalisme imposé par l'exercice, de mettre en avant l'identité des Foyers, grâce aux résidents et leurs familles et les équipes accompagnantes qui s'impliqueront dans les différents groupes de travaux transversaux.

Un large programme de formation sur l'Education à la vie affective (EVARS) va se réaliser. C'est l'occasion de reposer la question des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de répondre à un domaine parfois sensible dans les accompagnements. Ces formations concernent l'ensemble des services et les groupes seront toujours transversaux.



## **Rapport d'activité 2025, présenté par Monsieur Laurent BONNOT, directeur**

### **1. CONVENTIONS – EVOLUTION :**

La programmation 2030 de la CNSA prévoit 43 logements dans le cadre de notifications d'Aide à la Vie Partagée et de l'Habitat Inclusif.

22 sont déjà ouverts :

- La Ravoire (6 AVP)
- Saint-Alban-Leyse (3 AVP)
- Côté Verger (7 AVP)
- Ryviéraz (3 AVP) mais en cours de fermeture
- Cognin (3 AVP).

Les programmes en cours de réalisation :

- 6 AVP sont en attente de la construction des logements sur le terrain de la Villa Renée.
- 12 AVP sur Bissy pour 15 appartements, avenue Général Cartier sont en cours de réalisation.

Un programme est abandonné suite au refus de vente du propriétaire :

- Les 3 AVP sur Saint-Alban-Leyse.

L'habitat inclusif de la Ryviéraz est progressivement libéré pour permettre le déploiement des places EANM prévues par le nouvel agrément.

Pour compenser la fermeture de Ryviéraz et l'abandon du programme de Saint-Alban-Leyse (-6) les recherches de foncier sont en cours. La possibilité de passer les 15 appartements de Bissy sous AVP (+3) est également envisagée.

### **2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

23 personnes sont accompagnées à ce jour sur l'année 2025 dont 3 qui ont quitté les habitats : 1 décès, 1 sortie pour projet de changement de département, 1 sortie pour admission en EHPAD.

- Un logement sur Cognin est en attente d'attribution suite à une succession qui a retardé l'installation d'un nouveau locataire.

- Un logement sur Ryviéraz ne sera pas réattribué : projet de fermeture du site au bénéfice de l'EANM Les Foyers, Résidence Ryviéraz.

Les habitants apprécient les passages des animateurs du Projet de Vie Sociale et Partagée. Un temps de mise en confiance et d'accroche est toujours nécessaire pour sensibiliser les locataires à la participation des temps collectifs.

Si les personnes apprécient les propositions d'ateliers, les moments conviviaux, elles ne souhaitent pas être sollicitées tous les jours et même de moins en moins pour certaines. Le service alerte alors, quand c'est possible, les familles ou services qui accompagnent les personnes pour éviter un isolement social. Cet état de fait est important sur certains habitats et demande beaucoup d'implication de la part des animateurs et un travail en réseau important.

**Une situation particulièrement complexe est accompagnée sur l'habitat de La Ravoire depuis août 2025. Cette situation mobilise fortement l'équipe et impacte la qualité de vie des habitants. Elle mobilise de nombreux partenaires dont le SAVS et nécessite une coordination renforcée. Ce type de profil pourrait être plus fréquent à l'avenir et nécessite un support important des intervenants ainsi qu'un effort de formation et une mobilisation différente de l'AVP. En effet, le coût des prestations externes, leur fréquence et leur spécialisation va au-delà d'une simple recherche d'animation, mais devient une véritable recherche d'intervention spécialisée. C'est dans ce contexte que des liens sont noués avec le PCPE d'Espoir 73 ou des rapprochements tentés avec le CHS de Bassens.**

### **3. L'ACTIVITE :**

L'Habitat Inclusif ne fonctionne pas en activité, mais en nombre de notifications individuelles signées. A ce jour, il y a 20 notifications signées pour de l'Aide à la Vie Partagée.

Un projet de fermeture du site de la Ryviéraz est en cours au profit de l'EANM Les Foyers. A ce jour, 1 habitant n'a pas été remplacé. Les 2 restants avancent dans un projet de déménagement : au sein d'un autre habitat inclusif ou dans le droit commun.

### **4. LES ANIMATIONS :**

L'habitat inclusif a proposé aux habitants des temps d'échange individuel, afin de faire le point sur la semaine, échanger sur l'ambiance du collectif, évoquer les difficultés rencontrées. Plusieurs réunions collectives ont été réalisées pour élaborer les Projets de vie sociale et partagée, ainsi que les Chartes de Vie Sociale et Partagée.

Les habitants se sont montrés participatifs et ont pu adapter la charte à leur fonctionnement d'habitat inclusif. Pour les habitants qui n'ont pas souhaité participer à cette réunion collective, elle a été travaillée avec eux en individuel.

Le but est de définir le rôle des intervenants de l'habitat, les règles du vivre ensemble et de définir l'organisation des animations possibles.

Des accompagnements individuels et ponctuels sont proposés aux habitants. Les habitants font appel aux animatrices lorsqu'ils ont besoin d'aide, de conseils, de soutien. Par exemple : dysfonctionnement dans le logement, lutte contre l'isolement, aide administrative, médiation lors de conflits avec le voisinage, lien avec les partenaires pour retour et suite de soin au domicile, aide au maintien des acquis : accompagnement à la marche.

## **5. LES CONSEILS DES HABITANTS :**

Chaque habitat a mis en place un Conseil des habitants qui se déroule deux fois par an ; un durant le début d'année et l'autre en fin d'année.

L'objectif de cette réunion est de créer du lien entre les locataires et les professionnels, de recueillir la parole individuelle et collective, de permettre de faire remonter des demandes et d'établir la liste des souhaits d'ateliers et d'animations. Mais aussi de faire le point sur celles qui ont été menées et d'échanger autour du vivre ensemble.

Les principaux ateliers de 2026 :

- ✚ Atelier informatique sur la sécurité et la vigilance à avoir sur les mails, les réseaux sociaux, le paiement en ligne, l'utilisation de leur ordinateur ou téléphone.
- ✚ Atelier gym adaptée avec un animateur sportif, pour maintenir leurs acquis et capacités motrices.
- ✚ Les habitants ont souhaité créer des décorations pour leur salle commune, en s'appuyant sur les compétences de certains d'entre eux, dont une personne qui pratique, dans son quotidien, l'art postal.
- ✚ Les habitants ont souhaité réaliser des repas partagés et mettre en place des ateliers cuisine.
- ✚ Les habitants ont souhaité participer à des temps de jeux de société en transversalité avec les autres habitats inclusifs.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Le service est composé de 3 équivalents temps plein dans le cadre de l'Aide à la Vie Partagée.

La fonction est essentiellement d'animer le vivre ensemble, avec des temps de coordination avec les partenaires et des temps ponctuels d'aides individuelles sans se substituer à des services type SAVS ou SAD.

D'autres professionnels interviennent, financés par l'Intermédiation locative, notamment du temps de comptable, d'administratif et de maintenance.

Les formations suivantes ont été réalisées :

- ✚ Equipier intervention incendie
- ✚ Premiers secours en santé mentale
- ✚ Sensibilisation vie affective et sexuelle

## **7. LES PARTENARIATS :**

<b>Nom du partenaire</b>	<b>Objet et objectifs</b>	<b>Date convention (durée de validité)</b>
CCAS de la Ravoire	Accompagnement pour les démarches administratives	pas de convention
Salle Symphonie (CCAS de la Ravoire)	Lieu de vie et de partage, possibilité de bénéficier d'activités de loisirs	pas de convention
Régie coup de pouce « Un toit deux générations »	Présence rassurante d'un jeune étudiant pour répondre à des besoins ponctuels des habitants en échange d'un loyer modéré	2025

## **8. LES PERSPECTIVES :**

Le service sera intégré aux travaux des projets d'établissements et de services du DHVS en 2026 ; ce dispositif ayant un rôle important dans la fluidité des parcours et les choix de vie des personnes accompagnées.

Comme les autres services d'accompagnement ce dernier devra faire face à plusieurs problématiques comme le vieillissement des personnes accompagnées et l'inclusion de personnes plus jeunes souhaitant sortir des foyers d'hébergement. Et comme nous l'avons vu en 2025, des situations plus complexes, qui là aussi refusent les solutions en institutions et nécessitent des accompagnements complexes dans le contexte du milieu ordinaire et en lien avec le droit commun.

L'année 2026 sera également une année charnière pour préparer la mise en place des 15 habitats de Bissy : travail sur la liste d'attente et préparation des personnes à l'accès aux logements. Ces nouveaux habitats sont aussi une opportunité de repenser la dynamique des habitats actuels en proposant des mobilités entre habitats pour en redynamiser certains où le plus souvent, en trouver des plus adaptés aux problématiques de chacun.



## **Rapport d'activité 2025, présenté par Monsieur Laurent BONNOT, directeur**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

Ouvert 302 jours par an pour 32 places (file active 1.5), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, par arrêté d'autorisation du Conseil départemental de la Savoie du 26/08/2024. Il est situé sur la commune de Chambéry à l'Espace Ryvhyère au 94 bis, rue de la Revériaz. Sa zone d'intervention est le Grand Chambéry.

Le service a connu trois changements de responsable en 2025 ce qui a impacté son fonctionnement, cependant, le recrutement sur le poste d'assistante de service social donne un nouvel élan aux accompagnements et au traitement de la liste d'attente. Le poste nous arme également pour la recherche de logements qui est un point de difficulté important dans le parcours de vie des personnes accompagnées.

Le recrutement du responsable de service est effectif depuis novembre 2025 et permet de relancer le pilotage de proximité du service et de pérenniser les liens inter SAVS rétablis en 2025.

Les prestations du SAVS visent l'autonomie et la participation sociale, le service n'est pas médicalisé, en revanche les prestations de participation sociale et d'autonomie peuvent répondre à des besoins de santé et dans ce cas la question des liens avec les partenaires de santé du territoire est primordiale.

Ces accompagnements nécessitent également de construire des liens étroits avec le droit commun dans le cadre du logement, de la mise en place d'auxiliaires de vie, de l'accès aux biens et services, de la culture et du lien social au sein de son cadre de vie, d'où la nécessité de développer la fonction ressource du service et au-delà du DHVS pour accompagner l'inclusion des personnes sur leurs lieux de vie (CCAS, Missions Locales, CMP, Services culturels, associations de loisirs, etc.).

Le service a été évalué en novembre 2025. Cette évaluation nous donne un diagnostic complet dans la perspective de l'actualisation du projet de service en 2026.

Le projet devra notamment définir la notion de SAVS Renforcé accolé au projet originel du service en répondant aux questions suivantes :

- Rôle du service dans la fluidité des parcours et notamment dans la désinstitutionnalisation en évitant de chroniciser les accompagnements ?
- Comment accompagner et coordonner le parcours des situations complexes du territoire ?
- Comment établir des liens pérennes avec le droit commun et développer la fonction ressource ?

## **2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

Le SAVS a accompagné 45 personnes en 2025, contre 39 en 2024.

- Il y a eu 8 nouvelles arrivées (2 en 2024) et 6 départs (2 en 2024).

C'est un aspect important des accompagnements de renforcer les entrées/sorties en lien avec une file active complète. La dynamique des sorties d'accompagnement s'est amplifiée en réassurant les personnes accompagnées si un besoin de retour apparaissait dans les années à venir.

- 23 hommes et 18 femmes au 31/12/2025.
- L'âge moyen est de 45 ans (égal à 2024).
  - 8 personnes de 60 ans et plus (7 en 2024).

L'âge moyen des personnes accompagnées montre un besoin de mobiliser plus fortement les liens avec les résidences autonomes, voir les EPHAD dans les années à venir.

La liste d'attente à ce jour compte 13 demandeurs contre 16 en 2024. Les demandeurs en attente sont reçus et/ou sont régulièrement contactés (tous les 3 mois) afin de connaître l'évolution de leur situation.

Les personnes accompagnées sont mobilisées pour participer à la dynamique du service à travers les réunions semestrielles et ont été sollicitées dès 2025 pour l'élaboration de fiches actions en lien avec le projet de service.

2025 a connu deux situations marquantes concernant les personnes accompagnées. Les services du SAVS et de l'habitat inclusif ont malheureusement accompagné les suites du décès d'une personne accompagnée de longue date par l'APEI. Sa compagne a pu être relogée en urgence sur la Ryvieraz pour un retour en FH comme elle le souhaitait.

Cette année est également marquée par l'accompagnement d'une situation complexe sous Plan d'Accompagnement Global (PAG), logé en habitat inclusif, qui sollicite l'ensemble du service et nécessite des liens étroits avec les partenaires (Tutelle, éducateurs libéraux, CMP, IDE libérales...) pour maintenir son accompagnement au sein de l'habitat et rechercher une solution d'accompagnement correspondant aux choix de la personne.

### **3. L'ACTIVITE :**

L'activité réalisée est de 3 221 actes conformément aux engagements, pour 2 actes en moyenne par personne par semaine.

### **4. LES PRESTATIONS :**

Le SAVS ne cesse de rechercher des partenaires et d'enrichir son réseau afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, selon leurs besoins et leurs attentes. Les contacts avec les prestataires sont soutenus et interviennent dans des domaines divers (portage de repas, SAD, intervenants multiservices...). Le service peut solliciter les organismes, répondre à leurs difficultés et/ou veiller à la coordination entre les divers intervenants.

Le SAVS travaille également dans la continuité du Foyer d'Hébergement pour accompagner les personnes dont c'est le projet vers le milieu ordinaire (exemple : le site de l'Albanne intégré au Foyer de Jeunes Travailleurs, les locations de droit commun sur la résidence Ryviéraz et sur le site de Montjay, et en lien direct avec l'Habitat inclusif).

Les prestations ciblent la compensation du handicap et visent le développement de l'autonomie et la participation sociale et citoyenne. La réorientation vers des services de droit commun est un principe qui fonde la pratique des professionnels. De même, la recherche d'associations, clubs, services... pouvant répondre aux besoins des personnes dans la cité est permanente. Précisons également que l'équipe du SAVS soutient les démarches relatives à la recherche de bénévolat, de travail dans le droit commun, de connaissance des droits et des devoirs citoyens.

Cela se traduit par des accompagnements pour accéder au logement et des apprentissages sur la façon d'habiter son logement. Si les activités liées aux modalités d'habiter sont plurielles (explications, outils... relatifs aux activités domestiques par exemple), le service sensibilise les personnes à ce que suppose la vie en logement individuel (prévention de la solitude...) et soutien les relations sociales avec les membres de la cité.

### **5. LES REUNIONS SEMESTRIELLES :**

#### **Réunion semestrielle du 27 juin 2025 :**

- Information des changements de fonctions et des arrivées de nouveaux professionnels (direction, responsable de service, ASS).
- Retour sur les fiches actions du projet de service : thématiques travaillées avec la participation des personnes accompagnées (inclusion, partenariat, formation, qualité, parcours).

#### **Réunion semestrielle du 5 décembre 2025 :**

- Présentation du nouveau responsable de service.
- Présentation du REPSY et des possibilités de présentation d'une situation en COTECH.

- Distinction des services HI et SAVS : présentation des missions respectives.
- Retour des participants sur la soirée d'accès aux droits du 3 décembre à l'auditorium de la MDPH.
- Témoignages, retours d'expériences de deux personnes accompagnées qui ont besoin de rendre-compte de leurs satisfactions relatives à l'accompagnement.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Le service est composé de 7,90 équivalents temps plein, qui se composent de la façon suivante :

- + Un responsable de service.
- + Une cadre fonctionnelle, coordinatrice SAVS et responsable des parcours inclusifs.
- + Une éducatrice spécialisée coordinatrice de parcours.
- + Deux AES.
- + Un moniteur éducateur.
- + Une assistante sociale recrutée au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Les autres personnels comprennent le directeur et le service administratif, comptable et agent de maintenance.

## **7. LES FORMATIONS :**

Les formations suivantes ont été réalisées :

- + Bienveillance et éthique
- + Communication Alternative Améliorée
- + Coordonnateur de parcours
- + IMAGO (dossier unique de l'utilisateur)
- + Management
- + Premiers secours en santé mentale
- + Sensibilisation vie affective et sexuelle

## **8. LES PARTENARIATS :**

Les partenariats se poursuivent avec les acteurs habituels et continuent de se développer sur le bassin chambérien avec des associations et organismes locaux et les partenaires institutionnels comme l'UDAF ou l'ATMP, l'EMAAS, « un toit 2 générations ».

Des conventions sont signées avec « un toit 2 générations », « GUIDANCE 73 » pour ses Foyers de Jeunes Travailleurs, le psychologue prestataire en analyse des pratiques ou avec les organismes de formations comme l'ENSEIS et permettent des échanges profitables aux personnes accompagnées, qui reçoivent des informations utiles à leur autonomie et participation sociale et citoyenne.

Le SAVS est resté actif dans la mise en place du réseau et notamment dans les liens inter-SAVS consolidés en 2025.

## **9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :**

Des ateliers participatifs ont été organisés avec les personnes accompagnées volontaires pour travailler le projet de service sur les thématiques suivantes : parcours, formation, droit commun, qualité, inclusion...

Les évaluations HAS se sont tenues en novembre 2025 et ont fortement mobilisé l'équipe du service qui s'est montrée très impliquée.

Le service a également organisé la soirée « handicap et accès aux droits : comprendre, accompagner, agir ». Cette soirée était entièrement accessible en langue des signes et différentes thématiques ont été abordées : l'accès aux droits en matière de santé avec l'UDAF, la présentation de la permanence juridique accessible aux personnes sourdes et malentendantes de la MJD, la présentation de la CEDH en FALC, de la charte d'accueil en police et gendarmerie élaborée avec les personnes accompagnées par l'APEI et le livret d'accès aux droits.

La cadre fonctionnelle du SAVS a participé, en juin 2025, à la Journée Nationale d'échanges et de formation SAMSAH & SAVS.

## **10. LES PERSPECTIVES :**

L'actualisation du projet de service en 2026 devra définir clairement les missions et la particularité d'être un SAVS renforcé selon 3 axes prioritaires :

- La fluidité des parcours et particulièrement l'accompagnement dans les phases de transitions à tous les âges de la vie.
- L'accompagnement des situations complexes et leur besoin de coordination renforcée.
- La notion de fonction ressource sur le territoire d'intervention.

L'objectif de stabilisation de l'organisation du DHVS et de la clarification des missions spécifiques de coordination de parcours va se renforcer en 2026 pour préparer les enjeux à venir : prochain CPOM, fonctionnement en dispositif et transformation de l'offre.

## **Rapport d'activité 2025, présenté par Monsieur Laurent BONNOT, directeur**

### **1. AGREMENT :**

Le Service d'Accueil de Jour a un agrément depuis juillet 2024, de 34 places pour adultes en situation de handicap avec troubles du neurodéveloppement, dont 6 places pour personnes porteuses de troubles du spectre autistique (TSA).

Le SAJ est ouvert 225 jours par an et s'inscrit dans le cadre réglementaire relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux et répond aux exigences des lois en références.

Ce service a pour missions de : « développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale » (art. D312-8 du CASF).

Il s'adresse à des adultes avec troubles du neuro développement et/ou avec TSA (troubles du spectre autistique), ou à des personnes autonomes dans les actes de la vie quotidienne, mais ne pouvant pas exercer une activité professionnelle en milieu spécialisé ou ne pouvant l'exercer qu'à temps partiel. (Il leur est proposé des activités culturelles, citoyennes et sportives afin de maintenir, voire développer les acquis et l'autonomie dans un cadre ouvert à et sur l'environnement.

### **2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES :**

Le Service d'Accueil de Jour accueille au 31/12/2025, 51 personnes avec troubles du neuro développement, dont 10 avec Trouble du Spectre Autistique.

La moyenne d'âge des résidents du SAJ au 31/12/2025 est de 39 ans, il compte 20 femmes et 31 hommes.

Ces personnes sont également accueillies au FH, à l'ESAT ou au DIME PHARE pour la plupart, les autres personnes vivent au domicile de leurs familles.

Parmi elles :

- 20 personnes vivent en Foyer d'hébergement et 11 travaillent en ESAT à temps partiel.
- 31 personnes vivent au domicile de leurs familles.

Le SAJ a réalisé 2 admissions :

- 1 personne venant de l'ESAT avec une fin d'activité professionnelle.
- 1 personne venant du domicile familial sans activité professionnelle.

### 3. LES ACTIVITES :

#### 3.1 Taux d'activité et accueil de stagiaires :

Il n'y a pas eu de sortie des effectifs en 2025 mais des sorties ont été programmées en janvier 2026 suite au passage en EANM des Foyers de l'APEI de Chambéry qui permet l'accueil de 13 personnes selon des modalités de type FDV.

- Le SAJ a accueilli 119 journées de stage.

Selon l'annexe 9B relative à l'activité réalisée des établissements et services autres que les établissements mentionnés aux I et II de l'article L.313-12, le total théorique du nombre de jours autorisés pour l'année 2025 est de 7 650 journées.

Le total prévisionnel est porté à 6 120 journées, conformément à l'annexe du CPOM.

- **Le total réalisé est de 6 148 journées (+0.46%).**
- **Le taux d'occupation est de 80.37% ;**

#### 3.2 Le SAJ maintien son panel d'activités ouvertes à/et vers l'extérieur :

Le SAJ a pour mission d'offrir un accompagnement organisé autour d'activités variées : physiques et sportives, manuelles, de bien-être, culturelles, d'expression, de rencontres et d'échanges, éducatives et cognitives.

Le SAJ est inscrit dans une mission de soutien des aidants, en proposant des temps d'accueil adaptés à un public diversifié vivant au domicile de leurs proches.

La grille d'activité est régulièrement adaptée. De nouveaux projets sont prévus chaque année. Il y a également une modulation de celle-ci selon les saisons, permettant de mettre en avant les sorties en plein air.

Toutes les activités extérieures ont pour but la socialisation des groupes et des personnes selon leur capacité.

#### **Les activités physiques et sportives proposées cette année :**

SKI DE FOND ● TANDEM SKI ● PARETS ● BOXE ● PING-PONG ● MARCHE ● PARCOURS SANTE ● JEUX DE BALLON ● PARCOURS MOTRICITÉ ● JUDO ● LACS ● BOWLING ● PÊCHE ● VOILE ● MARCHE NORDIQUE ● BADMINTON ● LUGE CDSA ● VELO ADAPTE ● TENNIS
---

Elles favorisent entre autres le développement et l'estime de soi, une bonne motricité et le développement de réflexes.

#### **Les activités manuelles :**

ARTS PLASTIQUES ● RECUP/BROCANTE ● ART FLORAL ● BOIS ● REPAS ÉDUCATIFS ● PERLES ● ALBUM PHOTOS ● JOURNAL ●
---

Elles développent la créativité, l'expression, le développement de l'imaginaire,...

### **Les activités culturelles :**

SPECTACLES ● MÉDIATHÈQUE ● SORTIES THÉMATIQUES ● MALRAUX ●  
CONNAISSANCE DU MONDE ● EVENEMENTS FESTIFS – FETE DE LA POMME/  
CHAPELLE VAUGELAS... ● VISITE MUSEE LYON-CHAMBERY

Elles favorisent l'inclusion dans la société, l'accès à l'art et l'ouverture au monde. Elles permettent de mieux assimiler les codes sociaux.

### **Les activités d'expression et de communication :**

JOURNAL ● FLASH MOB ● JEU CHIFFRES ET LETTRES ● MAKATON ● MEDIATION ANIMALE  
● LECTURE ● EXPRESSION CORPORELLE ● CVS ● RELAXATION ● GROUPE DE PAROLE ●  
INFORMATIQUE ● SOCIALISATION ●

Ces activités développent l'écoute et le partage, l'expression des émotions, la coopération et le développement de la concentration, le développement des habiletés sociales...

Parmi tout ce panel d'activités, des temps forts sont à remarquer :

- Le tournoi de football inter établissements en Savoie.
- L'exposition de peintures des personnes accompagnées à la Chapelle Vaugelas.
- Les ventes de plants du jardin du SAJ.
- Journée du jus de pommes pressées de manière traditionnelle.

En 2025, l'équipe du SAJ a proposé de nombreuses sorties et événements en dehors de ses murs, avec des partenaires variés.

La commission KES de l'APEI de Chambéry a permis en 2025 avec les fonds récoltés par l'opération brioches de financer en partie les actions suivantes :

- Des sorties ski
- Un séjour en Ardèche
- Un séjour bien-être à Virignin
- Un séjour en vélo itinérant
- L'activité escalade
- L'équitation
- De la médiation animale
- Les journées - Spécial Olympics - multi-sports.

### **3.3 Développement des activités pour les personnes avec troubles du spectre autistique :**

Des espaces spécifiques sont identifiés :

- Une salle Snoezelen dédiée a été réalisée fin 2025 grâce au fond de dotation.
- Une salle est mise à disposition avec des casiers individuels dès l'accueil du matin.
- Des bureaux individuels pour structurer les temps en dehors des activités de groupe et des sorties.
- Une salle de repos (ou hypostimulation), elle est utilisée dès que besoin tout au long de la journée.

Une attention particulière est portée sur les points suivants :

- L'organisation et l'adaptation de l'environnement physique.
- Les formes d'intervention et de communication adaptées aux compétences cognitives développementales des personnes.
- La mise en place de renforçateurs et de protocoles, de programmes personnalisés à la journée ou à la semaine en s'appuyant sur les goûts et les intérêts des personnes.

#### **4. LES PRESTATIONS :**

L'accueil : il a lieu chaque matin à compter de 8h30 autour d'une boisson chaude et les personnes accueillies font le choix de leurs activités. D'autres ont déjà un planning établi. Les activités se réalisent dans des salles spacieuses et adaptées ou dans des pièces plus confinées pour celles et ceux qui recherchent le calme. Des petits groupes partent à l'extérieur également.

Les repas : chaque midi, ils sont assurés par l'établissement et livrés en liaison froide. Une salle à manger climatisée permet le service de 45 couverts. Il y a 4 espaces distincts qui offrent la possibilité de se répartir selon les besoins des personnes : la cuisine pédagogique (4 places maximum), la petite salle (16 places maximum), la salle principale environ entre 20 et 30 places et la grande salle d'activité où il est possible de mettre une ou deux tables et de refermer la porte coulissante.

**Ces espaces sont jugés bruyants et suscitent de l'inconfort chez les personnes accompagnées et sont susceptibles de favoriser l'apparition de comportements défis. Cet aspect soulevé en CVS en 2025 débouchera en 2026 sur une étude des aménagements acoustiques possibles pour limiter le bruit lors des repas.**

Un accompagnement médico-social et des activités supports : chaque personne accueillie a défini un projet d'accompagnement. Il est révisé tous les ans et actualisé autant de fois que nécessaire dans l'intervalle. L'accompagnement est réalisé par des personnels qualifiés et formés régulièrement.

#### **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

En 2025, le conseil de la vie sociale a pu se réunir 4 fois en présentiel les 22 janvier, 19 février, 23 avril et 10 juin :

Les élections ont eu lieu le 26/03/2025. Ont été élus :

- 1 représentant des Familles
- 1 représentant des Représentants Légalx
- 2 représentants titulaires des Personnes Accompagnée et 2 suppléants
- 1 représentant des Professionnels et 1 suppléant
- 1 représentant du Conseil d'Administration

Sont également présents lors des CVS :

- 1 personne facilitatrice des personnes accompagnées
- 2 représentants de la Direction

Les sujets traités ont pu porter sur :

- Les activités proposées.
- Les mouvements de personnel.
- Les orientations FH/SAJ.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

Laurent Bonnot est le directeur depuis le 01/06/2025 et Gaël Fabre le responsable de Service du SAJ à compter du 16/11/2025.

L'effectif compte 12.79 ETP au 31/12/2025. La répartition selon les tranches d'ancienneté concerne l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement le 31/12/2025 soit 17 personnes.

- Départ en retraite : 1 sur l'année 2025.

L'ancienneté des professionnels est répartie comme suit :

<b>Ancienneté</b>	<b>Effectif</b>
<1 an	2
de 1 à 5 ans	6
de 6 à 10 ans	3
de 11 à 15 ans	3
de 16 à 20 ans	2
21 ans et +	1

## **7. LES FORMATIONS :**

Les formations suivantes ont été réalisées :

- Formation IMAGO (dossier unique de l'utilisateur)
- Formation Snoezelen

Les professionnels ont bénéficié de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année.

## **8. LES PARTENARIATS :**

Le SAJ développe ses partenariats liés à ses missions et en maintien de nombreux :

- Inscription du SAJ dans la dynamique de la convention d'action culturelle APEI/Mairie de Chambéry, concernant l'accueil dans les équipements culturels et le développement de compétences partagées (animation en faveur de personnes à besoins singuliers).
- Le développement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stages pour les étudiants du secteur médico-social avec l'ENSEIS de La Ravoire. En effet, la configuration du SAJ, son équipe, ses missions et son organisation est propice à l'accueil de nombreux stagiaires (AES, ME, reconversion, lycéens...).

- Le développement des activités culturelles et l'accès à la culture : mise en place d'un cycle « visites culturelles » (musées, expositions temporaires, parcs et jardins...).
- En interne, la participation au projet des jardins de l'APEI.
- La mise en place d'activités transversales quand cela a pu être possible avec le Foyer de Vie : activités physiques adaptées, mini séjours et activités culturelles, permettant à des personnes du foyer de vie de bénéficier d'activités diversifiées, et aux personnes du SAJ de maintenir des liens sociaux.
- Adhésion au CDSA73 pour les activités sportives adaptées.
- Exposer les réalisations du SAJ lors des ventes annuelles afin de valoriser et promouvoir ce qui est fait par les personnes accueillies.
- Accueil des élèves stagiaires infirmiers sur une semaine de prévention.

Nous remercions tous les partenaires du Service d'Accueil de Jour pour leur implication, leur collaboration et leur accueil : la municipalité de Chambéry, l'agglomération Grand Chambéry, l'APAJH Savoie, l'EMAAS, l'Espace Malraux, le Tennis club de Bissy, Zicomatic et Emmaüs, mais aussi :

- Service des sports de la ville de Chambéry
- Centre équestre de Barraux
- Centre équestre de Traize
- Galerie Eureka, Musées et Médiathèque de Chambéry
- Ludothèque Lud'Haut
- Station de ski de fonds Les Alpes
- Judo Aix-les-Bains
- SAJ Saint Martin Notre Dame des Chambres • Inter Challenges
- CDSA
- Cozi' Café.

## **9. LES PERSPECTIVES POUR 2026 :**

Le SAJ a connu un changement de responsable de service en 2025, la prise de fonction du nouveau responsable est effective au 16 novembre 2025, l'équipe accompagnante est relativement ancienne et stable.

Le projet d'établissement élaboré pour la période de 2016 à 2021 sera actualisé en 2026 en même temps que ceux du DHVS, de l'EANM et du SAVS avec les enjeux suivants :

- Accompagnements TSA : améliorer la qualité de l'accueil en formant les équipes.
- Coordination de parcours : prise en compte du parcours de vie de la personne accompagnée au-delà de l'accompagnement en journée.
- Agencement des locaux du SAJ : adapter les locaux à l'accueil de personnes aux profils sensoriels spécifiques.
- Le transport : le service n'assure pas les transports domicile-établissement pour les personnes accompagnées résidant au domicile de leur famille mais le sujet est mis à l'étude pour lever d'éventuels freins à l'admission, notamment au vu des dernières entrées où ce sujet est primordial pour les aidants.

## **Rapport d'activité 2025 du Foyer de Vie les Parelles, présenté par Madame Delphine ABDERRAHIM, directrice du Site Parelles**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

Le Foyer de Vie des Parelles est un établissement médico-social géré par l'APEI de Chambéry et financé par le Conseil Départemental de la Savoie.

Il est ouvert 365 jours par an pour 39 places dont une place dédiée à l'hébergement temporaire. L'autorisation de fonctionnement du Foyer de Vie accordée à l'APEI de Chambéry est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 26 juin 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le site Parelles gère 6 places médicalisées, par arrêté n°2020-14-0147 du 23 octobre 2020 de l'Agence Régionale de Santé portant l'extension de 6 places de la capacité d'accueil de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées EAM « Le Noiray ».

En date de l'arrêté du 18 janvier 2023, suite au transfert géographique des 6 places médicalisées en places d'établissement médicalisé « FAM les Parelles », le Site Parelles regroupe officiellement un Foyer de Vie et un Etablissement d'Accueil Médicalisé avec mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature FINESS. Cf. rapport d'activité 2025 EAM « FAM Parelles ».

Un arrêté portant tarification fixe le montant et la répartition pour l'exercice 2025 de la dotation globale commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association APEI de Chambéry.

Le Foyer de Vie est composé de trois unités en résidences situées au 647 chemin des Parelles à Challes-les-Eaux (73190).

La dernière évaluation interne a eu lieu en 2017. L'évaluation unique désormais mise en place tous les 5 ans suite à la fusion, en 2019, de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des ESMS (ANESM) avec la Haute Autorité de Santé (HAS) a été réalisée les 28 et 29 septembre 2023 sur site. Les évaluateurs du cabinet ABAQ notent dans leur rapport final que : *« la direction du FDV en relation avec les différentes directions et services de l'APEI (DG, RH, Qualité, Informatique...) a dynamisé le service sur de nombreux plans (management participatif, déploiement de la démarche qualité, actualisation des outils de la loi 2002-2, projets personnalisés, activités nombreuses, etc...). Les pratiques professionnelles tendent à valoriser l'autonomie ainsi qu'un accompagnement bienveillant avec une équipe pluridisciplinaire active, qualifiée, incluant un réseau partenarial important incluant un réel accompagnement en santé des résidents ».*

La future évaluation HAS est programmée en 2028.

## **2. LA POPULATION ACCUEILLIE :**

### **2.1 Des résidents en perte d'autonomie dans des locaux en cours de rénovation, les besoins repérés :**

Les besoins des personnes accompagnées évoluent, ils sont repérés et évalués en matière de santé, d'autonomie et de participation sociale.

Le Foyer de Vie répond aux besoins des personnes qui éprouvent le vieillissement et la perte d'autonomie, avec le développement d'un pôle soins qui a à cœur la santé au plan large ainsi que le bien-être des résidents.

Plusieurs personnes accompagnées présentent également des troubles du spectre autistique, à titre principal ou secondaire.

Les résidents ont également besoin de vivre dans des locaux fonctionnels et en corrélation avec leur degré d'autonomie, pour leur bien-être au quotidien et dans leurs déplacements. Le bâtiment existant date de 1980, à ce titre, un projet de rénovation générale des bâtiments a été amorcé dès septembre 2024 et projeté de se terminer courant 2027.

Les modes d'organisation et de fonctionnement actuels du Foyer de Vie « Les Parelles » garantissent une prise en charge cohérente et respectueuse des droits des résidents même si les travaux impactent provisoirement leur tranquillité ainsi que les modalités d'intervention des professionnels.

### **2.2 Effectif et mouvements :**

Le Foyer de Vie les Parelles accueille, au 31/12/2025, 38 personnes avec troubles du neurodéveloppement.

La moyenne d'âge est de 49 ans pour la section FDV avec 23 hommes et 15 femmes.

Il y a eu 0 sortie cette année.

Il y a eu 0 entrée cette année.

La liste d'attente représente en externe :

20 personnes avec notification vers un EANM en file active dont 6 amendements Creton (dont 3 personnes accompagnées au DIME PHARE).

La liste d'attente représente en interne :

4 personnes avec une orientation FAM (orientation alternative maintenue par défaut en FDV) et 1 personne en attente d'une notification EAM, 3 personnes en attente de sortir du FDV vers une place PHV.

La liste d'attente pour le Foyer de Vie présente une vingtaine de demandes en file active.

A noter que 5 résidents ayant une notification d'orientation CDAPH vers un FAM sont toujours hébergés en Foyer de Vie au 31/12/2025.

### 2.3 L'Hébergement temporaire est toujours apprécié pour le répit des familles :

Le Foyer de Vie gère une place d'hébergement temporaire. Cette place propose d'une part, du répit aux familles, d'autre part des évaluations plus complètes pour la CDAPH en vue d'une admission en Foyer de Vie pour des personnes dont l'orientation reste à confirmer.

8 personnes ont bénéficié de séjours temporaires à hauteur de 246 jours au total.

11 personnes sont inscrites en file active sur l'année.

### 3. LES ACTIVITES :

#### 3.1 Le taux d'occupation :

L'activité prévisionnelle pour l'année 2025 est de 12 483 journées pour l'internat (38 places) et de 256 jours (1 place) pour l'hébergement temporaire, soit un total de 12 739 journées en année pleine, conformément à l'annexe activité du CPOM 2023-2027.

L'activité réelle est de 13 386 jours d'hébergement permanent soit + 903 jours.

L'activité réelle de l'Hébergement Temporaire est de 246 jours soit -10 jours

Le taux d'occupation est de 96,51 % en internat et de 67,40 % en hébergement temporaire.

Le CPOM permet de mutualiser les 1 330 jours d'absence autorisés entre résidents.

#### 3.2 L'accompagnement à la santé et la bienveillance au cœur de tous les accompagnements pour les résidents du Foyer de Vie :

Les trois unités de vie remettent à jour régulièrement leur projet d'unité, ainsi que le pôle soins en réponse aux besoins des personnes accompagnées. Concernant le projet de l'hébergement temporaire, il est réactualisé et conduit par le responsable de service.

Des formations complètent l'apport des professionnels. Afin d'améliorer la fluidité des parcours des personnes handicapées vieillissantes, le Foyer de Vie maintient son réseau partenarial (HAD, EHPAD...) sur le territoire pour faciliter les réorientations des personnes les plus dépendantes.

Les modes d'organisation et de fonctionnement actuels du Foyer de Vie les Parelles garantissent une prise en charge cohérente et respectueuse des droits des résidents, via un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs attentes, au travers de :

- La réflexion des professionnels et des partenaires dans le cadre de l'élaboration des projets des différents services (les trois unités de vie, le service nuit, la santé, la coordination des activités...) et dans la réflexion de l'accueil de six futures nouvelles places à la fin des travaux de rénovation.
- Sur le plan de l'accompagnement, l'hébergement temporaire apparaît comme une véritable opportunité pour le Foyer de Vie. Les situations nouvelles dont nous avons à connaître avec leur spécificité et parfois leur complexité permettent aux équipes de renouveler leur réflexion dans le cadre d'un accompagnement pluridisciplinaire autour du projet de la personne accueillie. Les professionnels font globalement un retour positif

sur les nouveaux accueils et confirment ainsi l'intérêt de cette offre de service. L'équipe de Direction reste en soutien lorsque des situations complexes ne correspondent plus à l'offre de service de l'établissement et nécessitent, après évaluation, une réorientation. Cela fut le cas pour une situation cette année.

#### Les principaux thèmes abordés dans des réunions de travail cette année :

- La mise à jour des procédures et des protocoles sécurité en lien avec la directrice qualité sécurité environnement.
- Le travail sur le vieillissement : prévention, évaluation et travail avec les partenaires pour adapter le matériel médical. Evaluation grille AGGIR (Autonomie Gérontologie et Groupe Iso Ressources), utilisée pour évaluer le niveau de perte d'autonomie de la personne avec les médecins.
- La poursuite d'un groupe de parole animé par l'infirmière et une accompagnante sur le thème des directives anticipées.
- La référence en sport adapté.
- La référence en vie affective et sexuelle.
- La référence environnement.
- La référence TOVERTAFEL (jeux interactifs en 3D) et la mise en place d'une charte d'utilisation.

Le site Parelles a proposé près de 80 activités cette année. Parmi elles, des activités physiques adaptées sont dispensées afin de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des résidents : football, piscine, tennis, balade, raquettes, ski de fond, boxe, ping-pong, marche, luge, escalade, parapente, marche nordique, pétanque judo, vélo, rugby, patinoire, ski, tandem ski sport adapté avec le CDSA, bowling, pêche, gym douce...

Certaines activités se réalisent toujours conjointement avec la mobilisation du SAJ, notamment pour ce qui concerne les tournois de football et de tennis, les sorties raquettes et neige, l'escalade et le judo. Des activités se programment aussi avec le DIME PHARE.

L'activité « équilibre et prévention des chutes » est réalisée en partenariat avec l'ergothérapeute du FAM les Parelles.

La médiation animale, la sophrologie, l'équitation ou encore le yoga sur chaise font toujours partie des activités favorites des personnes accompagnées. Cette année un atelier théâtre a eu aussi beaucoup de succès avec une représentation programmée pour les familles.

Quelques temps forts en ouverture à l'extérieur ont pu avoir lieu grâce au financement par la commission KES de l'APEI de Chambéry avec les fonds récoltés par l'opération brioches où les résidents se sont mobilisés durant une semaine.

**En matière de communication** : des publications Facebook, le journal de l'hirondelle, la lettre de l'APEI, les infos de l'équipe de direction, les plannings d'activités paraissent encore largement en interne, par courrier ou email aux familles et sur les réseaux sociaux.

## LES PRESTATIONS :

L'hébergement : chaque résident a sa chambre avec sa salle de bains et son cabinet de toilette.

La restauration : les déjeuners et dîners sont assurés par le prestataire ELIOR et livrés en liaison froide. Le petit-déjeuner est préparé via des commandes en interne, par les équipes. Les repas se partagent dans les espaces communs prévus à cet effet, voire dans les chambres en individuel selon les besoins.

Le transport : les résidents vivent sur le lieu de vie et les transports sont assurés pour les activités afférentes à l'hébergement, aux accompagnements vers des prestataires extérieurs et le soin. Les retours en week-end sont assurés par les familles ou les compagnies de taxis. Les relations avec ces deux compagnies sont de qualité, avec beaucoup de bienveillance. Ils ont su créer un climat de confiance avec les personnes, leurs familles. Ils sont un relai précieux entre le foyer et la famille.

### L'accompagnement médico-social :

- En matière de santé :
  - Vigilance sur l'état de santé général.
  - Suivi régulier dans l'accompagnement à la santé et la prévention.
  - Accompagnement à l'hygiène.
- En matière d'autonomie :
  - Accompagner les besoins de réorientation si nécessaire, en anticipant au plus tôt, pour éviter toute rupture de parcours.
  - Proposer un changement ou une adaptation du lieu de vie.
  - Favoriser la sociabilisation.
  - Proposer des accompagnements personnalisés et individualisés, via des locaux, des outils de communication et du matériel adaptés.
  - Proposer un environnement adapté, bienveillant et sécurisé.
- En matière de participation sociale :
  - Promouvoir et favoriser les relations sociales et les liens familiaux.
  - Favoriser les activités ouvertes vers l'extérieur.
  - Proposer un choix d'activités variées (sportives, culturelles, manuelles, bien-être...).

Un projet personnalisé est réactualisé chaque année et à chaque fois que nécessaire à partir de l'expression des choix du résident. Le projet personnalisé est élaboré dans le respect des recommandations émises et traduites en communication adaptée pour faciliter leur appropriation par la personne concernée. Les professionnels, dont les coordinateurs d'unités, se sont fortement impliqués pour travailler la trame de ce document afin que ce dernier réponde pleinement aux attentes des résidents.

Nous travaillons également à développer de manière plus étroite la coopération avec les familles en proposant, en fonction des besoins repérés, des réunions d'échange avec la famille en dehors des réunions de projet personnalisé. Ces réunions favorisent, par exemple, pour les nouveaux résidents une entrée réussie au sein du Foyer de Vie. Elles permettent, avec le résident, de s'accorder sur ses besoins, tout en facilitant la communication avec l'entourage. Les proches de la personne accueillie trouvent ainsi un lieu d'expression dans le respect de la place d'adulte du résident et de son autodétermination.

#### 4. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

**Les liens avec les familles et les membres élus au Conseil de la Vie Sociale sont de qualité. Le CVS de l'EAM FAM les Parelles est associé à celui du Foyer de Vie et fonctionne en Site.**

- Les élections ont été programmées le 05 février 2025. Arrivée de deux nouvelles représentantes des familles.
- **3 réunions CVS** ont eu lieu : 30 avril, 07 mai et 17 septembre 2025.  
La réunion du 10 décembre a été reportée au 14 janvier 2026 pour raison sanitaire.

#### **Sujets principaux évoqués :**

##### ➤ **Travaux et cadre de vie**

- Forte implication des résidents par rapport aux travaux de rénovation.
- Inquiétudes quant au bruit, éclairage, sécurité, espaces extérieurs.
- Informations régulières assurées grâce aux interventions de la direction, de l'architecte et du responsable des travaux de l'APEI de Chambéry.
- Suivi du calendrier.
- Création de 6 nouvelles chambres utilisées à titre temporaire pour reloger les résidents pendant les travaux.

##### ➤ **Vie quotidienne et attentes des résidents**

Demandes exprimées :

- Équipements (babyfoot, billard...)
- Sorties (ex : piscine).
- Maintien des moments festifs.
- Besoin d'accompagnement lors des changements de personnel.

##### ➤ **Amélioration de l'accompagnement**

- Réflexions en direction :
  - o Droits des résidents (ex : photos par les familles).
  - o Qualité de vie (aménagement extérieur, sécurisation du site et des escaliers notamment).
  - o Mise en place d'outils spécifiques suite à un évènement indésirable.

##### ➤ **Implication des professionnels facilitateurs**

- Rôle important.
- Collecte des questions.
- Soutien aux résidents.
- Qualité des comptes rendus saluée.

##### ➤ **Informations institutionnelles**

- Sujets expliqués aux résidents :
  - o Financement des travaux.
  - o Fonctionnement (logiciel pour le DUI IMAGO, PAG, règlement intérieur...)
  - o Renouvellement de 2 véhicules.
  - o Référent environnement.
  - o Gestion des événements indésirables.

- **Fonctionnement du CVS réajusté**
  - Le CVS joue davantage son rôle de **donner la parole aux résidents**
  - Besoin d'adapter la méthode :
    - Prioriser les sujets du quotidien en début de séance.

## **5. LES RESSOURCES HUMAINES :**

L'organigramme compte 42,71 ETP pour le FDV (personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement, au 31/12/2025).

À noter :

- 1 ETP contrat d'apprentissage
- 1 ETP contrat professionnel
- 1 ETP temps partiel thérapeutique
- 1 ETP congé parental

Le personnel intérimaire représente 430 contrats / 117 personnes / 3 989,66 heures.  
L'application BEETWEEN assure toujours la gestion des offres d'emploi et des candidatures APEI. La vacance des postes est stabilisée.

L'ancienneté du personnel présent au 31/12/2025 et les départs en retraite :

<b>Ancienneté</b>	<b>Effectif</b>
<1 an	7
de 1 à 5 ans	16
de 6 à 10 ans	13
de 11 à 15 ans	2
de 16 à 20 ans	5
21 ans et +	4

La répartition selon les tranches d'ancienneté concerne l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement le **31/12/2025 soit 47 personnes.**

Départs en retraite :

Deux salariés sur 2025.

## **6. LES FORMATIONS :**

La formation joue un rôle important également dans la motivation des équipes et la politique de bientraitance conduite aux Parelles envers les personnes accompagnées et le personnel. 2163,50 heures de formation ont été dispensées en 2025.

Elles portent principalement sur « les pratiques professionnelles en lien avec les besoins des personnes accompagnées », en matière de communication, dossier unique informatisé IMAGO, vieillissement, autisme ainsi que pour tout ce qui touche à la sécurité des personnes et des bâtiments avec la formation incendie et défibrillateur.

Différents professionnels extérieurs sont venus également nous aider dans notre réflexion d'équipe dont l'EMA73 qui a fourni son expertise concernant les troubles du spectre autistique.

Les professionnels bénéficient toujours de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes.

## **7. LES PARTENARIATS :**

Afin de pallier l'évolution des besoins des personnes accompagnées, plusieurs conventions ont été signées ou reconduites.

En matière de soins, un partenariat avec le SSIAD de la Croix Rouge se poursuit par convention depuis 2021.

Un partenariat est aussi mis en place avec la pharmacie du Forum à Challes-les-Eaux pour la préparation des traitements médicamenteux.

Une convention HAD avec le CHMS est signée depuis août 2022.

Les résidents bénéficient de séances conventionnées avec des intervenants paramédicaux intervenant sur site : un psychologue, trois kinésithérapeutes, une pédicure.

Le site maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le déploiement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stage pour les étudiants du secteur médico-social avec l'ENSEIS de La Ravoire, le GRETA de Chambéry et le lycée du Guiers au Val d'Ainan.
- L'adhésion à l'Espace Malraux et à Cultures du Cœur Savoie est reconduite en matière d'accès à la culture.
- L'Association Zicomatic, avec les propositions du Cozy'café et leur implication pour que les personnes en situation de handicap bénéficient de places de spectacles, de concerts...
- Les autres établissements de l'APEI de Chambéry (SAJ, IME, FAM NOIRAY...) pour les projets transversaux.

Le Foyer de Vie développe son ouverture à / et sur l'environnement en utilisant les ressources locales pour la mise en place d'activités.

## **8. LES FAITS MARQUANTS :**

- Le démarrage de la seconde phase des travaux de rénovation du site.
- La mobilisation des équipes sur l'accompagnement du quotidien pendant les 6 premiers mois de l'année au regard des perturbations générées par les travaux. Un séjour SPA a pu être mis en œuvre en septembre 2025 et a été une vraie respiration pour les résidents concernés.
- La réflexion des équipes par une dynamique participative sur la future organisation du site avec l'accueil, à terme en 2027, de 6 nouveaux résidents : production de scénarios permettant d'abonder la réflexion de l'équipe de direction en fonction des besoins des personnes et la fluidité des parcours.

### **Les objectifs et actions mises au travail en 2025 sont :**

- COL QVCT renforcé par des membres de la CSSCT dans le cadre du suivi des travaux afin de renforcer le bien-être au travail.
- L'élaboration du livret d'accueil du salarié sur site.
- Les élections au CVS avec mise à jour du règlement intérieur pour trois ans.
- La redynamisation du CVS avec le renforcement de la place des facilitateurs auprès des membres élus : préparation de l'instance, instance elle-même et explication du compte rendu auprès des personnes accompagnées. Constat que les questionnements portés devant le CVS peuvent encore être enrichis par l'amélioration des outils de recensement des questions des résidents.
- Constitution d'un groupe de travail sur l'accès à la citoyenneté et le droit de vote des personnes accompagnées en amont des élections de 2026.
- Mise en place par l'équipe de direction d'une restructuration des unités avec mouvements des professionnels en interne : la nécessité de travailler la cohésion des équipes autour d'un projet transversal et non plus centré par unité : temps institutionnels, festifs, projets inter-unités...
- Passage au dossier unique informatisé IMAGO en fin d'année 2025 en remplacement d'AGM résidents.
- Développement du partenariat avec les écoles de formation : lycée du Guiers, du Bocage.
- Développement des partenariats avec le droit commun : FF Gymnastique Volontaire et CCAS, mais également développement des actions de bénévolat, de l'activité théâtre...
- Nomination :
  - Un référent sport adapté.
  - Deux référentes amélioration continue sur le site.
  - Un référent Vie affective et sexuelle et partenariat avec Handigyneco.
- Analyse et suivi des risques infectieux avec le DAMRI.
- Evaluation du circuit du médicament.
- Signature de nouveaux contrats de séjour pour des résidents en hébergement temporaire.

### **9. LES PERSPECTIVES :**

- Développer la triple expertise dans les projets, la réflexion... les liens et les projets avec les familles.
- Poursuivre les temps de réflexion concernant le vieillissement et la réorientation : travail en lien avec les familles et les résidents.
- Poursuite des travaux de rénovation.
- Mise à jour des divers protocoles dans le cadre du projet soins, de la sécurisation du circuit du médicament en lien avec les évaluations de l'HAS à ce sujet.
- Réorganisation de l'analyse des pratiques des professionnels et mise en place de groupe de travail sur le thème de « la responsabilité collective au travail » avec une approche éthique et transversale aux diverses pratiques professionnelles sur site.

- Accompagnement des personnes accueillies sur la promotion du droit de vote.
- Proposer des projets inter-unité (séjours, projet au sein des Parelles, temps festifs...) permettant de renforcer la cohésion dans l'établissement.
- Poursuivre la réflexion sur la réorganisation de l'établissement et la structuration de son accompagnement dans le cadre de l'extension de l'agrément de 6 places.
- Accompagner la dernière phase de travaux sur site occupé afin d'en limiter l'impact pour les personnes accompagnées et les professionnels qui travaillent auprès d'elles.
- Continuer à diversifier l'accueil en hébergement temporaire par l'arrivée de nouvelles situations et ainsi en renforcer notre réponse à la demande du territoire.

## **Rapport d'activité 2025 EAM « FAM Les Parelles », présenté par Madame Delphine ABDERRAHIM, directrice du Site Parelles**



### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

L'EAM « FAM Les Parelles » est un établissement médico-social géré par l'APEI de Chambéry et financé par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Savoie.

Il est ouvert 365 jours par an pour 6 places.

Historiquement en 2019, le site Parelles accueille uniquement un foyer de vie de 45 places, dont une place d'hébergement temporaire, pour des personnes en situation de handicap mental, en incapacité de travailler et dont l'autonomie est faible. Par ailleurs, ces personnes ont des besoins spécifiques en matière de soins (gériatrie, suivi médical, nutrition, traitements...).

Lors du dialogue de gestion du 5 décembre 2019, l'ARS permet la médicalisation de 6 places du site des Parelles. En 2020, les 6 places médicalisées étaient rattachées au Site NOIRAY. Une visite de conformité des 6 places médicalisées sur le site Parelles a eu lieu le 17 mars 2023 suite à laquelle un avis favorable à l'installation et au fonctionnement en tant que EAM « FAM Les Parelles » a été attribué au Site des Parelles à Challes-les-Eaux.

En date de l'arrêté du 18 janvier 2023, suite au transfert géographique des 6 places médicalisées en places d'établissement d'accueil médicalisé « FAM les Parelles », le Site Parelles regroupe officiellement un Foyer de Vie et un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) avec mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature FINESS et d'un budget propre.

Un arrêté portant tarification fixe le montant et la répartition pour l'exercice 2024 de la dotation globale commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association APEI de Chambéry.

Les 6 places du FAM Les Parelles se situent sur l'unité Savoyarde du Site Parelles au 647 chemin des Parelles à Challes-les-Eaux (73190).

La première évaluation HAS de l'EAM « FAM Les Parelles » est programmée pour 2028.

## **2. LA POPULATION ACCUEILLIE :**

### **2.1 Des résidents ayant besoin des soins dans des locaux à rénover :**

Le site des Parelles répond globalement aux besoins des personnes qui éprouvent le vieillissement et la perte d'autonomie, avec le développement d'un pôle soins qui a à cœur la santé au plan large ainsi que le bien-être des résidents.

Les besoins des personnes accompagnées sur l'EAM « FAM Les Parelles » relèvent tout particulièrement du soin.

Les résidents ont également besoin de vivre dans des locaux fonctionnels et en corrélation avec leur degré d'autonomie, leur état de santé, pour leur bien-être au quotidien et dans leurs déplacements. Le bâtiment existant date de 1980, à ce titre, un projet de rénovation générale des bâtiments, constitué de 2 phases, a été officialisé avec obtention du permis de construire en décembre 2023. La première partie de la phase 1 a pu démarrer au 01 septembre 2024 et a été finalisée en décembre 2024 avec la création d'un nouveau pôle soins et des bureaux administratifs offrant la concrétisation de 6 chambres supplémentaires qui serviront « d'accueil tampon » aux résidents lors de la réfection de leurs propres chambres en seconde phase des travaux prévus de septembre 2025 au premier semestre 2027. Ces 6 chambres supplémentaires offrent une capacité d'extension de 6 places de Foyer de Vie comme vu en dialogue de gestion le 03 avril 2025. Les travaux de rénovation en cours ouvrent des perspectives de réorganisation des locaux et de structuration d'unités afin de répondre aux besoins des listes d'attente et ainsi repenser les mouvements en interne pour offrir un lieu adapté aux personnes accompagnées médicalisées.

### **2.2 Effectif et mouvements :**

Le FAM Parelles accueille, au 31/12/2025, 6 personnes avec troubles du neuro développement.

La moyenne d'âge des 6 résidents du FAM est de 62 ans, avec 4 femmes et 2 hommes.

Il n'y a eu ni sortie ni entrée cette année.

Public type en liste d'attente au 31/12/2025 :

- 4 personnes notifiées en EAM.
- 1 personne en attente de réorientation d'une place en MAS.

## **3. LES ACTIVITES :**

### **3.1 Le taux d'occupation :**

L'activité prévisionnelle pour l'année 2024 est de 1 971 journées pour l'internat (6 places).

L'activité réelle est de 2 190 jours d'hébergement permanent soit + 219 jours.

Le taux d'occupation est de 100.00 % en internat.

Les résidents ne font pas usage totalement de leur droit d'absence annuel à 35 jours.

### 3.2 L'accompagnement à la santé et la bientraitance, ses limites pour les résidents de l'EAM « FAM Les Parelles » :

L'unité savoyarde et le pôle soins ont mis à jour leur projet de service en réponse aux besoins des personnes accompagnées sur les places médicalisées.

L'accompagnement proposé sur l'unité de la Savoyarde, comme sur les autres établissements de l'association, s'inscrit également dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles réalisées par la Haute Autorité de Santé qui développe avec les professionnels des outils pour favoriser et promouvoir la pertinence des actes et des soins.

Il s'agit notamment des recommandations suivantes :

- La Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes et fragiles.

La situation de handicap et le vieillissement de la population accueillie sur le site des Parelles, et plus spécifiquement sur les places médicalisées, induisent une dépendance et une vulnérabilité qui entraînent des risques que l'établissement doit prendre en compte et prévenir.

Les préventions prioritaires portent sur :

La prise en compte de la douleur et son évaluation : via la mise en place de la grille d'évaluation de la douleur (GED-DI). Chaque résident est évalué afin de réaliser un « état de base » renouvelé annuellement. Au moindre doute, une nouvelle grille est réalisée. L'éventuel écart constaté engendre un suivi plus approfondi.

- La surveillance de l'état cutané.
- La surveillance des troubles alimentaires avec la recherche d'adaptations permettant de prévenir les risques liés à la déglutition, à la dénutrition, à l'obésité...
- La prise en compte de la santé bucco-dentaire avec une hygiène au quotidien et des soins réguliers auprès de cabinet dentaire du droit commun et celui du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS – Centre de Soins Odontologiques) de Bassens.
- La prévention des chutes par des bilans médicaux et des équipements adaptés. Toute chute fait l'objet d'une rédaction de fiche évènement, qui est ensuite classée dans le dossier unique de chaque résident pour analyse et archivage.
- La réponse aux risques infectieux avec le respect des règles d'hygiène au quotidien et dans le cadre d'épidémie (grippe, COVID, gastro-entérite...).
- Des campagnes de vaccination : Grippe annuelle, Covid-19 et vaccinations obligatoires selon recommandations HAS en vigueur.
- Le signalement des maladies à déclarations obligatoires : Déclaration par la direction de l'établissement à l'ARS des cas de COVID-19 (en cas de cluster), et par le médecin traitant à l'ARS des cas de maladies infectieuses (Tuberculose, Rougeole, Méningite, Salmonellose, ...)
- La rédaction et la mise en œuvre de protocole lors d'évènements épidémiques en collectivité : Plan de Continuité de l'Activité, plan bleu de l'APEI...
- Le DAMRI.

- La promotion de l'activité physique : Un panel d'activités physiques adaptées est proposé en fonction des capacités et besoins de chacune des personnes que nous accompagnons (parcours moteurs, yoga sur chaise, football...). Ces activités sont menées par des partenaires experts extérieurs en lien avec une référente APS sur site. Ils permettent de prévenir les problèmes liés à la santé en général.
- Le maintien des liens sociaux et familiaux quand il est encore possible.

Malgré la transformation de 6 places de Foyer de Vie en EAM au sein de l'unité Savoyarde, les professionnels font part de limites dans l'accompagnement des personnes vieillissantes avec des pathologies lourdes susceptibles de s'aggraver. Il faut considérer les limites matérielles dans l'accompagnement des personnes les plus dépendantes lors des conseils d'admission. L'accueil de personnes, qui sont déjà dans un processus de vieillissement assez avancé, pose en effet la question de la rupture de parcours ; dans la mesure où l'on sait qu'il y aura des difficultés à accompagner des personnes déjà âgées et dont les besoins en médicalisation peuvent devenir rapidement trop importants. Une orientation vers un autre établissement sera alors nécessaire à plus ou moins court terme. Une vigilance est donc apportée sur ce point afin d'éviter les parcours regrettables ou perturbants pour les personnes accompagnées.

Au niveau institutionnel, le travail de partenariat par conséquent envisagé avec plusieurs établissements médicalisés (PHV, EHPAD, MAS) a permis une orientation de certaines personnes accueillies au plus près de leurs besoins.

Ainsi des protocoles sont suivis et améliorés en 2025 dans le cadre de l'amélioration continue :

- Protocole brûlure.
- Protocole en vue d'une hospitalisation.
- Protocole en cas de transport aux urgences.

En plus, création d'un classeur regroupant l'ensemble des protocoles soins à disposition de l'ensemble des équipes.

Au niveau institutionnel, le travail de partenariat se poursuit avec plusieurs établissements médicalisés (PHV, EHPAD, MAS).

Le site Parelles propose toujours multiples activités cette année. 1/3 d'entre elles sont des activités physiques adaptées afin de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des résidents, notamment celle des personnes accompagnées en places médicalisées. L'activité « équilibre et prévention des chutes » est réalisée avec l'ergothérapeute du site.

La médiation animale et le yoga sur chaise font toujours partie des activités prisées sur le l'EAM « FAM les Parelles ».

Certains projets ont été financés par la commission KES de l'APEI de Chambéry avec les fonds récoltés par l'annuelle opération brioches.

Plusieurs projets d'activités ont été mis en place sur l'année 2025 :

- **Atelier Musical** (en transversalité avec les autres unités).
- **Atelier Snoezelen.**
- **Projet jardin.**
- Mise en place de temps de **marche douce** deux fois par semaine à destination des personnes ayant des difficultés de mobilité.
- **Yoga sur chaise** avec une prestataire extérieure (l'activité est désormais transversale avec la participation d'une personne accueillie de la Challésienne).
- **Atelier Motricité avec l'ergothérapeute.**
- La participation à des événements culturels.

**En matière de communication** : des publications Facebook, le journal de l'hirondelle, la Lettre de l'APEI, les infos de l'équipe de direction, les plannings d'activités paraissent encore largement en interne, par courrier ou email aux familles et sur les réseaux sociaux.

#### LES PRESTATIONS :

L'hébergement : chaque résident à sa chambre avec sa salle de bains et son cabinet de toilette.

La restauration : les déjeuners et dîners sont assurés par le prestataire ELIOR et livrés en liaison froide. Le petit-déjeuner est préparé via des commandes en interne, par les équipes. Les repas se partagent dans les espaces communs prévus à cet effet, voire dans les chambres en individuel selon les besoins.

Le transport : les résidents vivent sur l'unité Savoyarde qui accueille 10 places pour les résidents les plus dépendants dont 4 en FDV et 6 en FAM. Les transports sont assurés pour les activités afférentes à l'hébergement, aux accompagnements vers des prestations extérieures et de soins. Les retours en week-end sont assurés par les familles. Un véhicule 5 places a été investi cette année.

#### L'accompagnement médico-social :

- En matière de santé :
  - Vigilance sur l'état de santé général.
  - Suivi régulier dans l'accompagnement à la santé et la prévention.
  - Accompagnement à l'hygiène.
- En matière d'autonomie :
  - Accompagner les besoins de réorientation si nécessaire, en anticipant au plus tôt, pour éviter toute rupture de parcours.
  - Proposer un changement ou une adaptation du lieu de vie.
  - Favoriser la sociabilisation.
  - Proposer des accompagnements personnalisés et individualisés, via des locaux, des outils de communication et du matériel adaptés.
  - Proposer un environnement adapté, bienveillant et sécurisé.

- En matière de participation sociale :
  - Promouvoir et favoriser les relations sociales et les liens familiaux.
  - Favoriser les activités ouvertes vers l'extérieur.
  - Proposer un choix d'activités variées (sportives, culturelles, manuelles, bien-être,...)

Un projet personnalisé est réactualisé **chaque année** et à chaque fois que nécessaire à partir de l'expression des choix du résident. Le projet personnalisé est élaboré dans le respect des recommandations émises et traduites en communication adaptée pour faciliter leur appropriation par la personne concernée.

Le service de nuit : une aide-soignante de nuit est venue renforcer le service des surveillants de nuit pour répondre aux besoins des résidents, ainsi qu'un professionnel du pôle remplacement pour fortifier l'équipe face aux demandes croissantes de l'ensemble des résidents.

#### **4. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

**Les liens avec les familles et les membres élus au Conseil de la Vie Sociale sont de qualité. Le CVS de l'EAM FAM les Parelles est associé à celui du Foyer de Vie et fonctionne en Site.**

- Les élections ont été programmées le 05 février 2025. Arrivée de deux nouvelles représentantes des familles.
- **3 réunions CVS** ont eu lieu : 30 avril, 07 mai et 17 septembre 2025.  
La réunion du 10 décembre a été reportée au 14 janvier 2026 pour raison sanitaire.

#### **Sujets principaux évoqués :**

##### ➤ **Travaux et cadre de vie**

- Forte implication des résidents par rapport aux travaux de rénovation.
- Inquiétudes quant au bruit, éclairage, sécurité, espaces extérieurs.
- Informations régulières assurées grâce aux interventions de la direction, de l'architecte et du responsable des travaux de l'APEI de Chambéry.
- Suivi du calendrier.
- Création de 6 nouvelles chambres utilisées à titre temporaire pour reloger les résidents pendant les travaux.

##### ➤ **Vie quotidienne et attentes des résidents**

Demandes exprimées :

- Équipements (babyfoot, billard...)
- Sorties (ex : piscine).
- Maintien des moments festifs.
- Besoin d'accompagnement lors des changements de personnel.

##### ➤ **Amélioration de l'accompagnement**

- Réflexions en direction :
  - Droits des résidents (ex : photos par les familles).
  - Qualité de vie (aménagement extérieur, sécurisation du site et des escaliers notamment).
  - Mise en place d'outils spécifiques suite à un évènement indésirable.

- **Implication des professionnels facilitateurs**
  - Rôle important.
  - Collecte des questions.
  - Soutien aux résidents.
  - Qualité des comptes rendus saluée.
  
- **Informations institutionnelles**
  - Sujets expliqués aux résidents :
    - Financement des travaux.
    - Fonctionnement (logiciel pour le DUI IMAGO, PAG, règlement intérieur...)
    - Renouvellement de 2 véhicules.
    - Référent environnement.
    - Gestion des événements indésirables.
  
- **Fonctionnement du CVS réajusté**
  - Le CVS joue davantage son rôle de **donner la parole aux résidents.**
  - Besoin d'adapter la méthode :
    - Prioriser les sujets du quotidien en début de séance.

## 5. LES RESSOURCES HUMAINES :

L'organigramme compte 8,05 ETP (personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement, le 31/12/2025).

À noter :

- 0 ETP contrat d'apprentissage.
- 0 ETP congé parental temps plein.

Le personnel intérimaire représente 259 contrats / 84 personnes / 2 260,83 heures.

L'application BEETWEEN assure toujours la gestion des offres d'emploi et des candidatures APEI. Les postes vacants ou difficiles à remplacer concernent plus particulièrement les postes d'aides-soignants.

L'ancienneté du personnel présent au 31/12/25 et les départs en retraite :

Ancienneté	Effectif
<1 an	1
de 1 à 5 ans	5
de 6 à 10 ans	2
de 11 à 15 ans	1
de 16 à 20 ans	1
21 ans et +	0

La répartition selon les tranches d'ancienneté concerne l'ensemble des personnels ayant un contrat (CDI ou CDD) avec l'établissement le **31/12/2025 soit 10 personnes.**

Départ en retraite :

Aucun sur 2025.

## **6. LES FORMATIONS :**

La Formation joue un rôle important également dans la motivation des équipes et la politique de bientraitance conduite aux Parelles envers les personnes accompagnées et le personnel.

505,70 heures de formation ont été dispensées pour le personnel de l'EAM « FAM Les Parelles ».

Les formations des professionnels portent principalement sur « les pratiques professionnelles en lien avec les besoins des personnes accompagnées », en matière de communication, vieillissement, autisme ainsi que pour tout ce qui touche à la sécurité des personnes et des bâtiments.

Les professionnels bénéficient toujours de séances d'analyse des pratiques tout au long de l'année ainsi que des formations sur site, en situation d'accompagnement, pour répondre aux difficultés rencontrées pour certaines situations complexes.

## **7. LES PARTENARIATS :**

Afin de pallier l'évolution des besoins des personnes accompagnées, plusieurs conventions ont été signées ou reconduites.

Un partenariat est mis en place avec la pharmacie du Forum à Challes-les-Eaux pour la préparation des traitements médicamenteux.

Une convention HAD avec le CHMS est signée depuis août 2022.

Les résidents bénéficient de séances conventionnées avec des intervenants paramédicaux intervenant sur site : un psychologue, trois kinésithérapeutes, une pédicure.

Le site maintient et développe ses partenariats liés à ses missions, à savoir :

- Le déploiement et le maintien de ressources professionnelles sur le territoire en signant des conventions de stage pour les étudiants du secteur médico-social et sanitaire.

L'EAM « FAM Les Parelles » développe son ouverture à et sur l'environnement en utilisant les ressources locales pour la mise en place d'activités.

## **8. LES FAITS MARQUANTS :**

- Le démarrage de la seconde phase des travaux de rénovation du site.
- La mobilisation des équipes sur l'accompagnement du quotidien pendant les 6 premiers mois de l'année au regard des perturbations générées par les travaux.
- La réflexion des équipes par une dynamique participative sur la future organisation du site avec l'accueil, à terme en 2027, de 6 nouveaux résidents.

**Les objectifs et actions mises au travail en 2025 sont :**

- COL QVCT renforcé par des membres de la CSSCT dans le cadre du suivi des travaux afin de renforcer le bien-être au travail.

- L'élaboration du livret d'accueil du salarié sur site.
- Les élections au CVS avec mise à jour du règlement intérieur pour trois ans.
- La redynamisation du CVS avec le renforcement de la place des facilitateurs auprès des membres élus : préparation de l'instance, instance elle-même et explication du compte-rendu auprès des personnes accompagnées. Constat que les questionnements portés devant le CVS peuvent encore être enrichis par l'amélioration des outils de recensement des questions des résidents.
- Constitution d'un groupe de travail sur l'accès à la citoyenneté et le droit de vote des personnes accompagnées en amont des élections de 2026.
- Mise en place par l'équipe de direction d'une restructuration des unités avec mouvements des professionnels en interne : la nécessité de travailler la cohésion des équipes autour d'un projet transversal et non plus centré par unité : temps institutionnels, festifs, projets inter-unités...
- Passage au dossier unique informatisé IMAGO en fin d'année 2025 en remplacement d'AGM résidents.
- Développement du partenariat avec les écoles de formation : lycée du Guiers, du Bocage.
- Développement des partenariats avec le droit commun : FF Gymnastique Volontaire et CCAS, mais également développement des actions de bénévolat, de l'activité théâtre...
- Nomination :
  - Un référent sport adapté.
  - Deux référentes amélioration continue sur le site.
  - Un référent vie affective et sexuelle et partenariat avec Handignyeco.
- Analyse et suivi des risques infectieux avec le DAMRI
- Evaluation du circuit du médicament.

## 9. LES PERSPECTIVES :

- Poursuivre la réflexion sur le projet vieillissement/santé.
- Intégrer les directives anticipées dans le DUI.
- Réfléchir sur le vieillissement des personnes accompagnées et leur possible orientation vers d'autres établissements.
- Poursuivre la démarche d'analyse et maîtrise du risque infectieux DAMRI qui est un outil d'auto-évaluation du risque infectieux en établissement social et médico-social (ESMS).
- Conduire une réflexion sur la mobilité géographique éventuelle des 6 places médicalisées au sein du site en phase finale des travaux.
- Développer la triple expertise dans les projets, la réflexion... les liens et les projets avec les familles.
- Poursuite des travaux de rénovation.
- Mise à jour des divers protocoles dans le cadre du projet soins, de la sécurisation du circuit du médicament en lien avec les évaluations de l'HAS à ce sujet.

- Réorganisation de l'analyse des pratiques des professionnels et mise en place de groupe de travail sur le thème de « la responsabilité collective au travail » avec une approche éthique et transversale aux diverses pratiques professionnelles sur site.
- Accompagnement des personnes accueillies sur la promotion du droit de vote.
- Proposer des projets inter-unité (séjours, projet au sein des Parelles, temps festifs...) permettant de renforcer la cohésion dans l'établissement.
- Accompagner la dernière phase de travaux sur site occupé afin d'en limiter l'impact pour les personnes accompagnées et les professionnels qui travaillent auprès d'elles.

## **Rapport d'activité 2025** **Présenté par Mme GARAUD Sylvaine, directrice**

### **1. AGREMENT – EVOLUTION :**

➤ Les agréments :

FAM : 38 places internat (dont 6 TSA) et 4 places accueil de jour. Fin 2020 : extension de 6 places localisées sur le Site Parelles, indépendance des établissements en janvier 2023.

MAS : 20 places internat (10 Noiray, 10 Mésanges : cf rapport d'activité « Site Mésanges ») et 4 places accueil de jour TSA. Indépendance des établissements en janvier 2026.

➤ L'évolution du « site Noiray » :

Il n'y a pas eu d'évolution d'agrément sur l'année 2025.

Une expérimentation d'hébergement temporaire est envisagée en lien avec le dernier CPOM, vu la conjoncture RH, le projet n'a pu se mettre en place que fin 2025. 1 place d'internat a été dédiée à cette modalité d'accueil.

#### Les forces du Noiray, son projet d'établissement

Le projet d'établissement a été élaboré pour la période 2020-2025, avec les grandes lignes suivantes :

- L'autodétermination des personnes accueillies, la valorisation de leurs capacités à faire des choix.
- L'équité de l'accompagnement, de l'entrée à la sortie de l'établissement, quel que soit le profil des personnes accueillies.
- La valorisation de la différence au regard de la multiplicité des profils accueillis : DI, TSA, dépendance, âge...
- L'accompagnement jusqu'à la fin de la vie.

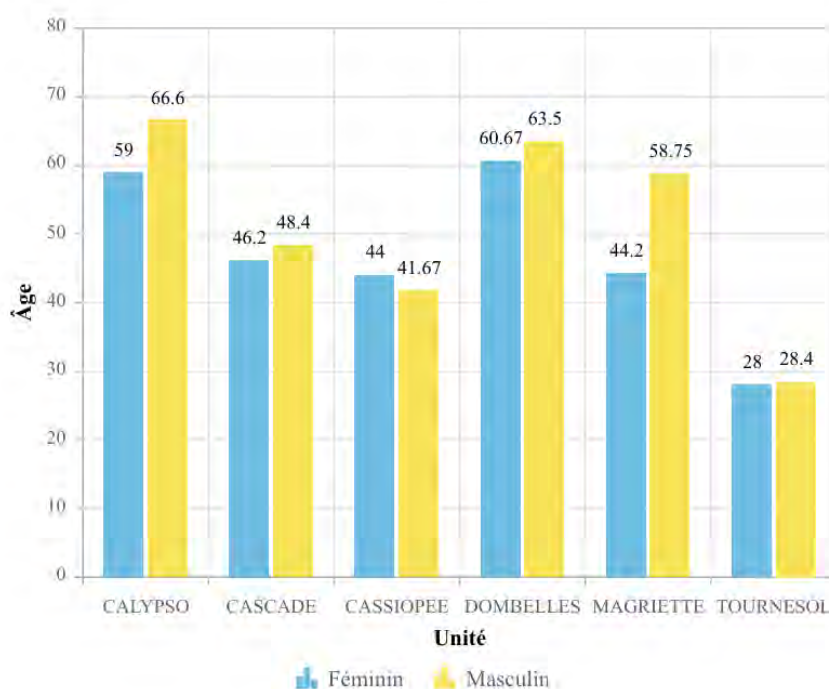
Fin 2025, des groupes de travail se sont mis en place afin d'œuvrer pour la réécriture du nouveau projet d'établissement 2026-2030. Une vision collective pour l'avenir, partagée et coconstruite entre les familles et les professionnels, et sur d'autres temps auprès des personnes accompagnées via une communication adaptée.

Afin de promouvoir la participation sociale des personnes accueillies, le site Noiray continue de travailler en faveur d'une accessibilité pour tous, et s'inscrit dans une démarche qualité forte. La variété des profils des personnes accompagnées (âge, degré d'autonomie, besoins spécifiques) reste une richesse, mais confronte le site à de nouvelles problématiques qu'il va falloir gérer. En effet l'émergence de situations complexes a été une épreuve pour le Noiray.

## 2. LA POPULATION ACCUEILLIE :

Au 31 décembre 2025, les personnes accueillies ont entre 21 et 80 ans, pour une moyenne d'âge de 49,1 ans au global.

Depuis quelques années, les écarts d'âge offrent une dynamique intergénérationnelle appréciée des uns et des autres, l'architecture des bâtiments et l'adaptation des pratiques professionnelles permettant le respect des différents rythmes de vie. Notons cependant que quasiment 50% des personnes accompagnées ont plus de 50 ans, sur la MAS uniquement la moyenne d'âge est de 62 ans (Dombelles). Cette thématique du vieillissement des personnes en situation de handicap interpelle le site depuis de nombreuses années, et va devenir problématique dans l'avenir. Le FAM n'a pas été pensé pour accueillir un public aussi âgé, tant au niveau des locaux, des effectifs de personnel que de leur acculturation à ces nouveaux accompagnements.



Moyenne d'âge par unité 31/12/25

Nous recensons un décès sur le FAM Noiray, un décès sur la MAS, tous liés à l'âge et aux complications qui en découlent.

Un report des admissions de quelques mois fut décidé sur les places en lien avec la crise en ressources humaines que connaît le site, afin de pérenniser la qualité des accompagnements et soulager les équipes en souffrance. Ainsi que pour la stabilité des groupes ébranlés par des troubles du comportement majorés du fait du turnover et de l'évolution des handicaps.

Notons que l'unité Cascade qui a fait l'objet d'un soutien financier du Conseil Départemental et de l'ARS face à une absence de titulaires, a pu être stabilisée grâce à des mouvements internes de personnel. Malheureusement, le site est toujours confronté à une situation RH complexe, les recrutements sont peu nombreux.

### **3. LES ACTIVITES :**

#### **➤ Le FAM**

Le service accueil de jour (4 places) présente un taux d'occupation perfectible dû à des situations de santé se dégradant et complexifiant l'accueil. Il est annoncé à 54,29% pour 2025 et malgré tout en augmentation. Une nouvelle personne accompagnée en situation complexe est arrivée sur le FAM, suite à un travail collaboratif avec le PCPE. Une personne en AJ a été rebasculée au 3ème trimestre sur l'AJ de la MAS au vu de ses besoins.

L'internat Noiray présente un taux d'occupation stable s'élevant à 91.08%. Notons que certaines places vacantes n'ont pas été occupées rapidement du fait de la situation RH toujours très tendue, et de l'émergence de situations complexes. Notons que l'hébergement temporaire continue doucement de prendre sa place.

L'internat TSA est en augmentation, à 88.22%, du fait de l'augmentation du nombre de nuitées des personnes accompagnées en mode mixte (FAM internat TSA et MAS accueil de jour TSA).

Au global, l'addition de FAM Accueil de jour Site Noiray, FAM internat Site Noiray, FAM Internat TSA Noiray offre un résultat de 88.69 % en 2025 contre 87.65% en 2024 de taux de fréquentation, soit une légère hausse.

Le nombre de jours d'absence pour convenance personnelle est de 1 023 cette année, inférieur à la mutualisation possible de 1 120 (35j x 32p). Huit personnes ont bénéficié du dispositif de mutualisation.

Nous recensons un décès pour le FAM Noiray en 2025, à l'hôpital de Chambéry.

#### **➤ La MAS (chiffres Noiray + Mésanges)**

L'externat représente les 4 places d'accueil de jour TSA, pour un taux d'occupation réalisé de 77,50% en baisse suite au passage en internat d'une personne, temporairement lié au problème de santé de son aidante principale et RL.

Cinq personnes sont positionnées sur ces places, mais toutes à temps partiel. Le reste de la semaine, pour certaines personnes, conformément à leur projet individuel, et en accord avec la MDPH et le Conseil Départemental, elles sont positionnées sur des places FAM TSA Internat (doubles notifications).

Le taux d'occupation internat s'élève à 79,30% (MAS Noiray et MAS Mésanges), en baisse car places restées vacantes. Il est toujours en lien avec les retours en famille des plus jeunes (MAS Mésanges).

Le taux d'occupation de la MAS AJ + internat est de 79,12%.

Pour le Noiray, absences prolongées pour convenance personnelle et hospitalisation.

Un décès a eu lieu en 2025 sur la MAS Noiray.

Nous n'avons pas pourvu la place vacante en 2025 rapidement du fait d'un contexte RH très tendu, nombreux postes vacants, les unités fonctionnent régulièrement uniquement avec des

intérimaires. Qualité d'accompagnement et de soins précaires, tension, fatigue et conflit d'équipe.

La moyenne d'âge de la MAS du site Noiray est représentative des besoins de plus en plus prégnants en soins et accompagnements, le vieillissement et le handicap sont de plus en plus associés, les équipes peu acculturées. Ces éléments vont impacter l'avenir proche en termes de besoins, moyens, formations ainsi que le projet d'établissement à venir.

Depuis l'Arrêté du 27 janvier 2025, la MAS Mésanges est devenue un établissement secondaire de la MAS du Noiray et comprend 10 places polyhandicap. Il a été convenu que la MAS Mésanges aurait un budget propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### 4. LES PRESTATIONS :

Au Noiray, le travail d'accompagnement se situe sur deux grands volets, celui des soins et celui de l'activité socio-éducative. Les temps du quotidien, souvent chronophages, complètent les journées. Les modalités d'accompagnement sont individualisées, inscrites et évaluées dans les projets personnalisés renouvelés tous les ans pour chaque personne accompagnée.

##### ➤ Les activités de soins

En matière d'accompagnement aux soins, nous recensons sur l'année, plus de 500 accompagnements médicaux, dont 193 consultations extérieures (les autres accompagnements se réalisant sur site : pédicure, orthoprothésiste, orthophonie, diététicien et ostéopathe à hauteur de 302 passages), plus la kinésithérapie et la psychomotricité qui représentent plus de 2400 séances au global réparties entre 5 kinés et 1 psychomotricienne sur l'année. La gestion de l'accompagnement aux soins nécessite organisation et disponibilité de notre personnel, ce qui a été d'autant plus complexe au vu du contexte RH.

CONSULTATIONS INTERNES	NOMBRE
GENERALISTES	116
MEDECIN REEDUCATEUR	10
PSYCHIATRE	18
SOINS PALLIATIFS	2
TOTAL	146

CONSULTATIONS EXTERNES 2025	
SPECIALISTES	NOMBRE
NEUROLOGUE	7
PSYCHIATRE	23
GYNECOLOGUE	3
DENTISTE CHMS	27
DENTISTE CSO	29
OPHTALMOLOGUE	17
GASTRO-ENTEROLOGUE	5
ANESTHESISTE	8
DERMATOLOGUE	3
UROLOGUE	2
HEMATOLOGUE	4
ANGIOLOGUE	2
ORL	6
RHUMATOLOGUE	1
ENDOCRINO	1
TOTAL	138

EXAMENS MEDICAUX	
DOMAINES	NOMBRE
PHARMACIE CHMS	8
RADIOLOGIE STANDARD	39
IRM/SCANNER	4
CMP	4
TOTAL	55

Le partenariat avec l'équipe des référentes handicap reste un soutien conséquent.

En plus de ces chiffres, l'établissement assure sur place, les consultations de médecine générale pour les internes du Noiray. Ainsi, 146 consultations médicales des généralistes ou du médecin rééducateur, de psychiatre et de soins palliatifs ont été dispensées sur le site.

5 hospitalisations programmées et 19 non, ont eu lieu en 2025.

La prestation de télémedecine a été interrompue en novembre, suite aux recrutements de deux psychiatres, qui furent d'une grande opportunité pour le site et une ressource inestimable après des années sans.

Notre convention avec l'équipe mobile de soins palliatifs du CHMS est toujours très appréciée des équipes et des familles lorsque les situations le nécessitent. 2 personnes ont pu bénéficier de cette ressource en 2025.

Nous avons également conventionné avec le CHMS sur le principe d'HAD, hospitalisation à domicile, permettant des soins plus techniques et une collaboration en suite de soins. Pas de besoin en 2025.

Le partenariat avec l'EMA73 suite à la mesure 37 continue et permet échanges et temps de formation.

#### ➤ Les activités socio-éducatives

En 2025, les activités se sont multipliées, les professionnels se sont investis pour proposer un programme varié et festif.

La crise RH continue de complexifier considérablement la constance des activités notamment sur une unité en particulier, mais malgré cela les personnes accueillies ont pu bénéficier d'un panel occupationnel, réalisé sur site : Snoezelen, balnéothérapie, musique et contes, arts plastiques, ateliers de cuisine, de communication, ateliers sur tablettes numériques, marches, travail à la table, sport adapté et psychomotricité...

De nombreuses autres activités extérieures ont été prévues autour de la neige (excursions, raquettes, tandem-ski) ou d'autres en environnements naturels (équithérapie, voile, balades...) mais aussi culturels (musées, spectacles, cinéma...) sans oublier les sorties restaurants / cafés terrasses, pique-niques et « cosy café » ! Ainsi que tous les moments détente et bien être.

Nous recensons 3 064 activités organisées sur le FAM, 2028 sur la MAS (AJ TSA compris), soit 5 092 activités annuelles : cela demande créativité, organisation et coordination !

Depuis 2024, le site a fait le choix de proposer des « mini camps » aux personnes accompagnées, organisés en interne, suite à des expériences non concluantes avec des prestataires extérieurs, du fait de la spécificité du public. 20 personnes ont pu en bénéficier, cela demande une organisation conséquente pour les professionnels et une importante charge de travail mais leur engagement reste infaillible !

Nous avons terminé l'année 2025, comme chaque année maintenant, aux fourneaux et en ateliers créatifs, pour le marché de Noël avec ventes de douceurs sucrées, bijoux, horloges et cartes, le tout maison ! Cette année sur le marché de Noël de la ville de Chambéry grâce aux

familles, résidents et professionnels qui se sont relayés pour tenir le chalet ! Et lors de notre fête de l'hiver sur le site.

## **5. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :**

### ➤ Le fonctionnement par site

Depuis 2019 et après élections, le CVS FAM et le CVS MAS ont fusionné en un CVS unique. Une personne accueillie en assure la présidence, assistée d'un professionnel médiateur et facilitateur, et d'un représentant des familles élu en qualité de « co-président ».

En 2023, le nouveau décret du 25 avril 2022, concernant les CVS est entré en vigueur, modifiant la composition et le règlement intérieur, au décours de nouvelles élections.

L'instance réunit une personne accueillie par unité, soit 6 élus, assistés par un professionnel porte-parole de l'ensemble du collectif des résidents, 5 représentants des familles, un administrateur de l'APEI, deux représentants du personnel, ainsi que ceux du pôle médical, de la mairie, des mandataires judiciaires, la secrétaire et la direction. Renouvellement du bureau en décembre 2025.

### ➤ Les sujets abordés

En 2025, le CVS s'est réuni quatre fois. Nous avons abordé les modalités de fonctionnement liées au nouveau décret, les projets d'activités et de loisirs d'été et autres festivités, avec la planification de la venue des familles. Mais aussi des thématiques telles que la restauration, l'organisation globale du site, l'organisation des soins, les situations complexes. Fin octobre, le site a été soumis aux évaluations HAS, abordées aussi en CVS.

D'un point de vue institutionnel, ont été systématiquement abordés : nos difficultés de recrutement, les projets de travaux en cours et à venir, les événements indésirables.

Les problèmes de troubles du comportement et violences associées ayant abouti à des situations complexes modifiant les organisations furent expliqués. Chaque événement indésirable grave déclaré à l'ARS est systématiquement évoqué.

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

### ➤ Mouvements

Nous comptons un départ en retraite sur le FAM.

MAS : comprend la MAS Mésanges	- CDD = 4
- Alternant = 1	- Départ = 9 (5 CDI + 4 CDD)
- Arrivée = 10 (5 CDI + 5 CDD)	
FAM	- CDD = 6
- Alternant = 1	- Départ = 8 (2 CDI + 6 CDD)
- Embauche = 9 (2 CDI + 6 CDD + 1 alternant)	

Sur le site, 13% des personnels ont moins d'un an d'ancienneté, 50% entre 1 et 5 ans, 9% de 11 à 15 ans, 5% au-delà.

Le Noiray a accueilli une dizaine de stagiaires provenant des écoles de formations aux métiers de la santé, du médico-social, ou des lycées professionnels.

#### ➤ Créations de postes

En 2025, nous avons poursuivi l'accompagnement en contrat de professionnalisation notamment sur des postes de moniteurs éducateurs, AES et AS, ainsi que le financement d'un pôle remplacement, profil faisant fonction AES (3 postes sur le Noiray tous vacants, faute de candidature), dans l'optique de réduire partiellement le coût intérimaire. Le site Noiray a toujours une vingtaine de postes vacants sur l'année.

En 2025, le renfort d'éducateur spécialisé sur Cascade et de responsable de service sur le site a été maintenu sans financement supplémentaire.

#### ➤ Investissement au travail

Le COPIL Amélioration Continue n'est plus opérationnel depuis le début de la crise sanitaire (mouvements RH importants, pénurie de personnel), des points d'échanges ont pu être réalisés sous une autre forme que le COPIL, notamment sur le suivi des EI, la restauration, la QVT. Sa réactivation est prévue en 2026.

Il faut souligner la constance des titulaires face à la pénurie de personnel (quasi un tiers des effectifs sur une période de plusieurs mois, remplacé par des intérimaires, mais pas toujours à hauteur des besoins car manques aussi de ce côté-là) qui ont su poursuivre les accompagnements au mieux dans un contexte de tension et de fatigue intense, majorant les risques en lien avec la sécurité et la qualité des services. L'unité Dombelles se voit également fonctionner avec seulement 2 titulaires, et des intérimaires fidélisés qui font au mieux.

A titre indicatif, l'intérim en 2025 représente :

- FAM : 3 498 contrats / 221 personnes / 3 8446,8 heures.
- MAS Noiray + Mésanges : 1011 contrats / 90 personnes / 13 516,16 heures.

#### ➤ Qualité de vie au travail

Thématique incontournable, le Noiray s'inscrit dans cette démarche afin de proposer aux professionnels qui s'investissent au quotidien, des temps dédiés à la détente, la convivialité et veille au confort de travail. En 2025 des séances d'ostéopathie ont été proposées sur la base du volontariat.

Les COL restent aussi des temps d'échange à ce sujet afin de répondre aux questions ou demandes des professionnels. Le Noiray en fait entre 3 et 4 par an.

## **7. LES FORMATIONS :**

### Noiray et Mésanges

Accompagnement de l'adulte polyhandicapé
ADDICTIONS France : sensibilisation pour orientation public jeunes ou adultes
AFGSU
AGM Focat Planning
ALTERNANT : Accompagnant Educatif et Social AES
ALTERNANT : Aide-Soignant AS
ALTERNANT : Moniteur Educateur ME
AUTISME : Accompagner les comportements problèmes
AUTISME : Autisme
AUTISME : Gestion des comportements à problème
AUTISME : TEACCH
AUTISME : TSA Manager l'accompagnement en ESMS
Bienveillance et pratiques professionnelles au quotidien
CAFERUIS
CFSSCT - Congé de Formation en Santé Sécurité et Conditions de Travail
CNV - Communication non violente
Colloque
Conduite de réunions
Groupe travail ARS : Parcours de soin et vie quotidienne
Groupe travail ARS : Soutien aux aidants et aux pratiques professionnelles
HACCP
Hygiène bucco-dentaire des personnes en situation de handicap
IMAGO
Incendie : Equipier d'évacuation
Les activités physiques et sportives adaptées aux personnes polyhandicapées
Management
Master 2 Direction et pilotage stratégiques des ESSMS
MEDSPHERE
Séminaire évaluation HAS
Snoezelen
SST
Vie affective et sexuelle INFIP
Vieillessement des personnes handicapées

61 professionnels ont pu bénéficier de 562,50 jours de formations (contrats de professionnalisation compris).

## **8. LES PARTENARIATS :**

Le Noiray travaille depuis longtemps avec des partenaires des champs de la santé, du médico-social, de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport et de la formation.

L'établissement dispose d'infrastructures (salle de Snoezelen, espace de balnéothérapie) mises à disposition d'autres établissements ou professionnels libéraux (kinésithérapeutes).

## **9. COTE EVENEMENTIEL / LES FAITS MARQUANTS :**

### ➤ La situation en ressources humaines

La situation en ressources humaines est toujours le point noir sur Le Noiray. Le site est particulièrement touché : la grande dépendance des personnes accueillies, les horaires et jours de travail (soirs, week-ends, jours fériés), ainsi que les congés, moins importants que dans le secteur enfant, sont des facteurs défavorisant. Tout comme le clivage financier entre le sanitaire et le médico-social qui n'a fait qu'accroître les disparités et difficultés. Mais également une évolution des profils des professionnels qui axent leurs choix prioritairement sur leur qualité de vie plutôt qu'un engagement professionnel, lorsque l'on a des candidatures. Notons une quasi disparition des personnels diplômés qui postulent.

Les postes vacants sont comblés par l'intérim. Cette réponse n'est pas satisfaisante. Elle permet de garantir – à minima – la sécurité des personnes accompagnées, mais n'apporte pas suffisamment la qualité attendue : connaissance des résidents et de leurs habitudes de vie, suivi du projet personnalisé, liens entretenus avec les familles, investissement dans les réunions d'équipes, les projets éducatifs ou institutionnels, fonctionnement global de l'établissement.

Le Noiray déploie plusieurs actions afin de rétablir une situation RH acceptable, notamment en matière de communication et de recrutement. Mais la conjoncture reste peu favorable et laisse perdurer une vingtaine de postes vacants.

La situation de la MAS Noiray reste très préoccupante, comme évoquée plus haut.

### ➤ Les travaux et aménagements

- Les cuisines de Cassiopée et Tournesol (janvier 2025) ont été refaites
- Le changement des sols souples de la MAS
- Suite à un travail approfondi et collaboratif avec les équipes pluriprofessionnelles, et grâce au suivi de la qualité et de la gestion des risques (fiches événements + EIG), nous avons obtenu un CNR pour la création d'une 2<sup>ème</sup> salle d'apaisement sur l'unité Cassiopée qui est confrontée à de nombreuses situations complexes, avec troubles du comportement et nécessitant des accompagnements spécifiques et individualisés. La mise en œuvre du projet a commencé en 2025, elle sera effective en 2026.
- Des travaux importants sur Cascade ont été réalisés par le bailleur Cristal Habitat pour la création d'une sortie de secours et d'une trappe de désenfumage.
- L'ascenseur du FAM a posé problème sur de nombreux mois du fait de réparations à effectuer, dont la commande des pièces a pris beaucoup de temps.

➤ Poursuite de FAMILÉO au Noiray

Afin d'améliorer sa communication, notamment avec les familles, le site a fait le choix d'adhérer à l'application FAMILÉO. Ce qui permet un lien régulier et des infos partagées rapidement en les postant sur le mur soit du site Noiray, soit des personnes accompagnées de façon personnelle. Une activité, une photo, un post, le tour est joué ! La vie du site devient plus accessible et se partage sans modération.

➤ Les évaluations HAS

En octobre 2025 le site a été évalué dans le cadre des contrôles obligatoires auxquels sont soumis les ESMS.

Le site bénéficie d'un accompagnement structurant de l'organisme gestionnaire, favorisant une dynamique éthique et professionnelle à travers des formations et des Ateliers de Pratiques Professionnelles (APP). Si les outils réglementaires sont déployés, la stratégie de bientraitance n'est pas formalisée, limitant son appropriation partagée par les professionnels, les partenaires et les personnes accompagnées. Les droits fondamentaux sont globalement respectés, toutefois des axes d'amélioration subsistent concernant le respect de l'intimité, de la dignité et la mise à jour des contrats de séjour. L'offre d'activités est diversifiée et favorise l'inclusion, avec une participation active des résidents, bien que le Conseil de la Vie Sociale reste insuffisamment positionné comme acteur de la gouvernance. Les projets personnalisés sont en place mais leur suivi et leur adaptation aux besoins spécifiques manquent d'homogénéité et de traçabilité. L'accompagnement sanitaire est sécurisé et conforme aux attendus, notamment pour la gestion du médicament et la fin de vie. En revanche, la prévention de la perte d'autonomie, la notion de parcours, la formation à la gestion des risques et la structuration de la démarche qualité nécessitent une formalisation et une mobilisation accrues des professionnels et des usagers. 7 critères impératifs sont validés sur 18, note globale de 3,29/4. Nous avons élaboré un plan d'action qui doit permettre de corriger les critères non validés dès 2026 et jusqu'à 2027.

## **10. LES PERSPECTIVES :**

La pénurie de professionnels (une vingtaine de postes vacants sur l'ensemble de l'année) est un élément central à prendre en compte. Ce manquement, pallié par des ressources intérimaires, génère une forme d'insatisfaction, en termes de qualité et de sécurité des accompagnements. Le site démultiplie les actions de communication en ce sens, avec peu de retours. Un travail collectif sur l'attractivité des métiers se profile début 2026 en partenariat avec un consultant externe.

Le projet d'établissement arrive bientôt à son terme, il devra être réécrit fin 2025, pour la période 2026-2030. Le vieillissement sera un des axes majeurs à prendre en compte pour ce projet, avec les aménagements de l'espace et une acculturation du personnel à prévoir, notamment sur le FAM. Des enjeux stratégiques vont devoir être réfléchis afin de permettre au Noiray de continuer à proposer une offre adaptée en lien avec les recommandations HAS et le plan d'actions proposé.

L'augmentation des troubles du comportement, pour certains en lien aussi avec le vieillissement, va nécessiter aussi une organisation différente afin de poursuivre la qualité et garantir la sécurité de tous.

Le site s'engage aussi sur le versant écoresponsable, une professionnelle est devenue « référente » et fera des propositions pour améliorer nos pratiques.

## Rapport d'activité 2025, présenté par Madame Sophie PORTELLA, directrice

La Plateforme Aidants Multiservices de Savoie (PAM73) accompagne les aidants non professionnels de personnes en situation de handicap de tout âge. En janvier 2025, nous avons eu confirmation par l'arrêté 2024-14-0561 de l'extension de 6 à 21 places d'accueil de jour pour renforcer le développement d'actions de répit.

Sa mission est départementale. Elle s'appuie sur de nombreux partenaires pour mettre en place ses actions et travail en réseau afin de chercher et partager des ressources au plus près des aidants.

### 1. LES AIDANTS :

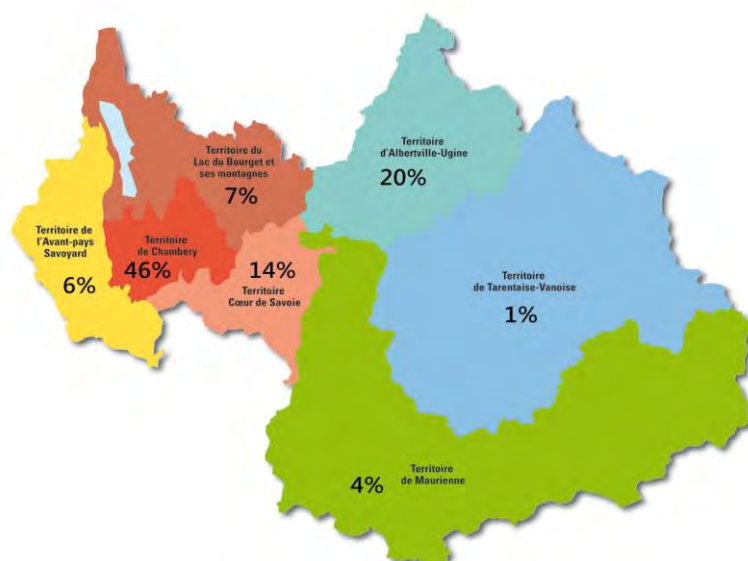
- Proches aidants ayant eu un contact avec PAM73 depuis 2016 : 708
- Nouveaux proches aidants ayant pris contact en 2025 : 102
- Proches aidants en lien avec PAM73 en 2025 : 267

98 % des proches aidants sont des parents.

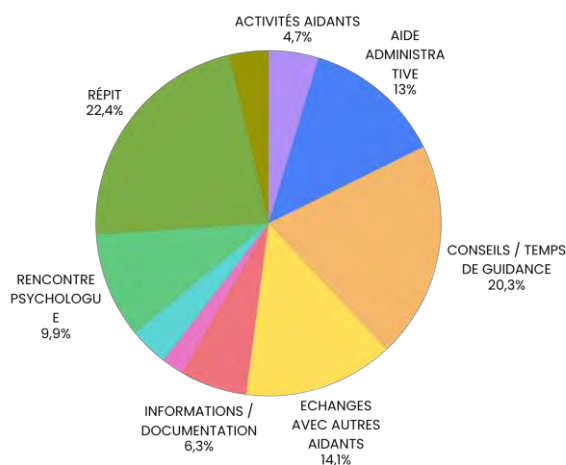
#### Origine Géographique des aidants :

46% des demandes se situent sur le territoire de Chambéry et 20% le territoire d'Albertville - Ugine.

#### Répartition par secteur géographique



## Les demandes des aidants



Les aidants nous sollicitent principalement pour du répit (22.4%) et des conseils, temps de guidance (20.3%), pour avoir des échanges avec d'autres aidants et de l'aide administrative (13%). Les rencontres avec la psychologue concernent 10% des demandes.

## **2. LES AIDÉS ET LE REPIT :**

Les actions de répit se déclinent en actions de soutien individuel le plus souvent à domicile ou en accueil collectif sur Chambéry, Aix-Les-Bains et Albertville, auxquelles s'ajoutent la guidance et les temps de répit famille.

A noter que l'extension de 6 à 21 places fait chuter notre taux d'activité à 58.16% (contre 70.56% en 2024) alors même que les actions de répit ont augmenté de 63.54% par rapport à 2024. Il est difficile de calculer notre activité de répit en places multipliées par le nombre de jours d'ouverture, cela perd son sens, le répit n'étant pas organisé selon ces modalités. Nous avons recruté en 2026 une éducatrice supplémentaire pour aider au développement du répit. Malheureusement, nous avons eu beaucoup de mal à trouver une personne avec le bon profil et elle n'a pris ses fonctions qu'en juillet 2025. Sa présence aidera au développement du répit en 2026, cependant, l'essentiel des actions de répit sont menées par des éducateurs libéraux, dont le coût en 2025 a déjà beaucoup augmenté et pèse considérablement sur notre budget.

**188 aidés** ont été soutenus dans le cadre des actions (répit, guidance, activités partagées).

**2 153 journées de répit ont été proposées en 2025, dont :**

- 1 300 journées réalisées en collectif : les mercredis, pendant les vacances, en soirées et groupe adolescents, contre 1 466 journées prévues. Le delta s'explique par des absences non prévenues ou non remplacées.
- 649 journées en répit individuel : proposées par des éducateurs libéraux missionnés, ces temps sont à la fois du répit loisirs ou des temps de guidance.

- 204 journées de répit en famille ou en séjours : 1 mini-séjour pour 7 jeunes à Arêches-Beaufort ; 1 répit en week-end pour 1 famille ; 4 séjours familles organisés avec la FOL de Savoie.
- 25 journées d'activité partagées aidants-aidés.

### **3. LES ACTIONS COLLECTIVES POUR LES AIDANTS :**

- Les groupes de parole : 44 séances mensuelles organisées sur 4 secteurs de la Savoie, avec 4 psychologues libérales.
- Le théâtre : 21 séances au total, animées par PDG et Cie et M. Marillet avec l'ouverture d'un groupe sur Albertville depuis septembre.
- La sophrologie : 33 séances de sophrologie à La Motte-Servolex.
- Atelier art thérapie et création : 30 séances hebdomadaires d'art-thérapie conduites par Mme Bertin.
- Activités sportives : 38 séances hebdomadaires assurées par Acti'Forme. Nous avons également organisé 9 séances mensuelles de danse-thérapie et structuration corporelle, données par Mme Sete, une proche aidante.
- Groupe Osons+ : 10 séances annuelles préparées et animées par deux salariées de PAM73.

#### **Les activités partagées :**

- 1 journée à Courchevel en février organisée grâce au Rotary.
- 1 journée moto « La folle épopée » avec la FOL.
- Journée Familles "Pétanque" au Bourget en Huile en juillet 2025.
- BeFit en septembre.
- 15 séances photos pour des familles dans le cadre du projet d'exposition "Il était une fois" afin de mettre en lumière les proches aidants...
- 10 séances de Head Spa offerts à des proches aidantes.
- 1 atelier cuisine aidants-aidés « La Popotte des PAM'ettes ! » en collaboration avec un chef et le soutien du Fontanil qui met à disposition ses locaux et de la Fondation Métro qui finance ce projet.



#### **Les formations :**

Un cycle de conférences ouvert à tous les proches aidants a été proposé tout au long de l'année :

- **Théâtre Forum - Approche Centrée Solution.**
- **Les traitements**, Intervention du Dr Pagès.
- **Les mesures de protections**, Intervention de l'UDAF,
- **Autisme au féminin**, intervention de Mme Voisin Emilie.
- **La mémoire**, intervention de Mme Chervet Anne.

#### **4. LES ACTIONS DE L'EQUIPE :**

L'équipe de PAM73 est assez restreinte mais se rend disponible pour répondre au plus vite aux aidants et limiter les délais d'attente.

Accueillir les aidants : sur site, par téléphone (plus de 300 heures de téléphone) et mails.

Rencontrer les aidants : sur site, à domicile, dans un lieu neutre ou de droit commun. 102 premiers entretiens ont été proposés.

Accompagner les aidants : aide pour les démarches administratives, accès aux droits, information, (65 temps avec l'assistante de service social), coordination des intervenants.

Guidance : 221 séances auprès des proches aidants et/ou aidés.

Entretien psychologique : 43 séances réalisées (29 en 2024).

Soutenir les aidants : proposer des actions, des entretiens personnalisés, des prestations de répit, faire du lien avec les partenaires.

Groupe « OSONS + » : Catherine (assistante sociale) et Sophie (monitrice-éducatrice) ont poursuivi le projet de groupes de proches aidants, 10 séances en 2026, afin d'aider les proches aidants à prendre conscience de leurs forces, leurs compétences pour les développer, de valoriser leurs propres réussites, d'échanger et partager sur leurs expériences. Elles ont construit les outils et la progression de chaque séance en s'appuyant sur l'Approche Centrée Solution (ACS).

Les participants ont pu identifier leurs propres ressources et tout le chemin parcouru. Valorisés, ils ont gagné en confiance, retrouvé de l'assurance et changé de positionnement vis-à-vis de leur entourage et environnement. La dynamique du groupe a fait émerger une reconnaissance mutuelle et les prémices de pair-aidance.

Enquête de satisfaction : nous avons réalisé notre enquête de satisfaction en juillet auprès des proches aidants : nous avons eu 39 répondants dont 69% de très satisfaits et 28% de satisfaits, notamment pour :

- Les activités aidants proposées.
- L'écoute, la disponibilité des professionnelles.
- Les accueils de répit.
- L'accompagnement et la guidance.
- Les informations partagées.

Sont améliorables ou souhaités :

- Plus d'activités aidants en dehors des horaires de bureau.
- Des temps de répit plus longs.
- Les temps d'attente et le nombre de places.
- Plus d'activités parents/enfants.

#### **5. LE TRAVAIL PARTENARIAL :**

Nous avons poursuivi notre travail en réseau partenarial et de sensibilisation de partenaires, participation à la Journée Nationale des Aidants et co-organisation de la Journée de l'Autisme en avril.

La finalisation du livret Autisme "Guide Pratique Savoyard" en collaboration avec un développeur de site web.

Un travail collaboratif de réécriture de certains documents officiels (contrats, fiche mission, règlement intérieur...).

## **6. LES RESSOURCES HUMAINES :**

L'équipe compte 7,62 ETP. L'ensemble du personnel est à temps plein. Une quatrième personne a été recrutée pour soutenir le développement du répit, arrivée en juillet 2025, elle est éducatrice spécialisée.

Un changement de direction a eu lieu en janvier 2025. La secrétaire remplaçante a souhaité arrêter sa mission après presque 2 ans passés avec PAM73. Une nouvelle assistante sera recrutée en 2026.

L'équipe organise son travail en autonomie, afin de répondre avec justesse à sa mission.

L'équipe est engagée, elle connaît les besoins des proches aidants, recherche et coconstruit avec eux des solutions personnalisées. Elle effectue un travail de proximité avec beaucoup d'intensité, une grande flexibilité et une adaptation à leur temporalité.

La mission de PAM73 implique la rencontre et le soutien d'aidants vivant des situations difficiles. L'équipe bénéficie d'analyse des pratiques et de formations afin de la soutenir et de renforcer ses compétences professionnelles.

## **7. LES CONSTATS ET TEMPS FORTS 2025 :**

Les constats sont les mêmes : la demande est importante et malgré l'arrivée d'une quatrième professionnelle, nos ressources salariées et libérales ne permettent pas de répondre à tous les besoins. D'autant plus que nos services sont bien identifiés.

Le territoire manque de médecins, pédopsychiatres et psychiatres, et de professionnels de l'accompagnement spécialisé pour répondre aux adolescents et adultes avec TSA, sans déficience, et aux proches aidants diagnostiqués, nécessitant un accompagnement aidant/aidé particulier.

Nous avons réalisé notre évaluation HAS pour la PAM73, en dépit du décalage entre le référentiel et l'activité de notre service, les 13 et 14/10/2025. Nous avons eu des difficultés pour répondre aux exigences de formalisation de procédures et protocoles difficilement transposables pour un dispositif qui a vocation à être un lieu ressource pour des aidants et leurs aidés selon leur libre adhésion. Saisie par nos soins sur l'inadaptation du référentiel (celui d'une MAS, puisque la PAM73 est un établissement secondaire de la MAS du Noiray), la HAS préconisait de ne pas mener cette évaluation pour la plateforme, malheureusement l'ARS nous a répondu en ce sens, une fois l'évaluation réalisée.

Le rapport final relève que *« les évaluateurs ont donc dû adapter la lecture du référentiel qualité de la HAS afin de pouvoir évaluer de la façon la plus pertinente possible la qualité des prestations du centre ressource au regard à la fois des missions du cahier des charges et des thématiques du référentiel de la HAS. [...] Les évaluateurs précisent qu'il a été nécessaire de considérer un certain nombre de critères comme ne concernant pas la PAM 73 (cotation NC) au regard de la nature même de ses missions et considérant qu'il ne s'agit pas d'un service médico-social. Et ils ont dû coter des critères impératifs qui ne sont pourtant pas en lien direct avec la mission de la PAM 73 »*. Il reconnaît que la PAM 73 *« a développé une offre de prestations qui s'est adaptée précisément aux besoins des aidants, et s'est positionnée comme une véritable ressource départementale en lien avec le territoire. Les droits des aidants sont respectés, leur expression est encouragée, recueillie et l'équipe y répond. Les aidants peuvent se reconnaître comme tel, se valoriser dans ce rôle, mieux comprendre les besoins de leurs aidés et aussi expliquer leurs propres besoins. Leur expertise d'usage est valorisée, la mise en*

*relation entre eux est une ressource bénéfique [...] Les professionnels sont très investis dans leur rôle et dans l'accompagnement, et apportent des réponses adaptées à des situations complexes. La bonne connaissance du territoire apporte une efficacité dans les réponses apportées. »*

Au final 69 critères sont cotés en NC (soit 44.8% du référentiel) sur les 153 du référentiel. Nous avons validé 45 critères dont 8 impératifs, soit 52.9% ; Sur les 17 critères impératifs, 9 sont non atteints et concernent principalement la gouvernance, pour lesquels nous avons rédigé un plan d'actions car nous sommes bien entendu conscients de la marge de progression que nous avons.

## **8. LES PERSPECTIVES 2026 :**

- ✓ **Fêter les 10 ans de PAM73 !** Nous souhaitons organiser une journée festive, avec et pour les proches aidants, qui donne à voir notre activité, qui met en valeur les proches aidants, et qui permet de réunir les partenaires.
- ✓ Mettre en place des ateliers à destination des **jeunes aidants**, en collaboration avec La Pause Brindille, experte dans ce domaine.
- ✓ Préparer le **déménagement temporaire** de l'activité répit de Chambéry sur Cognin, dans l'attente de travaux de construction à La Villa Renée. Transfert de nos bureaux sur le même site.
- ✓ **Développer et déployer les prestations de répit** : pour répondre à une demande forte sur le bassin chambérien pendant les vacances, et pour proposer des temps spécifiques à un public plus âgé.
- ✓ Mettre en valeur les **compétences et savoir-faire des proches aidants** : cuisine, lecture, photographie, danse, yoga,... pour un atelier ou plusieurs séances ou tout autre projet à coconstruire.
- ✓ A la demande d'une proche aidante, développement d'**ateliers "Reprise d'une activité professionnelle"** avec une psychologue du travail pour un groupe de 8 proches aidants éloignés de l'emploi du fait de leur statut d'aidant et avec un projet de reprise professionnelle.
- ✓ A la demande de familles, **développement d'un groupe de parole dans l'Avant Pays Savoyard** avec un nouveau psychologue libérale.
- ✓ Création d'une **charte du travail à domicile** avec des éducateurs libéraux pour partager des valeurs et postures communes.
- ✓ Diffusion et mise en ligne du **Guide Pratique Savoyard de l'Autisme**.
- ✓ Mettre en valeur les compétences et savoir-faire des proches aidants : cuisine, lecture, photographie, danse, yoga, ... pour un atelier ou plusieurs séances ou tout autre projet à coconstruire.
- ✓ A la demande d'une proche aidante, développement d'**ateliers "Reprise d'une activité professionnelle"** avec une psychologue du travail pour un groupe de 8 proches aidants éloignés de l'emploi du fait de leur statut d'aidant et avec un projet de reprise professionnelle.



**Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2025,  
Présenté  
par Monsieur Jean-Jacques SAMSON, trésorier  
et Corine TEPPAZ, responsable financière**

**INTRODUCTION**

L'année 2025 se traduit par un résultat comptable excédentaire de +599 k€, qui représente seulement 1.5% du total des recettes et qui est principalement dû à un legs reçu de 249 k€ et au bon résultat du secteur commercial de l'ESAT.

Cette année encore, le résultat est très contrasté selon les établissements ; ceux qui relèvent du financement du Conseil départemental sont globalement excédentaires, grâce au rebasage de la dotation dans le cadre de la négociation de notre 3<sup>ème</sup> CPOM (2023-2027), alors que ceux qui relèvent du financement de l'ARS sont globalement déficitaires.

Les éléments qui expliquent la fragilité des établissements en déficit sont les suivants :

- ⇒ Des revalorisations salariales (mesures Ségur et Laforcade) qui ne sont toujours pas intégralement financées par nos autorités de tarification.
- ⇒ Des dépenses exceptionnelles liées à un contexte RH qui reste encore dégradé dans les structures FAM, MAS et CME, avec toujours des postes vacants et un absentéisme très important, ce qui provoque des incidences fortes en matière de dépenses d'intérim.
- ⇒ Et enfin, une évolution de dotation de l'ARS inférieure à l'inflation, avec une DGC en progression en 2025 de 0,93%, alors que celle du Conseil départemental est de 2,30%.

**1. COMPTES CENTRALISES :**

**1.1 COMPTE DE RESULTAT :**

Le compte de résultat est un état récapitulatif de l'activité de l'exercice avec les produits et les charges. La différence entre les 2 donne le résultat.

Le résultat comptable en 2025 est de **+599 k€** (contre + 68 k€ en 2024). Il est composé du résultat d'exploitation, du résultat financier et du résultat exceptionnel.

A noter qu'une loi de modernisation des états financiers (le règlement ANC 2022-06) s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que des éléments présentés antérieurement dans le résultat exceptionnel sont dorénavant intégrés dans le résultat d'exploitation.

Le résultat d'exploitation est de 824 k€, il représente 2% du total des produits d'exploitation et il comprend 116 k€ d'éléments intégrés par le nouveau règlement comptable.

Les produits d'exploitation sont en hausse de 3,6% par rapport à 2024 alors que les charges d'exploitation ont augmenté de 1,5%.

Les achats et services extérieurs sont stables et les charges de personnel sont en augmentation de +1,6 %, principalement liée aux recrutements de l'année.

Les produits sont principalement constitués des dotations globales de nos financeurs (ARS et CD73) et des prix de journée facturés aux autres départements et au CD73 au titre des amendements Creton. Nous constatons une stabilité parfaite de la répartition entre les 3 catégories de dotations.

La répartition du résultat comptable entre la gestion propre et la gestion contrôlée est la suivante :

- Gestion propre (ESAT commercial, association,...) ..... + 843 k€.
- Gestion contrôlée (Etablissements) ..... - 244 k€.

Le résultat de gestion propre inclut 442 k€ de bénéfices de l'ESAT commercial et 249 k€ de legs.

Sur la gestion contrôlée, les principaux établissements en déficit sont les FAM, la MAS et le CME du fait du dépassement des frais de personnels dû aux surcoûts de l'intérim.

A noter que le budget soin des FAM (Noiray et Parelles) inclut l'intégralité des primes Laforcade et indemnités des métiers socio-éducatifs du personnel émergeant sur le budget hébergement, conformément à la réglementation. Cependant ces mesures salariales ne sont pas totalement financées par l'ARS.

L'analyse des autres groupes de dépenses montre peu de surcoûts sur les charges à caractère général hormis la ligne de gaz, grâce à une gestion rigoureuse mais qui atteint ses limites.

Nous allons maintenant commenter brièvement les indicateurs financiers du bilan de l'année.

## **1.2 BILAN :**

Le bilan décrit la santé financière de l'association. On fait l'inventaire de ce que l'on possède (l'actif ou emplois) et l'inventaire de ce que l'on doit (le passif ou ressources).

L'évolution de ce patrimoine résulte de l'exercice et détermine le résultat.

### **Les plus importantes variations des postes sont :**

- **A l'Actif :**

1. L'augmentation des immobilisations nettes de 363 k€ qui résulte de l'acquisition d'immobilisations pour 2 099 k€, avec principalement l'achèvement de la première phase de rénovation des Parelles, et des amortissements pour 1 736 k€.

2. La diminution des créances de 450 k€, du fait de l'encaissement des 153 k€ de la Fondation Hôpitaux de Paris pour le financement de l'aire de jeux des Mésanges, et du fait d'1 mois d'aides aux postes pour l'ESAT au lieu de 2 mois à fin 2024.
3. La baisse de la trésorerie de 118 k€.

- **Au Passif :**

1. Les fonds propres ont augmenté de 529 k€ du fait du résultat excédentaire de l'exercice.
2. Les provisions et fonds dédiés diminuent de 157 k€ car les reprises sont supérieures aux dotations.
3. La baisse des emprunts est due aux remboursements de 557 k€ au cours de l'exercice.

### **1.3 EQUILIBRE FINANCIER :**

La structure financière demeure solide avec **un fonds de roulement** positif de **6 023 k€**, preuve d'une bonne gestion puisque les ressources à long terme sont supérieures aux emplois à long terme. Cette structure financière est garante de la sécurité de notre association.

La **trésorerie** au 31 décembre est disponible à hauteur de **8 023 k€**.

La situation financière de notre Association demeure stable et saine.

## **2. ASSOCIATION :**

### **2.1 Evolution des adhérents :**

Le nombre d'adhérents à l'APEI et au mouvement UNAPEI est de 206 (contre 203 en 2024) soit 192 familles et 14 amis. De plus, il faut préciser que 12 amis adhèrent uniquement à l'APEI de Chambéry.

### **2.2 Cotisations :**

Le montant de la cotisation 2027 est fixé à 120 € pour une famille et 50 € pour un ami. Ce dernier peut aussi, s'il le souhaite, cotiser à hauteur de 120 € afin d'adhérer au mouvement UNAPEI.

### **2.3 Dons, mécénats et legs :**

Le montant total de ces « ressources liées à la générosité du public » est de **266 k€** (contre 69 k€ en 2024) car nous avons été bénéficiaires d'une assurance-vie à hauteur de 249 k€.

### **2.4 Fonds propres :**

La sécurité d'une association repose sur ses fonds propres. Il est donc important de les conforter par nos cotisations, dons, legs, ...

**Aussi, je me permets de vous rappeler que trouver des moyens supplémentaires est l'affaire de tous et pas uniquement de quelques administrateurs. Nous sommes toutes et tous des ambassadeurs de l'Association.**

## **2.5 Bénévolat :**

Depuis 2020 la valorisation de ces heures est inscrite dans la comptabilité. Le nombre d'heures de bénévolat en 2025 est évalué à **1 880 heures** (contre 1 759 heures en 2024).

## **3. PERSPECTIVES 2026 :**

L'année 2025 reste marquée par des tensions persistantes sur les ressources humaines : permanence d'un absentéisme et d'un turnover importants, et de postes durablement vacants sur FAM et MAS. Ces tensions se font sentir jusqu'au secteur enfant qui peine à recruter avec une latence parfois importante entre un départ et un recrutement réussi. Cette instabilité du personnel se traduit par un intérim massif.

La première phase de rénovation du site des Parelles s'est achevée en juin 2025. Les travaux de la deuxième phase ont débuté en janvier 2026, grâce à l'obtention des financements de la part du Conseil Départemental de la Savoie, et devraient courir jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2027. Des travaux d'installation de la climatisation au FAM Noiray, à la Résidence Ryvieraz et au Foyer Montjay ont été lancés en avril.

En 2026, nous poursuivons la recherche de solutions pour ajuster notre offre aux besoins repérés des personnes accompagnées, aux listes d'attente et aux proches aidants :

- ⇒ Sur le dispositif Habitat et Vie Sociale (foyers d'hébergement, habitat inclusif, SAVS, SAJ), poursuite de l'extension de l'habitat inclusif et de la transformation en dispositif.
- ⇒ Sur les Parelles, projet de création de places à la fin de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux.
- ⇒ Sur le Noiray, ambition de transformation de places en unité PHV et adaptation des conditions d'accompagnement pour l'accueil de jour TSA.
- ⇒ Sur les Mésanges, passage du secteur enfants en dispositif et extension des locaux de la MAS.
- ⇒ Poursuite de l'adaptation de l'ESAT au plan de transformation national.
- ⇒ Poursuite du co-portage avec ASH de la Communauté de Service pour l'Autonomie en Savoie.

L'APEI de Chambéry s'inscrit pleinement dans la dynamique de la transformation de l'offre et s'implique dans les diverses instances de travail départementales et régionales.



LE BILAN  
ET  
LE COMPTE  
DE RESULTAT

## APEI DE CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)			Exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement	22 744	17 741	5 003	8 171
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	281 149	238 467	42 683	77 388
Autres immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 698 432	511 132	1 187 299	956 454
Constructions	27 467 699	11 771 098	15 696 601	14 511 975
Installations techniques, mat. et outillage	4 682 784	3 871 041	811 743	920 872
Autres immobilisations corporelles	8 368 242	5 924 063	2 444 179	2 776 168
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	264 621		264 621	899 739
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	15 488		15 488	15 488
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 828 979		4 828 979	4 828 979
Prêts	857 697		857 697	793 250
Autres immobilisations financières	12 221		12 221	15 069
<b>Total II</b>	<b>48 500 054</b>	<b>22 333 543</b>	<b>26 166 512</b>	<b>25 803 552</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	114 998		114 998	96 110
Avances et acomptes versés sur commandes	32 750		32 750	50 472
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 422 281	63 921	1 358 360	1 303 827
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>			-	-
Autres créances	481 491		481 491	1 011 948
Charges constatées d'avance	156 243		156 243	130 605
Valeurs mobilières de placement	528 974		528 974	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	7 498 715		7 498 715	8 146 536
<b>Total III</b>	<b>10 235 452</b>	<b>63 921</b>	<b>10 171 531</b>	<b>10 739 499</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>58 735 507</b>	<b>22 397 464</b>	<b>36 338 043</b>	<b>36 543 051</b>

# APEI DE CHAMBERY

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

<b>PASSIF</b>	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	535 963	535 963
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>	<b>6 041 456</b>	<b>6 055 216</b>
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 795 451	4 809 211
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	9 208 557	9 126 930
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	278 438	311 056
Excédent ou déficit de l'exercice	599 112	67 867
Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée	244 093	575 734
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>16 385 088</b>	<b>15 785 976</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 228 178	1 294 713
Provisions réglementées	432 109	435 494
<b>Total I</b>	<b>18 045 375</b>	<b>17 516 183</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	15 488	15 488
Fonds dédiés	3 283 222	3 350 358
<b>Total II</b>	<b>3 298 710</b>	<b>3 365 846</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	424 400	514 200
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>424 400</b>	<b>514 200</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 421 783	10 988 342
Emprunts et dettes financières diverses	10 520	6 520
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes	166 510	178 753
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 720 135	1 520 907
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	1 703 239	1 735 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 366	230 248
Autres dettes	317 225	309 997
Produits constatés d'avance	178 780	176 081
<b>Total IV</b>	<b>14 569 558</b>	<b>15 146 821</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>36 338 043</b>	<b>36 543 051</b>

**APEI DE CHAMBERY**  
**COMPTE DE RESULTAT 2025**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	23 248	23 151
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>		86
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	-	86
<i>Ventes de prestations de service</i>	5 353 127	5 252 113
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	5 039 766	4 965 573
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 804 317	29 185 929
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	29 551 090	29 027 180
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	16 707	44 881
Mécénats	-	6 770
Legs, donations et assurances-vie	249 256	17 308
Contributions financières	219 910	100 156
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	136 968	56 658
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 600	
Utilisations des fonds dédiés	399 881	276 184
Autres produits	3 240 049	3 143 554
<b>Total I</b>	<b>39 463 062</b>	<b>38 106 789</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	313 736	271 754
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	346 998	369 865
Variation de matières premières et autres approvisionnements	-	6 458
Autres achats et charges externes	10 507 616	10 307 514
Aides financières	24 851	104 953
Impôts, taxes et versements assimilés	1 723 197	1 666 434
Salaires	17 036 142	16 846 180
Cotisations sociales	6 177 113	5 998 370
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 923 258	1 924 748
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	60 250	
Reports en fonds dédiés	332 744	365 982
Autres charges	211 679	213 447
<b>Total II</b>	<b>38 638 696</b>	<b>38 075 703</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>824 366</b>	<b>31 086</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations et des immobilisations financières	6 261	6 262
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	128 318	220 784
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>134 580</b>	<b>227 046</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	335 367	369 244
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>335 367</b>	<b>369 244</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III + IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I + II + IV)</b>	<b>623 379</b>	<b>111 112</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>9 657</b>	<b>302 973</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>6 272</b>	<b>75 690</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>3 385</b>	<b>227 283</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)	27 852	48 304
<b>Total des produits (I + II + V)</b>	<b>39 607 259</b>	<b>38 636 808</b>
<b>Total des charges (III + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>39 008 187</b>	<b>38 568 941</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>599 112</b>	<b>67 867</b>
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	244 093
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	910	175
Prestations en nature	14 760	9 180
Bénévolat	33 209	30 431
<b>TOTAL</b>	<b>48 879</b>	<b>39 786</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens	910	175
Prestations en nature	14 760	9 180
Personnel bénévole	33 209	30 431
<b>TOTAL</b>	<b>48 879</b>	<b>39 786</b>

# AFFECTATION DU RESULTAT

## PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES

<b>PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT EFFECTIF</b>		<b>2025</b>
I	RESULTAT COMPTABLE	<b>599 112 €</b>
II	Utilisations des reports à nouveau pour mesures d'exploit.	75 893 €
III	Utilisations des réserves	345 570 €
IV	Variation provision congés payés	- 48 018 €
VI	Amortissements excédentaires différés	- 78 691 €
TOTI à VI	<b>RESULTAT EFFECTIF</b>	<b>893 866 €</b>

<b>AFFECTATION PROPOSEE</b>		<b>2025</b>
<b>RESULTAT EFFECTIF</b>		<b>893 866 €</b>
	Reprise excédents et déficits antérieurs	- 190 653 €
<b>RESULTAT EFFECTIF CUMULE A AFFECTER</b>		<b>703 214 €</b>
	Réserves d'excédents affectés à l'investissement	40 000 €
	Réserves de compensation des déficits	19 933 €
	Réserves de compensation des charges d'amortissement	20 000 €
<b>Reports à nouveau (RAN)</b>		<b>623 281 €</b>
<b>TOTAL AFFECTE</b>		<b>703 214 €</b>

*sous réserve de validation des comptes par les autorités de tarification et de contrôle  
arrondis de sommes avec des centimes*



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

# APEI DE CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025  
APEI DE CHAMBERY  
127 rue du Larzac – 73000 CHAMBERY

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

## APEI DE CHAMBERY

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association APEI DE CHAMBERY,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEI DE CHAMBERY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

##### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

#### **APEI DE CHAMBERY**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025



## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Rémunérations versées aux directeurs

Le montant des rémunérations versées aux directeurs nommés avant 2025 et à leur famille se porte à 511 755 euros.

#### Rémunération du président

- Personnes concernées : M. Jean François Girard,
- Objet et modalités : La rémunération de M. Girard pour sa fonction de président s'élève sur l'exercice 2025 à un montant de 16.216,20 euros.

#### Participation dans le GIE SIM73

- Personnes concernées : M. Pierre Ulysse Mavraganis directeur de l'APEI DE CHAMBERY, M. Didier Jacquet, responsable du système d'information de l'APEI DE CHAMBERY et Mme Doreen Dugelay, administratrice de l'APEI DE CHAMBERY et présidente du GIE SIM73
- Objet et modalités : L'association est membre du GIE SIM73 à hauteur de 36,88 % du capital. Le montant de la participation comptabilisée en immobilisations financières s'élève à 387.277 euros.

Montant des facturations de l'année 2025 avec le GIE SIM73 : 110 450 euros.

Meylan, le 11 juin 2026

KPMG SA



11/06/2026 14:08

Signé par Jean-Marc Baumann

Jean-Marc BAUMANN

Associé

#### APEI DE CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

# APEI DE CHAMBERY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

APEI DE CHAMBERY

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Garbetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
51 Chemin de la Taillat  
38240 Meylan

## **APEI DE CHAMBERY**

127 rue du Larzac - 73000 CHAMBERY

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association APEI DE CHAMBERY,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

### **Rémunérations versées aux directeurs**

Le montant des rémunérations versées aux directeurs nommés sur 2025 et à leurs familles se porte à 78 953 euros.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 11 juin 2026

KPMG SA



11/06/2026 11:46

Signé par **Jean-Marc Baumann**

Jean-Marc BAUMANN

Associé

**APEI DE CHAMBERY**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025



# NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



# NOS PRINCIPAUX FINANCEURS

